

2015

## TEMPS FORTS DE LA SESSION

# L'OMC A 20 ANS



CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC  
SESSION ANNUELLE  
GENÈVE  
16-17 FÉVRIER 2015



ORGANISÉE CONJOINTEMENT  
PAR L'UNION INTERPARLEMENTAIRE  
ET LE PARLEMENT EUROPÉEN



# SOMMAIRE

<b>ORDRE DU JOUR ANNOTE DE LA SESSION</b>	3
<b>PROGRAMME DE LA SESSION</b>	4
<b>DOCUMENT FINAL</b>	6
<b>CEREMONIE INAUGURALE</b>	
• M. Krister Örnfjäder, parlementaire (Suède), Co-Président de la Conférence parlementaire sur l'OMC	9
• M. Olli Rehn, Vice-Président du Parlement européen	12
• M. Fernando De Mateo y Venturini, Ambassadeur, Représentant permanent du Mexique auprès de l'OMC, Président du Conseil général de l'OMC	16
<b>AUDITION AVEC LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OMC, M. ROBERTO AZEVEDO</b> <b>Pourquoi le commerce ? Réflexion sur l'anniversaire de l'OMC</b>	
• Remarques liminaires	18
• Questions-réponses	22
<b>PRESENTATION DES RAPPORTS ET DEBAT INTERACTIF SUR LE THEME DE FOND :</b> <b>Le commerce, un catalyseur pour la paix et l'amélioration des conditions de vie</b>	
• Document de travail présenté par M. Joerg Leichtfried, membre du Parlement européen	26
• Document de travail présenté par M. Joseph Hyacinthe Owona Kono, parlementaire (Cameroun)	30
• Document de travail présenté par M. Paul Rübig, membre du Parlement européen	33
• Document de travail présenté par M. Anurag Singh Thakur, parlementaire (Inde)	36
• Remarques liminaires de Mme Arancha González, Directrice exécutive, Centre du commerce international	40
• Remarques liminaires de M. J. Leichtfried	41
• Remarques liminaires de M. J.H. Owona Kono	41
• Remarques liminaires de M. P. Rübig	42
• Remarques liminaires de M. A. Singh Thakur	43
• Extraits du débat	44
<b>DIALOGUE AVEC DES NEGOCIATEURS DE PREMIER PLAN ET DE HAUTS RESPONSABLES DE L'OMC</b> <b>La politique, le politique et le commerce : maintenir les négociations de l'OMC sur la bonne voie</b>	
• M. Angelos Pangratis, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Union européenne auprès de l'OMC à Genève	53
• M. Remigi Winzap, Ambassadeur, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'OMC, Président du Groupe de négociation de l'OMC sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles	54
• M. Gabriel Duque, Ambassadeur, Représentant permanent de la Colombie auprès de l'OMC, Président de la Session extraordinaire du Conseil du commerce des services de l'OMC	56
• Extraits du débat	57

<b>REUNION-DEBAT</b>	
<b>Faire profiter le grand public des bienfaits de l'OMC : les consommateurs et les jeunes, un cas d'école</b>	
• Mme Emma McClarkin, membre du Parlement européen	61
• M. F. Al-Tenaiji, parlementaire (Emirats arabes unis), Président du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP	62
• Mme Amanda Long, Directrice générale, Consumers International	63
• M. Shinkun Haku, parlementaire (Japon)	64
• M. Desmond Van Rooyen, parlementaire (Afrique du Sud)	65
• Extraits du débat	66
<b>SEANCE D'INFORMATION</b>	
<b>Entrée en vigueur de l'Accord sur la facilitation des échanges</b>	
Mme Sheri Rosenow (Secrétariat de l'OMC)	69
<b>ADOPTION DU DOCUMENT FINAL</b>	
Remarques liminaires du Rapporteur, M. Kil Jeong-woo, parlementaire (République de Corée)	71
<b>REGLES DE PROCEDURE DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC</b>	
	72
<b>PARTICIPATION</b>	
	75
<b>COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE</b>	
	76



# ORDRE DU JOUR ANNOTE DE LA SESSION

## 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

## 2. DEBAT INTERACTIF SUR LE THEME DE FOND

### *Le commerce, un catalyseur pour la paix et l'amélioration des conditions de vie*

*Le commerce a un impact direct sur le quotidien des gens, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Meilleur outil de développement à la disposition de tous, le commerce peut améliorer les conditions de vie des citoyens dans le monde entier et contribuer au règlement des conflits par des moyens pacifiques. En adoptant un thème de cette ampleur, le Comité de pilotage de la Conférence a souhaité faire porter le débat sur le rôle des responsables politiques et notamment des parlementaires pour tirer le meilleur parti du commerce comme instrument de paix et de prospérité.*

## 3. DIALOGUE AVEC DES NEGOCIATEURS DE PREMIER PLAN ET DE HAUTS RESPONSABLES DE L'OMC

### *La politique, le politique et le commerce : maintenir les négociations de l'OMC sur la bonne voie*

*L'un des principaux objectifs de la Conférence parlementaire sur l'OMC est de permettre aux parlementaires spécialisés dans les questions de commerce international et aux représentants des gouvernements qui prennent part directement aux négociations sur l'OMC de nouer un dialogue stimulant sur le plan politique. Cette séance interactive vise à recueillir un large éventail de vues sur les moyens de faire avancer le Cycle de Doha, compte tenu de la nouvelle échéance fixée à juillet 2015 pour l'élaboration du programme de travail de l'OMC.*

## 4. AUDITION AVEC LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OMC

### *Pourquoi le commerce ? Réflexion sur l'anniversaire de l'OMC*

*Il est désormais d'usage que le Directeur général de l'OMC rencontre les parlementaires. Durant cette séance interactive, qui portera sur les enseignements que l'on peut tirer des vingt années qui se sont écoulées depuis la création de l'OMC, le Directeur général posera des questions et écoutera les commentaires succincts des délégués.*

## 5. REUNION-DEBAT

### *Faire profiter le grand public des bienfaits de l'OMC : les consommateurs et les jeunes, un cas d'école*

*L'OMC s'est battue pendant des années pour convaincre un public sceptique de l'intérêt du multilatéralisme sur le long terme. Le problème vient en partie de ce que les débouchés économiques et sociaux qu'offre le commerce sont inégalement répartis, et ses avantages ne sont pas suffisamment inclusifs. Quel est le juste équilibre entre libre-échange et protection des consommateurs ? Comment faire mieux comprendre les bienfaits de l'OMC aux jeunes ? Cette séance interactive traitera du fait que l'OMC, pièce maîtresse du système commercial multilatéral, doit tenir compte des intérêts de groupes particuliers tels que les consommateurs et la jeune génération.*

## 6. ADOPTION DU DOCUMENT FINAL

*A la fin de la session, les participants seront invités à adopter un document final rédigé par le Comité de pilotage de la Conférence.*

# PROGRAMME DE LA SESSION

## LUNDI 16 FEVRIER

- 10 h.00 – 12 h.30 Session de pré-conférence du Comité de pilotage (*à huis clos, Siège de l'UIP*)
- 10 h.00 – 18 h.00 *Inscription des participants*
- 15 h.00 – 15 h.30 Séance inaugurale
- M. Krister Örnfjäder, parlementaire (Suède),  
Co-Président de la Conférence parlementaire sur l'OMC
  - M. Olli Rehn, Vice-Président du Parlement européen
  - M. Fernando De Mateo y Venturini, Ambassadeur, Représentant permanent du Mexique  
auprès de l'OMC, Président du Conseil général de l'OMC
- 15 h.30 – 16 h.30 Présentation des rapports et débat interactif sur le thème de fond  
**Le commerce, un catalyseur pour la paix et l'amélioration des conditions de vie**
- Rapporteurs**
- M. Joerg Leichtfried, membre du Parlement européen
  - M. Joseph Hyacinthe Owona Kono, parlementaire (Cameroun)
  - M. Paul Rübig, membre du Parlement européen
  - M. Anurag Singh Thakur, parlementaire (Inde)
- Intervenante**
- Mme Arancha González, Directrice exécutive, Centre du commerce international
- 16 h.30 – 18 h.00 Dialogue avec des négociateurs de premier plan et de hauts responsables de l'OMC  
**La politique, le politique et le commerce :  
maintenir les négociations de l'OMC sur la bonne voie**
- Invités spéciaux**
- M. Angelos Pangratis, Ambassadeur,  
Représentant permanent de l'Union européenne auprès de l'OMC à Genève
  - M. Remigi Winzap, Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Suisse auprès de l'OMC,  
Président du Groupe de négociation de l'OMC sur l'accès  
aux marchés pour les produits non agricoles
  - M. Gabriel Duque, Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Colombie auprès de l'OMC,  
Président de la Session extraordinaire du Conseil du commerce des services de l'OMC
- 18 h.00 – 19 h.30 *Réception à l'OMC*

## MARDI 17 FEVRIER

- 10 h.00 – 11 h.00 Poursuite du débat interactif sur le thème de fond  
**Le commerce, un catalyseur pour la paix et l'amélioration des conditions de vie**
- 11 h.00 – 12 h.00 Audition avec le Directeur général de l'OMC, M. Roberto Azevêdo  
**Pourquoi le commerce ? Réflexion sur l'anniversaire de l'OMC**
- 12 h.00 – 13 h.00 Poursuite du débat interactif sur le thème de fond  
**Le commerce, un catalyseur pour la paix et l'amélioration des conditions de vie**
- 13 h.00 – 15 h.00 *Déjeuner*
- 15 h.00 – 16 h.30 Réunion-débat  
**Faire profiter le grand public des bienfaits de l'OMC : les consommateurs et les jeunes, un cas d'école**
- Intervenants**
- Mme Emma McClarkin, membre du Parlement européen
  - M. F. Al-Tenaiji, parlementaire (Emirats arabes unis), Président du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP
  - Mme Amanda Long, Directrice générale, Consumers International
  - M. Shinkun Haku, parlementaire (Japon)
  - M. Desmond Van Rooyen, parlementaire (Afrique du Sud)
- 16 h.30 – 16 h.50 Séance d'information  
**Entrée en vigueur de l'Accord sur la facilitation des échanges**
- Oratrice principale**
- Mme Sheri Rosenow (Secrétariat de l'OMC)
- 16 h.50 – 17 h.30 Conclusion du débat interactif sur le thème de fond  
**Le commerce, un catalyseur pour la paix et l'amélioration des conditions de vie**
- 17 h.30 – 18 h.00 Séance de clôture : adoption du document final
- Rapporteur**
- M. Kil Jeong-woo, parlementaire (République de Corée)

# DOCUMENT FINAL

*Adopté par consensus le 17 février 2015*

1. Nous adressons nos félicitations à l'OMC et à ses Membres à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'Organisation. Durant ces deux premières décennies d'existence, l'OMC a joué un rôle essentiel dans le renforcement du multilatéralisme, l'instauration d'un ordre économique mondial inclusif et la promotion d'un système commercial multilatéral ouvert, non discriminatoire et fondé sur des règles. Nous demeurons convaincus qu'un système commercial international juste et équitable contribue à favoriser la croissance économique mondiale et le développement durable de l'économie, et qu'il concourt à la création d'emplois et au bien-être général.

2. Le commerce ouvert a permis aux pays en développement de participer davantage à l'économie mondiale et de jouer un rôle accru et constructif dans la gouvernance mondiale, comme en atteste le poids qu'ils représentent collectivement dans le G20. En cette année qui marque le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, il importe également de souligner le rôle du commerce dans le maintien de relations pacifiques et dans la coopération entre les pays.

3. Nous reconnaissons le rôle qu'a joué l'OMC en tirant la sonnette d'alarme contre le protectionnisme au lendemain de la crise économique et financière de 2008. Malgré un accroissement des mesures protectionnistes dans certaines régions, il n'y a pas eu de mesures de représailles ni d'adoption généralisée d'obstacles défensifs. Parce qu'elle a instauré des règles commerciales et un mécanisme efficace de règlement des différends pour les faire respecter, l'OMC a contribué à contenir les velléités protectionnistes.

4. L'OMC offre un cadre aux négociations mondiales qui ont pour objet de libéraliser le commerce mondial et d'en faire profiter, au même titre, les pays développés et en développement. Nous regrettons que les négociations aient progressé si lentement ces deux dernières décennies et enjoignons aux Membres de l'OMC de redoubler d'efforts pour mener à bien le Cycle de Doha, qui a débuté il y a plus de 13 ans et constitue aujourd'hui le plus long cycle de négociations commerciales qui ait jamais existé. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de toute la souplesse requise et à prendre les mesures qui s'imposent pour aller de l'avant.

5. A cet égard, nous nous félicitons que le Conseil général de l'OMC ait récemment approuvé les décisions prises à la neuvième Conférence ministérielle, à Bali, en décembre 2013, en particulier celle qui a trait à la facilitation des échanges et vise à réduire les formalités et à rationaliser les procédures douanières. Le nouvel accord, qui deviendra juridiquement contraignant une fois qu'il aura été ratifié par les deux tiers des Membres de l'OMC, devrait rapporter à l'économie mondiale entre 400 millions et 1 000 milliards de dollars E.-U. par an. Aussi engageons-nous les Membres de l'OMC à ratifier ce texte au plus vite. En tant que parlementaires, nous nous engageons à apporter notre pierre à l'édifice.

6. Nous nous félicitons de la décision du Conseil général quant à la constitution de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et appelons, conformément à cette décision, à la conclusion des négociations visant à régler définitivement ce problème. Nous sommes convaincus que la question de la sécurité alimentaire est vitale pour les pays en développement et que les règles de l'OMC doivent faciliter la lutte contre la faim.

7. Nous sommes convaincus qu'un examen du fonctionnement de l'OMC destiné à en renforcer l'efficacité, contribuera à améliorer les règles élaborées dans ce forum commercial. Nous souscrivons à la règle du consensus, principe fondamental de l'OMC, et appelons tous les Membres de l'OMC à ne pas y déroger, notamment dans les décisions finales adoptées au plan ministériel.

8. Maintenant résolu le blocage de l'après-Bali, les Membres de l'OMC doivent profiter de l'occasion et avancer rapidement dans la mise en œuvre de tous les éléments du Paquet de Bali, notamment l'élaboration d'un programme de travail "clairement défini" pour les questions encore en suspens du Cycle de Doha. Les Membres n'ont pas une minute à perdre s'ils veulent respecter l'échéance fixée à la fin juillet 2015. Pour que le Cycle de négociations puisse s'achever le plus rapidement possible, il importe de s'appuyer sur les résultats pertinents obtenus grâce à des années de négociations, tels qu'énoncés dans les projets de textes relatifs aux modalités. Trop d'échéances ont déjà été manquées. Il faut trouver un équilibre dans le programme de travail entre les éléments clés des négociations, à savoir l'agriculture, l'accès aux marchés non agricoles et les services, et la nécessité de maintenir les besoins et intérêts spéciaux des pays en développement au cœur du processus.

9. Les accords de l'OMC doivent avant tout apporter des avantages concrets aux plus pauvres des Membres de l'Organisation. Forts de cette considération, nous engageons les négociateurs à intensifier leurs efforts pour transformer les accords de Bali en avantages économiques concrets pour les pays les moins avancés (PMA), notamment grâce à la création de nouveaux débouchés d'exportation pour les fournisseurs de services des PMA et à la simplification des règles d'origine. Parallèlement, nous engageons les Membres de l'OMC qui n'ont pas encore atteint la cible des 97 pour cent d'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les exportations des PMA à le faire le plus rapidement possible.

10. Le lancement du Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC devrait contribuer à aider les PMA à recueillir les fruits des nouveaux accords. L'OMC devrait, avec la Banque mondiale, l'Organisation mondiale des douanes et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, intensifier l'assistance technique à destination des PMA. En tant que parlementaires, nous nous engageons à travailler aux côtés de nos gouvernements afin de nous assurer qu'ils participent activement à ces efforts.

11. Il est possible que les pays en développement parmi les plus pauvres se heurtent, en ce qui concerne l'offre et les infrastructures commerciales, à des obstacles qui limitent leur capacité à prendre part au commerce international et à en retirer des avantages. L'Aide pour le commerce, initiative de l'OMC financée par des donateurs, a pour objectif de remédier à ces difficultés. Nous nous réjouissons que les chiffres de 2012 montrent une augmentation de 20 pour cent des engagements des donateurs par rapport à l'année précédente. Toutefois, il est préoccupant que cette augmentation concerne majoritairement les pays à revenu intermédiaire tandis que les contributions au profit des PMA ont légèrement diminué. Nous appelons les donateurs à continuer de soutenir cette initiative importante et à veiller à ce qu'une part équitable de l'aide aille aux PMA. Dans cette optique, nous saluons la tenue du cinquième Examen global de l'Aide pour le commerce qui se déroulera à Genève, en juillet 2015, sous l'intitulé général "Réduire les coûts du commerce pour une croissance durable et inclusive".

12. Le commerce est une condition nécessaire mais non suffisante de la prospérité économique et du bien-être. Nous constatons avec inquiétude la montée des inégalités économiques, notamment à l'intérieur des pays. Nous continuons à insister sur la nécessité de mener, au plan national, des politiques cohérentes et intégrées en ce qui concerne le commerce, l'industrie, l'emploi et les affaires sociales, de manière à renforcer les capacités de production et à créer des emplois décents. Les pays en développement, et en particulier les PMA, doivent être libres d'appliquer les politiques intérieures qui conviennent pour que l'amélioration des résultats commerciaux se traduise par des créations d'emplois. Les politiques commerciales doivent s'accompagner de mesures fiscales et monétaires de nature à favoriser la création d'emplois, la productivité et une croissance économique inclusive et durable.

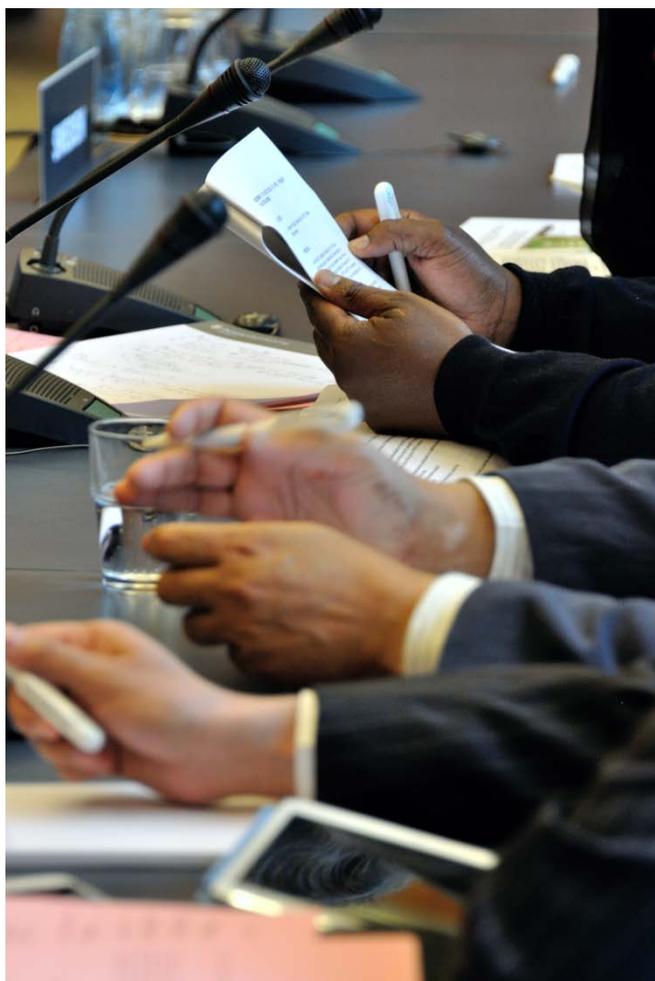
13. Compte tenu des obligations et des problèmes mondiaux relevant d'autres domaines tels que l'environnement et les changements climatiques, nous soulignons que notre objectif est de renforcer les relations et la coopération commerciales selon des modalités qui contribuent au développement durable. Nous réaffirmons en outre le principe énoncé dans le préambule de l'Accord de l'OMC qui veut que les mesures prises pour protéger et préserver l'environnement et les moyens mis en œuvre pour ce faire répondent aux besoins et préoccupations respectifs des Membres de l'OMC, quel que soit leur degré de développement économique. En conséquence, au vu de la 10<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'OMC qui doit se tenir à Nairobi ainsi que des grands sommets de l'ONU prévus en 2015 et de l'adoption prochaine des

Objectifs de développement durable, nous appelons à une coopération aussi étroite que possible par l'échange d'informations entre l'OMC et les organes spécialisés de l'ONU chargés des questions sociales, économiques, environnementales et sanitaires. Sans cette coopération, le développement durable est illusoire.

14. Nous convenons par ailleurs que toute mesure commerciale unilatérale contre les importations de biens et de services, sur quelque base relative à la protection de l'environnement ou aux changements climatiques que ce soit, ne doit pas être prise de telle sorte qu'elle constitue une discrimination arbitraire ou injustifiable ou une restriction déguisée du commerce international, bien que la protection de l'environnement, en tant que telle, ne soit pas nécessairement injustifiable.

15. Nous avons assisté, ces dernières années, à une multiplication des accords commerciaux plurilatéraux, régionaux et bilatéraux, notamment en raison de la stagnation du Cycle de Doha. Ces accords peuvent stimuler le commerce entre les parties, ouvrir des secteurs commerciaux qui ne sont que partiellement couverts par les accords de l'OMC, et ils offrent en outre une expérience des négociations qui peut ensuite s'avérer utile dans un contexte multilatéral. Nous rappelons toutefois que ces accords ne sauraient remettre en cause le rôle des accords multilatéraux dans le commerce international, en particulier dans certains domaines sensibles.

16. Au vu des défis que l'OMC doit relever, il apparaît que les parlementaires doivent poursuivre leur travail de collaboration avec cet organe du commerce mondial dont le rôle est éminemment important. Non seulement les parlementaires ratifient les résultats des négociations, mais ils constituent aussi une interface essentielle entre l'OMC et les citoyens qu'ils s'efforcent de servir. Nous appelons l'OMC à tirer pleinement parti de la Conférence parlementaire sur l'OMC et à faire en sorte que les parlementaires aient accès à toutes les informations dont ils ont besoin pour remplir efficacement leur fonction de contrôle et apporter une contribution valable aux politiques commerciales.



# CEREMONIE INAUGURALE

## DISCOURS DE M. KRISTER ÖRNFJÄDER, PARLEMENTAIRE (SUEDE) CO-PRESIDENT DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Chers collègues parlementaires,  
Mesdames et Messieurs qui représentez vos gouvernements ou organisations internationales,  
Mesdames, Messieurs,

Durant les deux prochains jours, Genève, capitale de la diplomatie commerciale multilatérale, accueillera les parlementaires chargés dans leurs pays respectifs des questions touchant au commerce international et au développement.

C'est un grand honneur pour moi que de pouvoir prendre la parole devant vous au nom de l'Union interparlementaire, votre organisation. Riche de ses 125 ans d'expérience, l'UIP est fière de rassembler 166 parlements, soit plus de 43 000 parlementaires, qui représentent en tout 6,5 milliards de personnes.

Le Siège de l'UIP n'est pas loin de celui de l'OMC, dans un bâtiment connu à Genève sous le nom de *Maison des parlements*. La Conférence parlementaire sur l'OMC est comme un pont qui relie la Maison des parlements et la Maison du commerce, autrement dit, l'OMC.

Il y a 13 ans que nous avons commencé à bâtir ce pont en partenariat avec le Parlement européen. Aujourd'hui, il tient parfaitement debout et accueille une circulation soutenue dans les deux sens.

Pour les parlementaires, ce pont est un bon moyen d'accéder aux travaux multidimensionnels des négociateurs gouvernementaux qui prennent part aux négociations de l'OMC; tandis que pour les diplomates et les experts commerciaux, il offre un moyen sans équivalent pour sensibiliser les parlementaires aux défis des négociations et aux subtilités techniques des solutions négociées; des connaissances qui leur sont indispensables pour ratifier les accords commerciaux.

En tant que législateurs, c'est à nous qu'il incombe d'adopter des lois et de les modifier, d'approuver le budget de nos pays et de demander des comptes à nos gouvernants; et, s'ils ne sont pas transposés dans le droit national et assortis d'un contrôle digne de ce nom, les accords commerciaux internationaux ne servent à rien.

Notre objectif est de mettre à profit le levier que représentent les institutions parlementaires de par la Constitution pour apporter une véritable contribution aux accords de l'OMC et participer à leur élaboration avant qu'ils ne nous soient soumis pour approbation.

Nous nous félicitons que notre Conférence parlementaire se tienne désormais pour la troisième fois dans les locaux de l'OMC, ce qui nous semble hautement symbolique.

L'OMC a ouvert ses portes aux parlementaires, preuve de sa volonté de transparence vis-à-vis de l'extérieur. Nous sommes particulièrement heureux d'être ici au début de l'année où l'OMC fête ses 20 ans. C'est d'ailleurs la raison du titre que nous avons donné à la présente session : "L'OMC a 20 ans". L'heure est aux réjouissances, mais aussi à la réflexion.



Lorsque l'OMC a vu le jour, le 1<sup>er</sup> janvier 1995, nul ne pouvait prévoir que le chemin qu'emprunteraient ses Membres serait si long et si tortueux. Cette organisation a des pouvoirs dont ne dispose aucune autre organisation, mais elle est également fondée sur un principe de décision par consensus, ce qui en fait un véritable laboratoire du multilatéralisme.

L'OMC a enregistré quelques succès, mais aussi d'innombrables problèmes, blocages et autres difficultés. La progression des négociations du Cycle de Doha ont été particulièrement lente. Ce cycle qui a commencé il y a plus de 13 ans est devenu le plus long de l'histoire.

Lors de la session parlementaire que nous avons organisée à Bali en marge de la 9<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'OMC, nous avons dit notre conviction que le principal objet du système commercial multilatéral devait être d'offrir davantage de possibilités aux citoyens et de leur permettre de profiter des bienfaits du commerce. Nous nous sommes félicités de l'adoption du "Paquet de Bali", qui permettait d'espérer que les négociations commerciales avaient trouvé un nouveau souffle et que le Cycle de Doha pour le développement allait enfin porter ses fruits.

C'est donc avec une vive préoccupation que nous avons constaté au milieu de l'année dernière que les négociations de l'OMC étaient de nouveau bloquées. S'exprimant au nom de la communauté parlementaire mondiale, le Comité de pilotage de notre conférence a déclaré sans ambages que l'OMC ne pouvait se permettre de ne pas honorer la promesse faite à Bali.

Il semblerait que son appel ait été entendu.

Nous nous félicitons des décisions prises récemment par le Conseil général de l'OMC en vue d'ouvrir la voie à une mise en œuvre pleine et entière du Paquet de Bali et en particulier de l'Accord sur la facilitation des échanges, qui devrait rapporter chaque année des centaines de millions de dollars à l'économie mondiale.

Toutefois, comme nous le savons, cet accord ne deviendra contraignant que lorsqu'il aura été ratifié par les deux tiers des Membres de l'OMC. Et c'est en cela que le rôle des parlements est indispensable. Ensemble, nous devons veiller à ce que le processus de ratification soit mené aussi rondement que possible. C'est une question dont nous pourrions débattre à loisir aujourd'hui et demain.

Nous avons devant nous un ordre du jour riche et varié.

Nous commencerons par une série de présentations sur le thème de fond, de notre session, à savoir : "Le commerce, un catalyseur pour la paix et l'amélioration des conditions de vie". Lorsqu'il est fondé sur des règles équitables, le commerce est le meilleur instrument de développement qui soit, pour tous, sans compter qu'il est indispensable pour entretenir des relations et une coopération pacifiques entre les nations. Ce dernier élément est particulièrement remarquable en cette année où nous célébrons le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Lorsque nous débattons de ce vaste sujet, nous ne devons pas omettre de réfléchir aux moyens dont nous, parlementaires, disposons pour mettre pleinement le commerce au service de la paix et de la prospérité.

L'élément essentiel du programme de cet après-midi est le dialogue prévu avec les négociateurs et hauts représentants de l'OMC. C'est désormais une tradition que d'inviter à nos sessions les Ambassadeurs qui président les différents conseils, comités et groupes de travail de l'OMC. C'est à eux qu'incombe pour l'essentiel la responsabilité de faire avancer les négociations. Or, pour les parlementaires chargés des questions commerciales, il est toujours intéressant de pouvoir s'entretenir avec ces experts de premier plan qui sont les mieux à même de leur dire de quoi il retourne vraiment.

Le thème de notre réunion-débat avec les Ambassadeurs est particulièrement d'actualité : comment maintenir les négociations de l'OMC sur la bonne voie, maintenant que la solution de l'après-Bali a été trouvée. Comme nous le savons, les Membres de l'OMC sont en train d'élaborer un programme de travail qui doit permettre de mener à son terme le Cycle de Doha. Ils se sont donné jusqu'au mois de juillet pour ce faire. Il n'y a donc pas de temps à perdre.

Je suis certain que vous aurez de nombreuses questions à poser aux Ambassadeurs – aussi bien à ceux qui seront à la tribune qu'à ceux qui seront assis dans la salle. On m'a dit qu'ils étaient nombreux parmi nous aujourd'hui et j'en profite donc pour les remercier tous de leur présence.

Demain, nous aurons aussi une séance de questions et réponses avec le Directeur général de l'OMC, M. Azevêdo, qui se joindra à nous pour une audition assez semblable à celles que nous avons habituellement avec les ministres de nos pays, dans nos parlements, dans le cadre de ce que nous appelons les questions au gouvernement.

Durant cette réunion, le Directeur général se concentrera sans doute principalement sur les enseignements qu'ont apportés les vingt années qui se sont écoulées depuis la création de l'OMC, mais nous espérons aussi et surtout qu'il nous fera part de son sentiment au sujet du processus de l'après-Bali. Il importe donc que nous fassions bon usage de l'occasion que nous avons de lui poser des questions et que nous nous limitions à des observations succinctes.

Demain après-midi, nous aurons également une réunion-débat sur un sujet qui pourrait à première vue paraître assez restreint, mais qui est en fait un prisme à travers lequel nous pourrions aborder un large éventail de questions. Depuis des années, l'OMC se bat pour convaincre un public sceptique de l'intérêt du multilatéralisme dans la durée. Le problème vient en partie de ce que les avantages économiques et sociaux qui résultent du commerce sont répartis de manière inégale et trop peu inclusive.

Selon un principe qui relève plus ou moins de l'étude de cas, le Comité de pilotage de la Conférence a décidé de se pencher en particulier sur les intérêts des consommateurs et de la jeune génération, en posant les questions suivantes : Quel est le juste équilibre entre libre-échange et protection des consommateurs ? Comment faire mieux comprendre les bienfaits de l'OMC aux jeunes ? Nous espérons qu'avec la participation de l'auditoire, ce débat nous permettra d'apporter des réponses à ces questions.

Enfin, à la séance de clôture, nous devons adopter un document final qui a été rédigé par le Rapporteur du Comité de pilotage, M. Kil Jeong-woo (République de Corée). Les parlements avaient jusqu'au 31 janvier pour déposer des amendements. Ce soir, le Comité de pilotage achèvera l'examen de tous les amendements reçus et élaborera un projet révisé, qui sera mis à la disposition de tous les délégués demain matin. J'espère que nous saurons l'adopter par consensus.

En tant que co-organisateurs de la Conférence, l'UIP et le Parlement européen ont dépensé beaucoup de temps et d'énergie pour préparer cette réunion. Je tiens donc à remercier chaleureusement les dirigeants et le personnel du Parlement européen, notre partenaire, de tout ce qu'ils ont fait dans ce cadre. Nous espérons que cette session sera couronnée de succès et attendons avec intérêt les débats riches et constructifs auxquels elle devrait donner lieu, dans la plus pure tradition parlementaire.

Sur ces mots, je déclare officiellement ouverte la Session annuelle 2015 de la Conférence parlementaire sur l'OMC.



# CEREMONIE INAUGURALE

## DISCOURS DE M. OLLI REHN

### VICE-PRESIDENT DU PARLEMENT EUROPEEN

Mesdames Messieurs les Parlementaires,  
Mesdames Messieurs les Ambassadeurs,  
Mesdames Messieurs les délégués,  
Distingués invités,  
Mesdames, Messieurs,

C'est un honneur et un grand plaisir pour moi que de vous souhaiter, au nom de Martin Schulz, Président du Parlement européen, la bienvenue à la dixième Conférence parlementaire sur l'OMC, qui coïncide avec le 20<sup>e</sup> anniversaire de la création de cette organisation.

Cette conférence étant le fruit des efforts conjoints du Parlement européen et de l'Union interparlementaire, je voudrais exprimer une gratitude particulière à notre partenaire, l'UIP, ainsi qu'à l'Organisation mondiale du commerce, qui accueille pour la troisième fois cette conférence dans ses locaux..

La présence aujourd'hui dans cette salle d'un si grand nombre de parlementaires représentant tant de pays différents, en elle-même fort encourageante, vient en outre à point nommé nous rappeler l'importance de la dimension parlementaire des travaux de l'OMC. En qualité de représentants élus, les parlementaires jouent un rôle qui ne se limite pas exclusivement à ratifier des accords commerciaux conclus par d'autres, mais revêt une portée beaucoup plus importante. En tant que courroie de transmission véhiculant l'avis de notre électorat aux responsables chargés de négocier des accords, mais aussi dans notre rôle de garants de la transparence de l'action gouvernementale et de la prise en compte des sujets de préoccupation que nous exprimons, nous constituons un chaînon fondamental de la relation unissant les citoyens à leurs responsables politiques.

Vous qui m'écoutez aujourd'hui aurez peut-être le sentiment que je prêche des convertis, mais je suis profondément convaincu que l'intensification du contrôle parlementaire est le seul moyen de renforcer la légitimité des accords commerciaux.

L'évolution récente des accords commerciaux, qui englobent désormais des questions telles que les normes réglementaires, la sécurité alimentaire et le développement durable, leur a valu un regain d'intérêt de la part de l'opinion publique. A juste titre, les citoyens veulent savoir qui prend les décisions et en quoi elles consistent, ce qui vaut également pour les décisions prises à l'OMC.

La réunion de demain, consacrée à la nécessité d'expliquer aux jeunes et aux consommateurs les avantages de l'OMC, est donc particulièrement importante et opportune.



Lors de notre dernière rencontre, en décembre 2013, à l'occasion de la neuvième Conférence ministérielle de Bali, nous étions nombreux à penser que nous touchions au but et que l'OMC conclurait rapidement le Programme de Doha pour le développement, qui entre aujourd'hui dans sa 14<sup>ème</sup> année !

Dans notre document final, nous avons qualifié de "particulièrement importante" l'issue de cette neuvième ministérielle. Nous nous sommes réjouis de la conclusion de l'Accord sur la facilitation des échanges, qui avait pour objectif de faire circuler les marchandises plus rapidement et à moindre coût à l'échelle mondiale. Nous avons applaudi les décisions visant à tenir compte des besoins des pays en développement et des pays les moins développés, ainsi que la décision relative à la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire.

Il vaut la peine d'accorder quelques instants de réflexion à la pièce maîtresse de ce dispositif, à savoir l'Accord sur la facilitation des échanges, censé, d'après certaines estimations, diminuer de 10 pour cent le coût global des échanges tout en augmentant d'un milliard de dollars le volume du commerce mondial. Tant les pays en développement que les pays développés bénéficieraient de cet accord, dont les dispositions pourraient réduire les coûts globaux des échanges commerciaux de 10 pour cent dans les économies avancées et de 13 à 15,5 pour cent dans les pays en développement, tout en créant environ 21 millions d'emplois.

La ministérielle, en tant que telle une réussite, a permis d'arriver à un accord mais, comme vous le savez, la machine s'est enrayée par la suite et il a fallu attendre l'été dernier pour que se manifestent les premiers signes de déblocage.

Permettre à 160 Membres de dégager un consensus n'est pas une mince affaire. Nous devons néanmoins continuer inlassablement à défendre le multilatéralisme, meilleur garant d'un système ouvert, équitable et fondé sur des règles tenant compte des intérêts extrêmement variés de ses membres et visant à les harmoniser. Le Parlement européen est depuis toujours un ardent défenseur du multilatéralisme, qu'il considère comme le meilleur gage que les avancées du commerce mondial ne feront pas de perdant.

Je peux vous assurer (en toute transparence et sur la base de mon expérience de membre et de Vice-Président de la Commission européenne, qui s'est étalée sur dix ans) que l'Union européenne ne s'est résignée à conclure des accords commerciaux bilatéraux que lorsqu'elle a dû se rendre à l'évidence que les perspectives offertes par le Programme de Doha pour le développement et l'OMC étaient pour l'instant hors d'atteinte et le resteraient dans un avenir proche. Vous pouvez toutefois compter sur le Parlement européen pour soutenir le multilatéralisme commercial dès qu'il sera possible d'y revenir pour le développer sérieusement.

L'année 2015, qui marque le 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'OMC, s'annonce également comme une année chargée pour cette organisation, ainsi que ceux d'entre nous qui prenons une part active à ses travaux. Le programme de travail visant à conclure les chapitres du Programme de Doha pour le développement restés en suspens devrait nous être présenté cet été.

Je pense que nous serons tous d'accord pour convenir du fait que nos électeurs souhaitent des résultats concrets, de nature à améliorer leur quotidien. Le commerce et l'OMC ont un rôle à jouer à cet égard et sont en mesure d'apporter des changements positifs. L'OMC a enregistré dans un certain nombre de domaines des succès impressionnants, qui ne sont pas toujours appréciés autant qu'ils le devraient (promotion de la transparence et des examens par les pairs dans le cadre de son travail de surveillance et de supervision, arbitrage et prévention des conflits commerciaux grâce à son mécanisme de règlement des différends et forum permettant aux Membres de se retrouver et d'échanger des informations). La crédibilité de l'Organisation dépend toutefois de sa capacité à conclure et mettre en œuvre des accords multilatéraux et je nourris l'espoir que c'est ce cadeau que ses membres auront à cœur de lui offrir pour fêter son 20<sup>ème</sup> anniversaire.

Je pense donc qu'il est légitime de faire preuve d'un optimisme prudent cette année, qui se conclura par la 10<sup>ème</sup> Conférence ministérielle, prévue au Kenya en décembre. Nous ne devons pas laisser se dissiper le courant d'énergie positive qui s'est constitué ces derniers mois mais le canaliser dans le but de conclure une fois pour toutes ce cycle de négociations. En janvier, M. Roberto Azevêdo, Directeur général de l'OMC, a invité tous les Membres à "continuer de considérer ces questions comme urgentes; à définir et classer par ordre de priorité les questions revêtant la plus grande importance; à se fixer des objectifs réalistes pour toutes les parties; à continuer à faire preuve d'un fort engagement et à aborder toutes les questions simultanément plutôt que de tenter de les échelonner." Je m'associe pleinement à cette vision sage et réaliste des négociations. Après tout, nous ne manquons pas d'intérêts communs. En réalité, il arrive que cet intérêt commun s'étende à la planète entière, ce qui est le cas pour le développement économique durable.

Cette perspective constitue pour nous, parlementaires, à la fois une chance et une responsabilité : si nous réussissons, nous bénéficierons nous aussi des retombées positives, mais si nous échouons, nous devons en porter les conséquences. Il est également important pour l'OMC, en tant qu'Organisation, de réussir à conclure le Cycle de négociations et à moderniser ses règles, ce qui ne sera possible que grâce à la collaboration de tous ses membres, ainsi qu'à la prise en compte des bouleversements spectaculaires qu'a connus le paysage mondial depuis le lancement du Programme de Doha pour le développement en 2001. Cette constatation vaut en premier lieu pour les économies émergentes, qui doivent être prêtes à apporter leur contribution et à jouer un rôle proportionnel à l'influence et au poids économiques croissants qu'elles exercent.

Dans l'UE, ma région d'origine, le commerce n'est pas une fin en soi, mais un moyen pour arriver à une fin. Le commerce recèle le potentiel de créer de la croissance et des emplois, sujet sur lequel nous nous arrêterons cet après-midi. Pour que le commerce puisse faire sentir ses bienfaits dans toutes les nations, des mesures d'accompagnement doivent être prises. Ces dernières sont également indispensables pour gagner la confiance du public à l'égard de l'ouverture des échanges, élément auquel nous sommes très sensibles en tant que responsables politiques démocratiquement élus. Le commerce, qui s'insère dans un cadre institutionnel plus large, entretient des liens avec un grand nombre d'autres domaines d'action. A cet égard, nous saluons les efforts déployés par l'OMC pour nouer des contacts avec d'autres instances internationales et collaborer avec elles.

L'un des domaines sur lesquels le commerce exerce la plus forte incidence, et vice versa, est celui du développement. L'UE a déclaré l'année 2015 "Année européenne du développement", en lien avec les Objectifs du Millénaire pour le développement (qui ont vu le jour presque au même moment que le Programme de Doha pour le développement), la question de l'éradication de la pauvreté et les pourparlers en cours concernant les changements climatiques, question particulièrement lourde de conséquences pour les pays en développement. Je me réjouis de l'importance croissante accordée au développement durable, ainsi que de la négociation, actuellement en cours, d'un accord sur les biens environnementaux, qui pourrait présenter d'énormes avantages pour les pays en développement, dont un rapport de l'ONU montre qu'ils sont idéalement placés pour bénéficier d'une hausse des échanges de tels biens. Je souhaite toutefois que les pays en développement soient plus nombreux à participer à ces négociations, afin que ces dernières puissent tenir compte de leurs intérêts. N'oublions pas que le Programme de Doha pour le développement s'inscrit dans un cycle en faveur du développement. Bien que les décisions prises à Bali et le programme d'aide pour le commerce soient les bienvenus, il reste encore fort à faire pour veiller à ce que le développement ne disparaisse pas des négociations.

Mesdames, Messieurs,

Au cours des deux journées à venir, de grands négociateurs s'adresseront à nous et nous débattrons d'une série de questions (à savoir la paix, les consommateurs et l'amélioration des conditions de travail), ainsi que de leur impact sur le commerce.

Ceci témoigne de la complexité croissante du système des échanges mondiaux, alimentée par le phénomène de la mondialisation et l'évolution du commerce. Ne nous laissons toutefois pas impressionner par cette complexité, qui ne doit pas nous empêcher de nous fixer des orientations et des objectifs réalistes. Je me réjouis d'entendre la contribution parlementaire sur ces questions, qui sera très certainement aussi stimulante que variée.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à tous une excellente conférence.



# CEREMONIE INAUGURALE

## DISCOURS DE M. FERNANDO DE MATEO Y VENTURINI, AMBASSADEUR REPRESENTANT PERMANENT DU MEXIQUE AUPRES DE L'OMC PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE L'OMC

Bienvenue à l'OMC. C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole à cette session annuelle de la Conférence parlementaire. Je tiens à remercier le Secrétaire général de l'Union interparlementaire, M. Martin Chungong, de m'avoir invité à participer à cette importante rencontre.

L'année en cours revêt une grande importance pour l'OMC. Nous célébrons le vingtième anniversaire de l'Organisation dont les fondements ont été jetés par le GATT il y a près de 70 ans.

Au cours des six dernières décennies, le volume du commerce mondial a été multiplié 50 fois en termes réels alors que la production mondiale l'a été sept fois. Il a été prouvé à maintes reprises que le commerce favorise la croissance, l'emploi et le développement.

La manière de commercer a évolué sans cesse. Le renforcement des chaînes de valeur mondiales a eu des incidences profondes. Aujourd'hui plus de 70 pour cent du commerce mondial se composent de biens et de services qui servent d'intrants pour produire davantage de biens et de services. Le revenu créé par les chaînes de valeur mondiales a doublé en moyenne tous les 15 ans. Les pays se spécialisent dans certaines activités et dans certains segments de production au lieu de le faire dans des secteurs entiers.

Tous les pays participent certes à ces chaînes, mais d'aucuns le font de manière plus approfondie que d'autres. Pour que ce processus soit efficace, il faut tenir compte des facteurs suivants :

- 1) Les importations sont aussi importantes que les exportations d'où la nécessité de réduire les temps de livraison et les coûts de transaction.
- 2) La libéralisation multilatérale est préférable aux accords qui établissent des discriminations entre les pays car dans les chaînes de production mondiales les barrières indirectes sont aussi importantes que les barrières directes, d'autant qu'elles augmentent les coûts des intrants.
- 3) Les mesures de facilitation du commerce aident à approfondir la participation aux chaînes de valeur en assouplissant les procédures douanières, en diminuant les coûts, en évitant les retards inutiles et en réduisant l'incertitude. La diminution potentielle des coûts de transaction dans le commerce lorsque l'accord conclu à Bali sera mis en œuvre oscille entre 11 et 14 pour cent pour les pays en développement. Selon d'autres estimations 1 million de millions de dollars sera ainsi créé.
- 4) Il est fondamental dans les chaînes de valeur mondiales d'avoir des services efficaces et de grande qualité. Les services contribuent à hauteur de 42 pour cent à la valeur ajoutée des exportations des membres du G20.
- 5) Les pays en développement qui se sont le plus incorporés à ces chaînes ont montré avoir une plus grande capacité de croissance économique soutenue, pouvoir générer davantage d'emplois et être en mesure de réduire la pauvreté plus rapidement et dans de plus grandes proportions.

Les cinq facteurs que je viens de citer ont des implications importantes pour le travail que nous menons à l'OMC et dans pour celui que vous, Mesdames et Messieurs les parlementaires, accomplissez dans vos pays.



Comme vous le savez, la réunion ministérielle tenue à Bali il y a un peu plus d'un an a été un succès. On relève parmi les résultats qui ont été obtenus l'accord sur la facilitation du commerce qui entrera en vigueur lorsque deux tiers des membres l'auront ratifié. Ce serait un grand succès pour la Conférence ministérielle qui se tiendra à Nairobi en décembre de cette année, si à cette occasion, nous pouvions annoncer l'entrée en vigueur de cet accord. Sur ce point, vous avez la grande responsabilité d'obtenir que vos parlements respectifs ratifient cet accord rapidement.

Bien évidemment, ce serait aussi un grand triomphe pour l'Organisation si, avant la réunion de Nairobi, on obtenait l'entrée en vigueur du Protocole portant modification de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), approuvé il y a 10 ans mais que 70 pays n'ont pas encore ratifié ce qui empêche son entrée en vigueur. Cet accord constitue une nouvelle voie d'accès juridique aux médicaments au plan international et devrait donner la possibilité de réduire notablement le prix des médicaments pour les pays les plus pauvres.

Le principal enseignement à tirer de la nouvelle réalité des chaînes de valeur mondiales est qu'il faut conclure le plus vite possible le cycle de négociations de Doha, un événement que divers membres de l'OMC souhaiteraient voir se produire, tout au moins dans sa partie essentielle, lors de la réunion ministérielle de Nairobi.

Le programme de Doha comporte des éléments fondamentaux pour l'amélioration du fonctionnement de ces chaînes, depuis le besoin d'éliminer ou de réduire notablement les distorsions du commerce agricole jusqu'à la nécessité d'assurer davantage de fluidité au commerce des biens industriels et des services. Ce dernier est devenu un des principaux moteurs de croissance et de développement. Mais on y trouve également une série d'éléments favorables aux pays en développement, notamment aux plus défavorisés d'entre eux. En juillet il nous faudra tenir prêt le programme de travail pour la conclusion du cycle de négociations que nous ont demandé les ministres à Bali. Nous œuvrons dans ce sens, ici à Genève comme dans les capitales.

Il nous faut conclure le cycle de Doha avant de pouvoir commencer à traiter d'autres questions d'importance cruciale compte tenu de la réalité économique mondiale contemporaine. Pour ne citer que deux exemples, ces questions pourraient être la relation entre le commerce et l'investissement et la relation existant entre la politique commerciale et la politique de la concurrence.

Je souhaite terminer cette allocution en soulignant un fait que vous connaissez parfaitement mais auquel on n'apporte pas l'attention suffisante. L'OMC c'est l'état des négociations commerciales menées dans cette enceinte. Nous avons souvent lu dans la presse des titres tels que « Un autre échec de l'OMC » ou bien « L'OMC au bord de l'abîme ». En réalité l'OMC est beaucoup plus que son volet négociateur et c'est une organisation qui connaît beaucoup de succès.

Nous disposons du meilleur et du plus efficace des régimes de règlement des différends dans le monde, une des raisons - peut-être la plus importante - pour lesquelles lors de la grande récession de 2008-2011 on n'a pas de nouveau assisté à un débordement de protectionnisme un peu partout dans le monde comme ce fut le cas dans les années 30 du siècle passé. Avec déjà près de 500 affaires soumises, un nombre bien supérieur par exemple à celui des affaires dont la Cour internationale de Justice a été saisie, le système fonctionne très bien même s'il ne fait aucun doute qu'il est perfectible.

L'Organisation en outre administre et suit la mise en œuvre des accords multilatéraux existants qui sont en grande partie à l'origine du rapide développement du commerce enregistré depuis la création du GATT.

En résumé, il n'échappe à personne qu'il est de la plus haute importance de pouvoir compter au sein de l'OMC sur votre appui, Mesdames et Messieurs les parlementaires, qui détenez le pouvoir de décision et une solide vision globale de l'économie et de la gouvernance.

Je vous souhaite un séjour agréable et un débat productif pendant les deux journées que durera votre conférence.

Je vous remercie.

# AUDITION AVEC LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OMC, M. ROBERTO AZEVEDO

## *Pourquoi le commerce ? Réflexion sur l'anniversaire de l'OMC*

### REMARQUES LIMINAIRES

M. Bernd Lange et M. Krister Örnjäder, Coprésidents de la Conférence,  
M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'UIP,  
Mesdames, Messieurs les Parlementaires,  
Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,  
Mesdames et Messieurs,  
Bonjour et bienvenue à l'OMC.

Nous sommes très heureux d'accueillir pour la troisième fois la Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce.

Je remercie l'Union interparlementaire et le Parlement européen pour l'organisation de cet événement.

Et je vous remercie tous pour votre soutien au fil des ans.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'OMC fête son 20<sup>ème</sup> anniversaire. Je pense que c'est là une bonne occasion de saluer la contribution que cette organisation a apportée, avec votre soutien, à la gouvernance mondiale et au bien-être économique.

Aujourd'hui, alors que l'économie mondiale est plus que jamais interconnectée, il est difficile d'imaginer un monde sans l'OMC.

Naturellement, pendant ces 20 années, le système a beaucoup évolué. Depuis 1995, nous avons accueilli 33 nouveaux Membres, dont certains comptent parmi les plus grandes économies du monde, comme la Chine et la Russie, et d'autres figurent parmi les pays les moins avancés. Aujourd'hui, nos 160 Membres représentent environ 98% du commerce mondial.

Qui plus est, avec le paquet dont nous sommes convenus à la neuvième Conférence ministérielle de Bali en décembre 2013, nous avons commencé à actualiser les règles commerciales multilatérales.

En tant que parlementaires, vous avez joué un rôle crucial dans toutes ces réalisations. Vous nous soutenez en approuvant et en ratifiant les accords auxquels nous parvenons ici. Vous le faites grâce à votre plaidoyer pour l'OMC — et à la pression que vous exercez sur vos gouvernements pour qu'ils s'engagent sur les questions essentielles. Mais, plus important encore, vous nous soutenez en faisant la liaison entre l'OMC et vos électeurs. Tout ce que nous faisons ici leur est profitable.



C'est pourquoi nous entendons cette année développer notre dialogue habituel en renforçant notre programme de sensibilisation pour les parlementaires, en particulier dans les régions en développement. Plusieurs réunions ont déjà été programmées à Singapour, à Maurice, en Jordanie et au Maroc, afin de toucher leurs régions respectives. D'autres réunions seront programmées dans les prochains mois.

Ces réunions seront axées sur la mise en œuvre du paquet de décisions adopté à Bali. Mais, plus largement, nous voulons aussi avoir une discussion franche sur les réalisations de l'Organisation et sur les défis auxquels elle est confrontée aujourd'hui.

Nous n'allons pas relâcher nos efforts. Nous savons qu'en tant qu'Organisation, nous faisons face à de véritables défis et je suis convaincu que nous devons tout faire pour les relever.

Nous savons, par exemple, que le rythme des négociations reste une source de frustration particulière. La plupart de nos règles commerciales actuelles ont été adoptées il y a 20 ans, au moment de la création de l'Organisation. Bien que bon nombre de ces règles consacrent des principes fondamentaux intemporels, la réalité est que nos textes juridiques ne sont pas encore vraiment entrés dans le XXI<sup>ème</sup> siècle.

Nous devons obtenir davantage de résultats, plus vite. Nous ferons tout notre possible avec les Membres pour y parvenir. Et là encore, votre soutien sera indispensable.

Je vais maintenant vous parler de certains des domaines dans lesquels nous devons travailler ensemble au cours des prochains mois, en commençant par la mise en œuvre des résultats déjà obtenus et en passant ensuite au programme de négociation en cours.

Je pense que vous avez tous conscience de l'importance du paquet de Bali, tant du point de vue économique que du point de vue de ce qu'il représente pour la solidité et la viabilité de l'OMC.

Aujourd'hui, la priorité est de donner effet à ce qui a été convenu à Bali. Ce travail est en bonne voie.

Par exemple, des discussions ont commencé en vue de trouver une solution permanente à la question de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire. Nous nous sommes aussi attachés à donner suite aux décisions qui sont prioritaires pour les pays les moins avancés, les PMA.

Lors de la réunion de haut niveau qui s'est tenue il y a deux semaines, de grands progrès ont été faits en vue de l'amélioration de l'accès aux marchés pour les services offerts par les PMA. Plus de 25 Membres ont indiqué les secteurs de services et les modes de fourniture pour lesquels ils accorderaient un traitement préférentiel aux PMA. Nous nous efforçons maintenant de réaliser ces engagements.

Nous progressons aussi de manière satisfaisante dans la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges.

Cet accord permettra de simplifier et d'harmoniser les formalités douanières de tous les Membres de l'OMC, ce qui réduira les délais et les coûts liés aux opérations commerciales dans le monde entier. L'Accord pourra ainsi apporter un stimulant opportun à l'économie mondiale.

On estime que l'Accord pourrait réduire de 10% les coûts du commerce pour les pays développés et même de 15% pour les pays en développement. De plus, des études ont montré que l'Accord pourrait entraîner une croissance d'environ 20% des exportations des pays en développement.

D'une manière générale, les gains pourraient atteindre 1 000 milliards de dollars EU par an et environ 21 millions d'emplois pourraient être créés dans le monde, dont la grande majorité dans les pays en développement.

L'Accord sur la facilitation des échanges apporte aussi quelque chose de nouveau aux pays en développement sur le plan de sa mise en œuvre. Pour la première fois, il y a une obligation de fournir une assistance technique aux pays qui n'ont pas la capacité de mettre en œuvre l'Accord.

A cet effet, nous avons mis en place le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges, qui vise à aider les pays en développement à acquérir cette capacité. Grâce à ce nouveau dispositif, les pays en développement et les pays les moins avancés sont assurés de recevoir l'aide dont ils ont besoin.

Mais, bien entendu, les avantages ne se concrétiseront que lorsque l'Accord aura été ratifié. Pour qu'il entre en vigueur, il faut que les deux tiers des Membres aient déposé leurs instruments d'acceptation.

La Ministre du Kenya, Amina Mohammed, a demandé instamment aux Membres de faire en sorte que ce seuil soit atteint d'ici à la dixième Conférence ministérielle, qui se tiendra à Nairobi en décembre.

Je pense donc que la balle est dans votre camp.

Votre soutien en tant que parlementaires est essentiel pour que les procédures internes soient menées à bien.

Certains Membres l'ont déjà fait. Je vous encourage donc vivement à continuer de faire avancer ce processus.

Une tâche analogue nous attend pour l'exécution du mandat énoncé dans la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique.

Le but de cette déclaration était de résoudre les difficultés que les Membres ayant des capacités de fabrication insuffisantes ou n'en disposant pas dans le secteur pharmaceutique pouvaient rencontrer pour recourir de manière effective aux licences obligatoires et ainsi avoir accès aux médicaments.



Cela a conduit au système dit "du paragraphe 6", qui consiste en l'utilisation de licences obligatoires spéciales pour la production et l'exportation de produits pharmaceutiques afin de répondre aux besoins des patients dans les pays où ces produits ne peuvent pas être fabriqués.

Cela a d'abord pris la forme d'une dérogation en 2003 puis d'un amendement — le premier amendement aux accords multilatéraux de l'OMC.

Encore une fois, il est grand temps que cet amendement entre en vigueur.

L'Assemblée générale de l'ONU, l'ECOSOC, l'Organisation mondiale de la santé et ONUSIDA ont tous demandé que cela se fasse.

Comme pour l'Accord sur la facilitation des échanges, les deux tiers des Membres doivent confirmer leur acceptation pour que l'amendement entre en vigueur. À peu près la moitié des Membres ont déjà franchi le pas. Ils constituent un bon échantillon des Membres, représentant chaque région et tous les niveaux de développement.

Il nous faut encore 27 acceptations pour que l'amendement entre en vigueur. Je suis convaincu qu'il est possible d'obtenir ces acceptations cette année.

Jusqu'à présent, l'exercice s'est déroulé sans encombre pour la plupart des Membres.

Après tout, il ne s'agit pas pour vous d'assumer de nouvelles obligations internationales; il vous faut seulement être prêts à affirmer le droit de tous les Membres d'utiliser ce système juridique si ils le souhaitent et quand ils le souhaitent.

Pour accélérer les choses, j'ai écrit aux Ministres de tous les Membres de l'OMC concernés pour leur demander d'envisager de franchir le pas.

Là encore, votre aide sera cruciale. Nous devons mener à bien ce processus pour améliorer l'accès aux médicaments — en particulier en Afrique.

Je vous exhorte donc à encourager vos gouvernements à prendre les mesures nécessaires pour achever le processus.

Voilà ce qui a déjà été convenu. Outre la mise en œuvre de ces décisions, nous devons produire de nouveaux résultats négociés qui contribueront à la solidité et à la stabilité de l'économie mondiale.

Des négociations sont en cours dans plusieurs domaines à l'OMC.

Par exemple, certains Membres participent aux négociations sur l'Accord sur les biens environnementaux et sur l'élargissement de l'Accord sur les technologies de l'information.

Ce sont des initiatives importantes, qui procureraient des gains économiques considérables et qui profiteraient à tous les Membres de l'OMC.

Mais, évidemment, c'est de loin le Programme de développement de Doha (PDD) qui occupe le devant de la scène. Les négociations sur le PDD durent depuis 2001. C'est évidemment beaucoup trop long.

A Bali et de nouveau en novembre dernier, chaque Membre de l'OMC s'est engagé à faire avancer ces travaux. Notre objectif est maintenant de convenir, d'ici à juillet prochain, d'un programme de travail détaillé sur les questions restantes relevant du PDD.

Cela signifie que les grandes questions épineuses, l'agriculture, les services et les produits industriels, sont de nouveau sur la table, et nous savons que les questions de développement seront au centre de ces travaux.

Nous avons engagé un processus de négociations intensif il y a quelques semaines seulement et nous voyons déjà quelques progrès. Bien que les positions générales n'aient guère changé depuis la dernière fois où ces questions ont été discutées, il ne fait aucun doute, selon moi, que le ton de la discussion n'est pas le même.

Il subsiste des divergences entre les positions mais je sens que les Membres ont réellement envie de les surmonter.

En outre, certains ont exprimé la volonté d'avoir une nouvelle façon de penser dans certains domaines.

Et, surtout, mes conversations avec les Ministres m'ont donné l'impression que la volonté politique qui sous-tend nos travaux est beaucoup plus forte. Cela est très précieux.

Nous devons redoubler d'efforts pour achever ces travaux. Nous avons besoin de vous pour veiller à ce que les gouvernements restent impliqués, pour maintenir l'attention sur ces négociations et pour développer et maintenir la volonté politique, qui est si indispensable.

Il est vrai qu'aujourd'hui, d'autres initiatives commerciales font souvent les gros titres des journaux dans le monde. En général, elles sont très intéressantes — et elles sont toutes fondées sur les règles multilatérales de l'OMC. Mais il est important de rappeler qu'elles ne peuvent pas remplacer l'OMC.

De nombreuses questions cruciales, comme les négociations sur la facilitation des échanges, l'agriculture ou les subventions à la pêche, ne peuvent être réglées efficacement qu'ici.

De plus, l'OMC est le seul endroit où **toutes** les voix sont entendues et où chacun a la parole et a une place à la table des négociations.

Nous devons donc montrer une fois encore, comme nous l'avons fait à Bali, que l'OMC peut produire des résultats. Il me semble d'ailleurs que nous avons commencé cette année d'anniversaire avec beaucoup de détermination et de dynamisme.

J'espère vous avoir donné aujourd'hui une idée de l'importance continue de nos travaux et des possibilités qui se présentent.

Outre la mise en œuvre du paquet de Bali et de l'amendement de l'Accord sur les ADPIC et l'adoption du programme de travail sur le PDD en juillet, nous avons devant nous des défis majeurs et des étapes importantes:

- L'Examen global de l'Aide pour le commerce à la fin du mois de juin.
- Le Sommet de l'ONU sur le programme de développement pour l'après-2015 en septembre, où il sera important que la contribution potentielle du commerce aux objectifs de développement durable soit reconnue.
- Le Forum public annuel de l'OMC en octobre.
- Enfin, la Conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi, en décembre, première réunion ministérielle de l'OMC organisée en Afrique.

L'obtention de résultats positifs dans tous ces domaines serait la meilleure façon de marquer le 20ème anniversaire de l'OMC. Nous comptons dans tous les cas sur votre soutien et votre engagement.

Votre participation en tant que parlementaires est cruciale pour l'ensemble de nos travaux — parce que c'est à travers vous que nous parviennent les voix des gens que nous souhaitons servir. Et rien, absolument rien, n'est plus important que cela.

Je vous remercie pour votre attention.

## QUESTIONS-REPONSES

### M. S. Dor (Maroc)



Mon pays est fier d'avoir participé de près à la fondation de l'OMC. La Conférence de Marrakech, en 1994, qui commémorait la fin du Cycle de l'Uruguay et devait conduire à la création de l'OMC le 1<sup>er</sup> janvier 1995, a été un jalon historique dans l'histoire des relations internationales. A maints égards, l'OMC est un modèle de multilatéralisme. Ses efforts incessants pour faire respecter les règles commerciales internationales ont permis d'éviter la prolifération de mesures protectionnistes et nous invitons le Secrétariat à accélérer le processus d'adhésion, notamment en direction des pays africains et arabes.

La présente Conférence parlementaire est une excellente occasion d'enrichir le débat avec l'OMC et les déclarations qui seront faites nous permettront de mieux comprendre les besoins et les aspirations de nos peuples.

### M. H. Scholz (Parlement européen)



Je pense moi aussi qu'il nous incombe, en tant que colégislateurs, de soutenir le Directeur général de l'OMC. Il faut privilégier les questions mondiales,

comme la sécurité alimentaire, l'accès à l'énergie et l'approvisionnement en matières premières, et non les intérêts nationaux, de sorte que le commerce apporte de meilleures conditions de vie à tous les peuples. J'aimerais aussi obtenir plus d'informations sur les liens entre des réunions telles que celle-ci et le Forum public de l'OMC, d'une part, et les négociations d'autre part.

#### **M. M. A. Razzaque (Bangladesh)**

L'Aide pour le commerce est en hausse, mais sans commune mesure avec les besoins croissants des pays à faibles revenus, notamment les moins avancés. De surcroît, ces derniers ne parviennent que très difficilement à participer aux chaînes de valeur et aux réseaux de production mondiaux. Vu les mutations des dynamiques du commerce mondial, ces pays auront besoin de plus d'Aide pour le commerce, surtout pour développer leurs capacités de production et, donc, leurs échanges. Nous espérons que le cinquième Examen global de l'Aide pour le commerce permettra une avancée notable à cet égard. Comment l'OMC envisage-t-elle de pressentir les divers donateurs, notamment multilatéraux, pour qu'ils soutiennent la promotion du commerce ?

#### **Mme E. McClarkin (Parlement européen)**



Où en est exactement le recalibrage en cours et quels sont les délais ?

L'OMC semble plutôt lente à se mouvoir. Comment pourrait-elle adopter un rythme plus adapté et remédier aux défauts de communication, de sorte que nous puissions mieux informer tous les pays sur les avantages du commerce ?

#### **M. M. Kagwe (Kenya)**

Plus les débats et les résultats seront équitables, plus l'OMC parviendra à promouvoir la paix et de

meilleures conditions de vie pour tous. Or, nous sommes loin de partager la même conception de l'équité.

Rares sont les parlements qui connaissent exactement le fonctionnement de l'OMC et j'aimerais que cette organisation améliore sa communication à l'intention des parlements.

Je voudrais aussi souhaiter, par avance, la bienvenue aux délégués à la Conférence ministérielle de Nairobi, qui se tiendra en décembre, et j'espère que le document final que nous adopterons aujourd'hui rappellera ce que nous voulons tous : les parlementaires doivent être pleinement associés au résultat de Nairobi et à la finalisation du Cycle de Doha.

#### **M. I. Gil Lázaro (Espagne)**



Il importe de faire connaître le travail de l'OMC dans nos parlements. Le système de décision par consensus en usage à l'OMC est peut-être une limitation en soi qui favorise la multiplication des accords bilatéraux régionaux. A-t-on envisagé des mesures pour remplacer ce mécanisme, ou pour introduire plus de souplesse afin de surmonter cette difficulté intrinsèque et permettre au système multilatéral de progresser encore ?

#### **M. K. Abdullah (Koweït)**

Nous devons être convaincus que l'OMC est en train de remplir sa mission : l'OMC facilite-t-elle la paix et de meilleures conditions de vie pour l'ensemble du monde ou seulement pour certaines régions ? A-t-elle les moyens de faire respecter ses principes, ses règles et principes directeurs ? A-t-elle des mécanismes permettant de repérer les violations des termes de l'échange, notamment en matière de droits de l'homme ?

### M. B. Mahtab (Inde)



Le moment actuel est décisif pour l'OMC et pour le système commercial international. Que les membres qui président aux destinées du système commercial mondial fassent un geste, aussi petit soit-il, et nous serons en mesure d'instaurer un partenariat mondial prospère. Il n'est pas bon, en effet, pour une organisation, qu'un petit nombre de membres triés sur le volet fixent les règles du jeu. Les questions qui concernent la majorité des Membres de l'OMC doivent être traitées. Nous aimerions savoir quelles mesures ont été prises pour rendre l'OMC plus dynamique, tout en maintenant sa structure de base et en préservant ses principes directeurs d'équité, de transparence et d'ouverture.

### Mme I. Rodríguez-Piñero Fernández (Parlement européen)



Si les questions sont si épineuses, pourquoi a-t-on fixé juillet 2015 comme délai pour la définition d'un programme de travail sur le reliquat du Programme de Doha pour le développement ? La situation en 2015 est bien différente de celle de 2001 et comment allons-nous réaliser le recalibrage ? Je pense qu'il est temps de lancer une nouvelle campagne d'information sur le travail et l'importance de l'OMC et celle du commerce dans notre vie.

### M. H. Nejabat (République islamique d'Iran)



Nous espérons que l'OMC restera fidèle à ses principes et règles originels.

Je voudrais rappeler que nous avons posé notre candidature à l'OMC en 1996. Or, bien que nous ayons envoyé notre régime commercial à l'OMC, répondu à près de 700 questions adressées par d'autres Membres; bien que nous suivions sans faillir le mandat de Doha et les autres principes de l'OMC, notre demande d'adhésion est toujours en souffrance. Un tel comportement contrevient aux principes et obligations de l'OMC, ainsi qu'à ses procédures en vigueur. Les considérations politiques et non commerciales de certains Membres ne doivent pas affecter notre droit d'adhésion et nous prions le Directeur général de bien vouloir faciliter notre accession.

### M. R. Azevêdo (Directeur général de l'OMC)

Je vais m'efforcer de répondre aux questions soulevées aujourd'hui dans le temps limité qui nous reste. L'OMC pourrait traiter plusieurs des problèmes mondiaux auxquels nous devons faire face : énergie, matières premières, environnement et conditions de travail, mais elle a pour mandat d'examiner l'impact de ces questions sur le commerce. Certes, le commerce peut, dans bien des cas, contribuer à résoudre certains aspects de ces problèmes plus larges, mais il est impossible de faire l'impasse sur le legs du passé. Je doute fort que la plupart des Membres de l'Organisation soient disposés à oublier les distorsions liées aux subventions agricoles. Ils voudront, sans doute, traiter des distorsions très importantes et concrètes qui pèsent sur le marché aujourd'hui avant de passer à ces autres questions. Je pense que chacun, à l'OMC, convient de la nécessité de réfléchir à certains aspects de ces problèmes mondiaux, mais nous sommes obligés d'examiner les préoccupations très précises d'une bonne partie

de nos Membres. C'est exactement ce que nous nous proposons de faire et j'ai toujours dit que, si nous voulons faire plus, il nous faut tenir les promesses du passé avant de songer à l'avenir. Nous sommes parvenus à un accord à Bali, parce que les Membres ont compris la nécessité de respecter l'ordre du jour existant, par la négociation et en trouvant des solutions aux problèmes les plus urgents de nombreux Membres.

Le Forum public de l'OMC a pour but de donner une voix à tous les électors. Il n'est certes pas une enceinte de négociation, mais beaucoup de Membres s'en servent pour défendre leurs intérêts dans les négociations de l'OMC.

Nous sollicitons sans cesse les donateurs en faveur de l'Aide pour le développement et les pays donateurs ainsi que les représentants des banques régionales et des institutions bancaires mondiales sont invités à l'Examen y afférent.

Sur le recalibrage et l'équilibre à trouver dans les négociations, la bonne nouvelle est que, à présent, près de 14 ans après le lancement du Cycle, nous savons quels sont les problèmes et les lignes à ne pas franchir. La mauvaise nouvelle est que les positions sont encore très éloignées. Pour recalibrer, il nous faut examiner ce que nous avons sur la table avant 2008, parce que, depuis, très peu de progrès ont été accomplis. Il nous faut, ensuite, déterminer pragmatiquement ce qui est faisable et ce qui ne l'est pas. Honnêtement, je ne peux préjuger du résultat, c'est aux Membres de décider. Je peux garantir, cependant, que nous sommes à un stade différent et que nous pouvons réaliser des choses qui étaient naguère impossibles. Ce sont les Membres eux-mêmes qui ont fixé juillet comme date butoir.

Je suis absolument d'accord sur la nécessité de communiquer davantage. Nous devons le faire, mais les gens ne parlent pas volontiers de commerce. Nous continuerons néanmoins à expliquer que le commerce améliore grandement les revenus, l'emploi et la qualité de la vie. Je pense également qu'il faut rapprocher les parlements et l'OMC, et mieux faire connaître notre travail. Nous ferons de notre mieux, mais nous vous invitons à nous parler et à nous dire ce que vous attendez de nous.

Sur le consensus, s'il y a un problème aujourd'hui, il n'est pas dû au nombre de Membres de l'OMC. Les décisions seront toujours prises par consensus à

l'OMC, essentiellement en raison du fait que les grands pays ne voudront jamais du vote. Aussi, pour avancer malgré le système du consensus, il nous faut des accords qui tiennent compte des différences de développement ou de cycles politiques et économiques. Ces différences se feront inévitablement jour chaque fois que nous négocierons un accord multilatéral. Il nous faut concevoir des accords permettant aux pays de s'adapter et de tenir les engagements lorsqu'ils sont en mesure de le faire. C'est précisément ce qui a été accompli à Bali.

L'OMC peut, plus que toute autre organisation internationale, faire respecter les accords. Notre mécanisme de règlement des différends fonctionne : 90 pour cent des différends soumis à l'OMC ont été réglés et les 10 pour cent restants sont en voie de l'être. Cependant, il n'est pas parfait et je pense que les petits pays vulnérables ont encore du mal à accéder à cette procédure et aussi qu'ils n'ont pas toujours les moyens de faire respecter les accords.

Aucun des Membres de l'Organisation ne peut prétendre que les négociations, notamment après Bali, ne sont pas assez ouvertes ou transparentes. Tous les Membres, sans exception, étaient présents.

Sur la question de l'adhésion, il a fallu 18 ans à la Russie et l'accession de la Chine a également un long processus. L'accession est l'un des domaines dans lesquels mon rôle de Directeur général est limité. Dans la mesure du possible, je prône la souplesse et l'engagement, mais les décisions appartiennent, en définitive, aux Membres.

J'espère que nos actions méritent votre soutien. Je serais plus qu'heureux de faire encore plus pour que les résultats de nos travaux soient acceptables pour tous et améliorent les conditions de vie de tous les peuples et de tous les pays.



# THEME DE FOND

## LE COMMERCE, UN CATALYSEUR POUR LA PAIX ET L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE

*Document de travail présenté par M. Joerg Leichtfried, Rapporteur Membre du Parlement européen*

*Avoir 20 ans...*

Mesdames et Messieurs,  
collègues parlementaires,

1. Nous sommes réunis à l'occasion de la session annuelle 2015 de la Conférence parlementaire sur l'OMC qui nous invite à réfléchir sur ce thème "L'OMC a 20 ans". Vingt ans, l'âge de faire des plans pour l'avenir et de se demander : "Qu'est-ce-que je veux faire de ma vie ?". C'est le moment ou jamais de nourrir des rêves "réalistes" et de tout mettre en œuvre pour les réaliser. Je pense que l'OMC doit avoir l'ambition de promouvoir une politique commerciale telle que le commerce améliore la qualité de la vie. Comment y parvenir ? Ce sera l'objet de mon propos avec le but, je l'espère, de susciter un débat intéressant.



*Comment définir de "meilleures conditions de vie" ?*

2. Tout d'abord, nous devons définir ce qu'il faut entendre par de "meilleures conditions de vie". A mon avis, cette expression va au-delà des questions relatives au travail. Elle recouvre les effets, plus larges, du commerce qui ont un impact historique sur la vie des citoyens du monde entier. Aussi, pour commencer, je définirais les "meilleures conditions de vie" comme l'expression concrète et palpable de l'objectif de développement durable avec ses dimensions sociale environnementale et économique.

*Comment le commerce génère-t-il la croissance ?*

3. Nous commencerons par le potentiel économique du commerce : on considère généralement le commerce comme un catalyseur de la croissance. De fait, les preuves empiriques abondent qui montrent que les économies ayant affiché les taux de croissance les plus élevés au cours de 60 dernières années doivent cette réussite à leur ouverture au commerce et à l'investissement; à savoir la Corée du Sud, Singapour et la Chine<sup>1</sup>. Comment le commerce a-t-il suscité de tels niveaux de croissance ? C'est qu'il a favorisé la croissance mais aussi les transferts de technologie, permettant ainsi aux pays en développement de commencer un processus de rattrapage par rapport aux pays développés, notamment en augmentant leur productivité.

*Comment le commerce engendre-t-il une croissance inclusive ?*

4. Il est généralement admis et scientifiquement prouvé que le commerce et l'investissement génèrent de la croissance. Mais on dispose de moins de preuves pour affirmer que le commerce favorise la réduction de la pauvreté; car il faut tenir aussi compte du caractère de la croissance : est-elle inclusive ? et qui profite de

<sup>1</sup> "The Growth Report: Strategies for Sustained Growth and Inclusive Development", publié par la Banque mondiale, 2008, Washington (en anglais seulement)

la croissance qu'il génère ? Pour que la croissance soit inclusive, il faut plusieurs mesures d'accompagnement, notamment une politique d'éducation aussi large que possible : alphabétisation, éducation supérieure, formations professionnelles, apprentissage tout au long de la vie. Et il ne faut pas oublier les infrastructures, au sens large là aussi, c'est-à-dire des infrastructures physiques telles que les transports, les hôpitaux, etc. ainsi que les technologies numériques. Certes, chaque pays a ses propres spécificités, mais il importe de mettre en œuvre des politiques actives en faveur du marché du travail; d'investir dans l'éducation et la formation – afin d'adapter l'offre de main d'œuvre à la demande – et de mettre en place une protection sociale et des règles de concurrence adéquates. Pour que les pays puissent s'élever dans la chaîne de valeur mondiale et créer des emplois plus qualifiés et mieux payés, il faut que leur population bénéficie d'une éducation et de formations professionnelles permanentes.

5. La richesse produite par la croissance va le plus souvent aux élites urbaines. Il faut donc développer les infrastructures pour que les régions les plus isolées bénéficient, elles aussi, de cette croissance. Lorsque le plus grand nombre profite des avantages du commerce – les populations par l'éducation et les régions par les infrastructures – la croissance générée par le commerce devient plus inclusive. Il appartient aux gouvernements de définir les politiques nécessaires à cette fin. En conséquence, les décideurs en matière commerciale comme l'OMC doivent collaborer étroitement avec des organisations internationales telles que l'OIT, la Banque mondiale, le FMI et les gouvernements, de sorte que les politiques commerciales génèrent non seulement de la croissance, mais une croissance *inclusive*.

#### *Comment le commerce peut-il améliorer les normes sociales ?*

6. J'en viens au second élément de la dimension sociale – le commerce comme catalyseur pour "de meilleures conditions de vie professionnelle". Le commerce permet non seulement d'augmenter les salaires des gens, mais aussi de contribuer à l'amélioration des conditions du travail et des droits des travailleurs. La première raison pour laquelle on observe une amélioration des conditions sociales est que l'ouverture des économies à l'investissement étranger et au commerce extérieur rend les sociétés plus réceptives à des politiques sociales positives. C'est ce que j'appelle des retombées en termes de droits sociaux.

7. Pour exposer mon argument, je dois d'abord dissiper un des mythes qu'on entend sur le libre-échange, à savoir que le libre-échange entraînerait nécessairement une course vers le bas pour ce qui est des normes du travail. On dit, en effet, que les pays réduisent leurs normes du travail pour soutenir la concurrence, attirer des investissements et accroître leur avantage comparatif. Tout d'abord, rien ne prouve que des conditions médiocres du travail attireraient nettement plus d'investissements étrangers directs<sup>2</sup>. Au contraire, les inégalités entre hommes et femmes, le travail d'enfants et l'absence de droits civils ont l'effet inverse sur les flux d'investissements étrangers directs<sup>3</sup>. En réalité, l'investissement étranger direct favorise de meilleures conditions de travail et vice versa. Pourquoi ? Un système juridique simple, avec des droits civils et des relations harmonieuses entre le capital et le travail, est un facteur de stabilité, et donc de prévisibilité pour le commerce et l'investissement. En outre, les entreprises étrangères qui investissent dans d'autres pays ou commercent avec eux peuvent aussi apporter leur savoir-faire en matière de partenariats sociaux, améliorant ainsi les relations entre employeurs et employés. Permettez-moi, ici, de citer l'exemple d'un grand constructeur automobile allemand qui a établi des usines aux États-Unis et y a mis en place quelques éléments de son "*betriebliche Mitbestimmung*" (participation des syndicats et des travailleurs à la gestion de l'entreprise). On peut donc dire que l'ouverture au commerce et à l'investissement apporte de nouvelles idées, jusque dans la sphère sociale.

8. Là, un accord commercial ambitieux peut relancer le changement social. Les clauses relatives au développement durable dans les accords commerciaux ouvrent l'économie à tout un ensemble de normes sociales fondamentales communes. La création d'un forum, par le biais d'une Commission du développement durable par exemple, peut accélérer la politique de changement social initiée par l'ouverture de l'économie.

<sup>2</sup> "Trade and the quality of employment: Asian and Non-Asian economies", de Robert J. Flanagan et Niny Khor in "Policy Priorities for International Trade and Jobs", Editor Douglas Lippoldt, OCDE, 2012, p. 259 (en anglais seulement)

<sup>3</sup> "Trade and employment in a fast-changing world", de Richard Newfarmer et Monika Sztajerowska in "Policy Priorities for International Trade and Jobs", Editor Douglas Lippoldt, OCDE, 2012, p. 37 (en anglais seulement)

Dans certains cas, les gouvernements sont même disposés à prendre des engagements plus larges de développement durable, comme l'ont fait les Gouvernements du Pérou et de la Colombie au moment de la signature de l'Accord de libre-échange avec les Etats-Unis, souscrivant à des feuilles de route pour le développement durable.

#### *Quel pouvoir les consommateurs ont-ils pour améliorer les conditions de travail ?*

9. Mais il est un autre facteur permettant d'améliorer les conditions de travail : le pouvoir des consommateurs. Les entreprises, en particulier les marques bien établies, tiennent énormément à leur image. Elles sont nombreuses à localiser leur production dans des pays où la main d'œuvre coûte moins cher que celle des pays où elles ont installé leurs activités de recherche et développement. Ces entreprises sont à même d'aider les entrepreneurs à améliorer les conditions de travail des fournisseurs locaux, transférant ainsi leur "savoir-faire social". En outre, les enseignes connues sont de plus en plus sous le feu de médias et d'ONG prompts à examiner les conditions de travail dans leurs usines aux antipodes. Les entreprises, soucieuses de leur réputation, ne peuvent ignorer les révélations de telles enquêtes. Bien entendu, cette surveillance ne fonctionne que si les consommateurs assument, eux aussi, leurs responsabilités et font attention aux conditions dans lesquelles un produit est fabriqué, ce qui est de plus en plus le cas dans de nombreux pays.

10. Malheureusement, il faut souvent un événement tragique pour que des consommateurs vivant à des milliers de kilomètres des lieux de production des articles qu'ils achètent prennent conscience de la réalité des choses. Je pense à un exemple récent où le commerce a permis d'améliorer les conditions de travail suite à un drame : l'industrie du prêt-à-porter du Bangladesh, l'un des pays les plus pauvres du monde, a connu une croissance sans précédent au titre de l'initiative "Tout sauf les armes", permettant l'exportation de textiles sans droits de douane vers l'UE. Le Bangladesh a ainsi pu, grâce au commerce, profiter d'une croissance économique en se concentrant sur son avantage comparatif dans le prêt-à-porter. L'effondrement du Rana Plaza a révélé au grand public la médiocrité des conditions de travail, les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs dans ce secteur. Les décideurs ont vite compris qu'il fallait une action immédiate pour remédier à la situation, pour des raisons morales, mais aussi dans leur propre intérêt, faute de quoi les consommateurs renonceraient aux articles produits dans ce pays dans des conditions déplorables. Aussi le "pacte sur la durabilité" fut-il conclu entre l'UE, les Etats-Unis, le Gouvernement du Bangladesh, l'OIT et les syndicats. Son but : améliorer les droits des travailleurs en leur garantissant la liberté d'association ainsi que les droits à la santé et à la sécurité, par des inspections des usines. L'OIT joue un rôle majeur dans ce processus en conseillant le Gouvernement sur les lois relatives au travail, améliorant les locaux et la sécurité contre les incendies dans les usines textiles et veillant à l'application des nouveaux textes.

#### *Comment les accords commerciaux peuvent-ils favoriser ce processus ?*

11. Le cas du Bangladesh illustre le pouvoir des consommateurs, mais il montre aussi que des partenaires commerciaux et des marchés essentiels tels que l'UE peuvent exercer une pression politique. La manière dont un pays façonne ses relations commerciales par un accord – préférentiel unilatéral, bilatéral ou multilatéral – peut modifier les conditions socio-économiques qui prévalent sur son territoire. Plusieurs mesures peuvent être prises dans ce sens, notamment l'obligation de respecter les normes fondamentales du travail de l'OIT; une clause contraignante sur les droits du travail avec un mécanisme de règlement des conflits; un rôle de conseiller pour l'OIT sur l'application des normes, ou une assistance technique pour assurer l'application des normes relatives à la santé et à la sécurité sur les lieux de travail. Toutes ces mesures peuvent être inscrites dans les accords commerciaux. Dans l'intérêt des gens, les gouvernements ne doivent pas hésiter à mettre en place des éléments de ce type, en tenant compte des spécificités du pays, façonnant ainsi leurs relations commerciales par le biais d'un accord. Le système GSP+ de l'UE, qui place certaines préférences commerciales sous condition d'une bonne gouvernance et du respect des conventions internationales relatives au travail, est un excellent exemple de politique commerciale responsable.

## *Peut-on développer le commerce en protégeant l'environnement ?*

Mesdames et Messieurs,

12. J'ai essayé de décrire les conditions dans lesquelles le commerce peut être un catalyseur pour l'amélioration de la situation économique et sociale des gens. Mais peut-il également servir l'environnement dans lequel nous vivons ?

13. Je voudrais, là encore, faire litière d'un autre mythe selon lequel le développement du commerce aggraverait les changements climatiques en augmentant les émissions de gaz à effet de serre dues aux transports de marchandises. Au niveau de la planète, on estime que les transports ne représentent que 15 pour cent des émissions de gaz à effet de serre<sup>4</sup>. Les études, même celles de spécialistes qui dénoncent l'impact du commerce sur le développement durable, indiquent que l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre dû à la circulation des marchandises est marginal par rapport au total des émissions<sup>5</sup>. Au contraire, le commerce peut contribuer à la baisse des émissions puisqu'il conduit à des transferts de technologie et à d'autres facteurs que j'ai déjà évoqués et qui diminuent les intrants en termes d'énergie, entre autres.

14. "L'initiative Produits verts", lancée en juillet 2014 par l'UE et 13 autres Membres de l'OMC montre que la politique commerciale peut aussi améliorer les conditions environnementales. Cette initiative vise à supprimer les barrières au commerce et à l'investissement pour les produits, les services et technologies "verts". Elle porte sur les produits, services et technologies qui contribuent au verdissement, à la protection de l'environnement, à des actions en faveur du climat et au développement durable, en améliorant la qualité de l'air, la gestion des déchets, les économies d'énergie, la lutte contre la pollution de l'air; en favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables telles que le solaire, l'éolien ou l'hydroélectricité.

15. En accordant des préférences commerciales aux biens respectueux de l'environnement, on rend ces technologies plus compétitives car d'un coût moindre. Ainsi, au bout du compte, nous améliorons nos conditions de vie : un air et une eau de qualité, le ralentissement des changements climatiques (et donc des événements climatiques extrêmes) profitent à tous.

### *Faire en sorte que le commerce contribue davantage à l'amélioration de la qualité de la vie*

16. Pour conclure, j'aimerais faire deux remarques et quelques recommandations sur ce que les décideurs en matière de politique commerciale, à savoir l'OMC et les gouvernements, peuvent faire pour que le commerce améliore les conditions de vie.

17. Premièrement, il faut savoir que tous les travailleurs et les secteurs ne profiteront pas de cette croissance en tant que telle, car le commerce implique un processus de "destruction créatrice", selon l'expression de Schumpeter. Des mesures d'accompagnement seront nécessaires pour que cette croissance soit inclusive. L'éducation et le développement des infrastructures, au sens le plus large, sont essentiels à cet égard. C'est pourquoi les décideurs en matière de commerce doivent coopérer plus étroitement avec les autorités en charge du développement régional ainsi qu'avec les concepteurs des politiques sociales.

18. Deuxièmement, le commerce peut améliorer les conditions sociales. A cette fin, les consommateurs et les syndicats doivent s'impliquer et les entreprises qui investissent dans de nouveaux marchés coopérer avec leurs fournisseurs afin d'opérer des transferts de savoir-faire social améliorant les relations entre employeurs et employés, la santé et la sécurité sur les lieux de travail. Des initiatives telles que le programme "Travailler mieux" de OIT et les labels reconnus du commerce équitable contribuent à relever les normes sociales. En effet, ces labels sensibilisent les consommateurs et leur donnent plus de pouvoir.

<sup>4</sup> [http://ec.europa.eu/clima/policies/transport/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/clima/policies/transport/index_en.htm) (en anglais seulement)

<sup>5</sup> Voir, pour une analyse approfondie de cette question, par exemple, "The truth about trade - the Real Impact of Liberalization" de Clive George, en anglais seulement.

19. Troisièmement, les normes fondamentales du travail et les droits de l'homme liés au commerce doivent faire partie des accords. A l'évidence, l'OIT peut puissamment contribuer à ce processus et elle doit être associée au contrôle des accords commerciaux. L'OMC et les gouvernements doivent faire en sorte que les travaux de l'OIT soient mieux pris en compte par les décideurs en matière commerciale.

20. Quatrièmement, la politique commerciale doit être utilisée comme un instrument pour accroître la compétitivité des produits respectueux de l'environnement. Le but est de rendre aussi multilatérale que possible "l'initiative Produits verts", mais aussi d'inclure dans les accords bilatéraux et unilatéraux des préférences pour les produits respectueux de l'environnement. De plus, "l'initiative Produits verts" ne doit pas se limiter aux barrières tarifaires, mais porter aussi sur les barrières non tarifaires pour ce type de biens et s'étendre aux services respectueux de l'environnement, afin de leur conférer un avantage compétitif et les promouvoir à l'échelle mondiale. Cette action doit être coordonnée avec les négociations TiSA, qui portent notamment sur les "services de l'énergie".

21. Pour finir, j'aimerais rappeler qu'à 20 ans on a des ambitions et des rêves ainsi que la volonté de les réaliser ! J'ai essayé d'en décrire quelques-uns pour l'OMC à l'occasion de son vingtième anniversaire.

### **Document de travail présenté par M. Joseph Hyacinthe Owona Kono** *Rapporteur, Parlementaire (Cameroun)*

1. Les échanges commerciaux représentent de nos jours l'ensemble des flux relationnels à travers le monde. Le volume d'échanges relatif aux relations commerciales ne va pas sans conflits. La question est de savoir si les conflits se raréfient du fait du commerce international. Dans cette logique, il faut pouvoir concilier les enjeux de puissance des Etats (qui se manifestent le plus souvent dans les échanges commerciaux) avec l'idée d'une société internationale harmonieuse. Le commerce international rend-il les conflits



impossibles ? L'histoire de l'humanité ne nous enseigne-t-elle pas le contraire ? En réalité, plutôt que de revisiter le passé, la question principale que l'on devrait aborder est de savoir comment transformer le commerce international en instrument de pacification des relations internationales et, dans cette perspective, de mettre en évidence la contribution des parlements à la création d'une société où règne la paix.

2. C'est dans cette dynamique que doit se construire la paix à partir du moment où les hommes se mettent en interconnexion. Dès lors qu'un lien existe entre les logiques d'interdépendance et l'occurrence des conflits, quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour renforcer les conditions de validité permettant de distendre ce lien et contribuer, par le commerce, au développement et à la paix ? L'OMC est le cadre institutionnel qui permet de nos jours de "pacifier" les échanges internationaux. Le nombre croissant de ses membres et les demandes d'adhésion témoignent de la confiance que les Etats accordent à la réglementation des échanges internationaux. Ceci se confirme avec la célébration du 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'OMC.

3. De prime abord, l'action du Parlement est essentielle pour renforcer la bonne gouvernance en matière budgétaire. Toutefois, l'action parlementaire ne saurait se limiter à la bonne gouvernance des finances publiques dans la mesure où le développement appelle une soutenabilité accrue de l'activité économique, elle-même devant se traduire par la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie des citoyens. Dans cette perspective, les relations économiques et commerciales constituent le maître mot de la nouvelle gouvernance mondiale, synonyme d'une société plus juste pour tous.

4. Le présent propos vise à mettre en évidence le rôle que les parlements doivent assumer dans le dyptique "Commerce - Promotion de la paix". Il convient avant toute chose de faire un rapide état des lieux des rapports entre le commerce, la paix et les conflits.

### Commerce et relations entre les Etats

5. Le commerce, en tant que dynamique d'échange et dynamique relationnelle, doit participer à la promotion de la justice sociale. L'idée d'un commerce mondial au service de la paix est donc depuis deux décennies au centre des préoccupations des leaders mondiaux, tant ceux du monde des affaires que ceux du monde politique.

6. Dans le cas des pays pauvres, les ressources naturelles, qui devraient être un atout pour le développement, constituent au contraire un facteur d'instabilité, d'inégalités croissantes et, souvent, de militarisation et de recours systématique à la violence. Le fait de disposer d'importantes richesses naturelles devient donc un véritable piège dans lequel viennent s'entremêler toute une série d'intérêts divers qui donnent vie à un réseau serré de relations œuvrant en marge de la légalité, et sont une source inépuisable de conflits.

7. Les conflits sont ainsi le plus souvent liés à l'exploitation légale ou illégale de ces ressources naturelles et à des tentatives de contrôle de ces ressources par des groupes militaires ou paramilitaires. Les efforts de l'OMC pour faire cesser le commerce illégal des ressources naturelles doivent être poursuivis dans la mesure où ils participent à l'établissement d'un développement durable.

8. Les rapports entre grandes puissances et pays émergents s'inscrivent, eux aussi, dans une dynamique d'inégalité puisque chaque pays cherche, non pas seulement à asseoir sa politique de puissance, mais surtout, à contrôler, au mieux de ses intérêts, le flux des échanges commerciaux. Les relations commerciales deviennent des facteurs de tension susceptibles de compromettre la coexistence pacifique entre les Etats. De plus, les échanges commerciaux sont souvent l'objet de marchandages politiques pour obliger certains Etats à agir dans le sens des intérêts de leurs prétendus partenaires.

9. A présent, si l'on considère la question sous un autre angle, les échanges commerciaux peuvent être compromis par les conflits armés. La libre circulation des hommes et des biens devient en effet problématique parce que les conflits ne permettent plus aux échanges d'être assurés dans la sérénité, ce qui, in fine, crée d'autres tensions à l'intérieur des Etats et entre les Etats. En compromettant les échanges commerciaux, les conflits compromettent la sécurité internationale. L'on peut donc à juste titre dire que, si le commerce est source de conflits, les conflits compromettent le commerce en alimentant ou créant d'autres conflits.

10. Au moment où l'OMC fête son 20<sup>ème</sup> anniversaire, il importe de se féliciter des accords et des différents cycles de négociations qui ont été menés jusqu'à présent. Toutefois, l'augmentation des inégalités entre Etats et à l'intérieur des Etats peut faire douter de leur intérêt réel, car la montée des extrémismes dans les Etats est souvent le fruit des inégalités économiques entre les populations.

### Les règles du commerce international et le rôle de l'OMC : la place des parlements

11. Aujourd'hui, l'OMC est à la fois une instance de régulation et une arène où s'affrontent les intérêts économiques nationaux. Pourtant, de nombreux défis non résolus pourraient remettre en question sa crédibilité. En partant du constat selon lequel les organisations internationales ne sont pas un but en elles-mêmes, mais les instruments de gestion des priorités dictées par les besoins humains, et qu'elles doivent donc être flexibles et s'adapter aux besoins du moment, la gouvernance mondiale du commerce international doit s'inscrire dans la détermination d'un jeu économique qui tienne compte de la solidarité entre les peuples.

12. Le Parlement en tant que principale institution politique qui représente toutes les couches de la société est au cœur de la gestion du compromis social. Aussi lui appartient-il de représenter et de défendre les intérêts de toutes ces couches dans les politiques publiques et de veiller à une mise en œuvre efficace et efficiente de ces politiques. Dans la mesure où le Parlement participe à l'équilibre des pouvoirs, il devrait encore mieux participer à la stabilisation des échanges commerciaux.

13. Les parlements doivent soutenir la mise en place de règles transparentes dans le commerce international, dans une logique de commerce équitable - le commerce équitable étant conçu comme un partenariat commercial basé sur le dialogue, la transparence et le respect, qui vise plus d'équité dans le commerce international. Le commerce équitable contribue bien entendu au développement durable en proposant de meilleures conditions commerciales aux producteurs marginalisés, spécialement dans le Sud, et en protégeant leurs droits.

14. A cette fin, les parlements, instances de débat, de négociations et de recherche du compromis par excellence dans les systèmes politiques, disposent d'outils pour aider à construire une telle dynamique. Ils peuvent servir de soupapes de sécurité en votant des lois qui rendent le système efficient. Cette dynamique ne peut avoir de sens dans la promotion de la paix que si chaque parlement, tout en préservant les intérêts de ses populations, agit de telle sorte que ceux-ci soient intégrés dans une vision globale des échanges internationaux. En effet, l'on ne peut exclure les jeux de pouvoir des relations internationales inhérentes aux échanges internationaux, mais ceux-ci doivent prendre corps dans une perspective globale de construction de la paix à travers des règles commerciales justes et équitables. C'est en ce sens que les parlements peuvent servir de lieux pour discuter les conditions économiques les plus acceptables pour tous.

### Négociations de l'OMC et diplomatie parlementaire

15. La marche globale du monde veut que les négociations internationales, qu'elles soient politiques ou économiques, se fassent généralement en l'absence de ceux sur qui elles s'appliquent, à savoir les populations. Cependant, les objectifs et les règles de l'OMC peuvent trouver une assise plus solide dans la diplomatie parlementaire. A cet effet, la logique d'interdépendance de l'UIP peut contribuer à faire collaborer, au sein de l'OMC, les Etats échappant à la discipline commune de l'OMC. Dans la mesure où les parlements sont les institutions à travers lesquelles les peuples s'expriment, la légitimité des règles du commerce international dépend de quelques éléments essentiels.

16. Il s'agit premièrement d'associer les parlementaires aux négociations conduites par les Etats dans le cadre de l'OMC. Les pouvoirs publics peuvent accroître leur légitimité en donnant la possibilité aux membres du Parlement de faire partie des délégations participant aux négociations internationales sur les règles de l'OMC. Une telle perspective peut d'ailleurs être étendue à toutes les autres négociations. Il ne s'agit nullement pour les parlements de s'immiscer dans le travail de l'Exécutif, mais de donner une chance aux négociations et, partant, une chance à la paix dans un esprit de synergie des efforts entre les deux institutions. L'on peut d'ailleurs objecter que les négociations conduites dans le cadre de l'OMC portent en elles les germes de l'échec parce que menées par des agents qui n'ont pas la mesure du compromis; mesure qui se vit et se cultive de manière régulière dans le cadre du travail parlementaire.

17. Etant au fait de la quotidienneté des populations, les parlementaires peuvent donner un ton plus social aux règles du commerce international conventionnel. De plus, en agissant en amont, c'est-à-dire dans les différentes étapes de la négociation, l'on gagnerait du temps en aval en allégeant le processus de ratification, ce qui éviterait les interminables batailles parlementaires qui, parfois, dans certains Etats, finissent par faire oublier les textes eux-mêmes. Ainsi les Etats se retrouvent parfois à engager un nouveau cycle de négociations alors que le précédent n'a pas encore été ratifié.

18. Il s'agit deuxièmement d'informer régulièrement les parlementaires sur les négociations entreprises par les Etats dans le cadre de l'OMC, afin que les représentants du peuple puissent mettre cette information à la disposition des populations. En effet, une lisibilité de l'information et des règles du jeu économique rendrait le système plus acceptable pour les populations.

19. Troisièmement, il s'agit de favoriser le contrôle parlementaire qui se comprend comme : "l'analyse, le suivi et le contrôle de l'action du Gouvernement et des organismes publics, y compris la mise en œuvre des politiques et de la législation". Un tel contrôle se concentre sur l'objectif et la nature des activités visées. Il couvre les travaux des commissions parlementaires et des séances plénières, ainsi que les auditions tenues pendant la phase parlementaire des projets de loi et du cycle budgétaire.

20. Dans la perspective de la promotion de la paix par le commerce international, la mission de contrôle que le Parlement exerce sur l'action gouvernementale - quelle que soit la forme que revêt ce contrôle -, doit consister à s'assurer que les accords sont négociés conformément aux intérêts des populations (ce qui justifierait la présence de parlementaires aux négociations) et que les pouvoirs publics mettent effectivement en application les politiques négociées de manière équitable.

### Conclusion

21. La novation conceptuelle sinon pratique de sécurité humaine consiste à admettre que la sécurité et la paix sont un bien social dont l'Etat n'a pas le monopole et pour lequel il peut même représenter une menace. Il est urgent de reconnaître le rôle que l'OMC peut et doit jouer dans la lutte contre le financement des conflits au moyen du trafic des ressources naturelles, en collaboration avec les autres institutions compétentes en ce domaine, et de l'accompagner dans cette tâche. La diplomatie parlementaire doit intégrer les règles du commerce international en développant les droits de l'homme, notamment les droits économiques et en organisant des enquêtes indépendantes sur la légitimité des règles du commerce international.

22. Le Parlement apparaît dans un Etat comme l'institution politique la plus proche des populations et, en cela, son rôle est décisif pour rendre acceptables les décisions des pouvoirs publics. Dans la mesure où les règles du commerce international apparaissent souvent comme inappropriées et déconnectées des réalités locales, une meilleure appropriation de ces règles par les parlements leur donnerait une grande lisibilité et contribuerait par conséquent à construire une société plus juste. Encore faut-il que, dans cette appropriation, les parlementaires soient eux-mêmes suffisamment informés et avertis des enjeux du commerce international. Les parlements contribueraient ainsi à créer une société d'interdépendance.

### *Document de travail présenté par M. Paul Rübig, Rapporteur Membre du Parlement européen*

Mesdames, Messieurs,

1. C'est un honneur pour moi que de pouvoir m'exprimer devant vous aujourd'hui, à l'occasion de la Session annuelle 2015 de la Conférence parlementaire sur l'OMC. Permettez-moi pour commencer de féliciter l'OMC qui fête cette année ses 20 ans.

2. Le plus beau cadeau que l'OMC puisse espérer pour ses 20 ans serait de réussir à mettre en œuvre les éléments clés des décisions multilatérales qui ont été prises à Bali. L'OMC est de nouveau sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs, ce qui importe aujourd'hui plus que jamais.



Mesdames, Messieurs,

3. Comme l'indique le titre de mon discours, l'OMC et l'UE sont probablement les meilleurs exemples de la contribution de l'intégration économique et de la libéralisation du commerce à la paix et à l'amélioration des conditions de vie.

4. 2014 était une année du souvenir, en particulier pour nous Européens. C'était en effet le 100<sup>ème</sup> anniversaire de la Première Guerre mondiale – la "catastrophe originelle" du XX<sup>ème</sup> siècle. La Seconde Guerre mondiale débiterait à peine 25 ans plus tard.

5. Après tant d'années, après tant de morts, le cercle vicieux de la guerre a enfin été rompu quand les Européens ont réussi, grâce à l'intégration économique, à instaurer une paix durable, après la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'intégration européenne a consisté à supprimer les droits de douane, à créer un marché unique garantissant la liberté de circulation des personnes, ainsi que des marchandises et des services, et à adopter une monnaie unique qui facilite les transactions.

6. Aujourd'hui, le marché unique européen est le plus grand marché intérieur au monde. Il a contribué dans une très large mesure à la croissance, à la compétitivité et à l'emploi. La Commission européenne estime que le marché unique a engendré une augmentation des recettes de l'UE de 1,1 à 1,5 pour cent, et permis de créer 900 000 emplois.

7. Ces soixante dernières années, nous avons constaté en Europe que le libre-échange réduisait le risque de conflit car il permettait de tisser des liens entre les nations et incitait chaque pays à éviter d'entrer en guerre avec ses partenaires commerciaux. L'histoire de l'Europe prouve que les ennemis jurés d'autrefois peuvent devenir des partenaires commerciaux. Ainsi, la France et l'Allemagne sont désormais les premiers partenaires commerciaux de l'UE.

8. A ce sujet, je voudrais, si vous me le permettez, citer une célèbre remarque de l'économiste français Frédéric Bastiat, qui disait : "Si les marchandises ne traversent pas les frontières, les armées le feront."

Mesdames, Messieurs,

9. Le célèbre Institut Heidelberg de recherche sur les conflits internationaux (HIK) a relevé que le nombre de conflits avait augmenté de manière quasi constante entre 1945 et 2013. Malheureusement, 2014 a elle aussi été une année où les conflits ont été nombreux. On a assisté à l'effondrement de différents Etats - la Syrie, l'Iraq, le Soudan du Sud, la République centrafricaine et la Lybie, entre autres. Et jusqu'en Europe, les citoyens ont de nouveau de bonnes raisons de redouter la guerre. Avec la crise ukrainienne, les gens craignent une nouvelle guerre froide.

10. Les conflits civils et les différends territoriaux ont non seulement des conséquences graves, voire tragiques sur la vie des gens, mais aussi des répercussions sur la croissance économique, en ce sens qu'ils peuvent perturber les flux commerciaux s'ils s'amplifient. Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'avec le renforcement des tensions géopolitiques, l'OMC ait dû revoir à la baisse ses prévisions de croissance pour 2014 et 2015.

11. Les différends ont rarement une seule origine. Les conflits, qui sont à l'origine de la plupart des guerres trouvent le plus souvent leur source dans les changements idéologiques, l'exercice du droit à l'auto-détermination, l'accès aux ressources et les différends territoriaux. Si la pauvreté ne constitue pas à elle seule une condition suffisante pour déclencher des conflits ou des guerres, on peut néanmoins convenir qu'elle crée un terreau fertile pour la violence et le terrorisme. Les victimes du chômage, des inégalités économiques et sociales et de la faim risquent en effet de recourir à la violence pour s'en sortir.

12. Créer de la croissance et s'en servir pour générer des emplois de qualité, voilà l'un des plus grands défis pour l'ensemble des pays. Pourtant, c'est là le seul moyen d'aider les jeunes à vivre dans de meilleures conditions économiques et à surmonter leur sentiment d'impuissance.

13. De même que la pauvreté peut favoriser les conflits, la stabilité économique et l'emploi créent les conditions de la paix – parce que la croissance économique réduit les velléités belliqueuses.

14. Nous progressons dans notre lutte contre la pauvreté. Les derniers chiffres de l'ONU montrent que la pauvreté extrême a reculé dans toutes les régions en développement. A l'échelon planétaire, la cible des Objectifs du Millénaire pour le développement concernant la réduction de la proportion de personnes vivant dans des conditions de pauvreté extrême a été atteinte cinq ans avant l'échéance. Ainsi, en 2010, la pauvreté extrême concernait près de 700 millions de personnes de moins qu'en 1990. Mais il ne faut pas relâcher les efforts car 1,2 milliard de personnes vivent encore dans des conditions de grand dénuement.

15. Aujourd'hui, la plupart des économistes reconnaissent que, sur le long terme, des économies ouvertes permettent de créer beaucoup plus de croissance et d'emplois que les économies repliées sur elles-mêmes. Dans l'Union européenne, par exemple, ce sont 30 millions d'emplois qui dépendent de ce qui est vendu au reste du monde. Le commerce, ce sont des emplois, de la croissance et des perspectives.

16. Au cours des 60 dernières années, aucun pays n'a réussi à maintenir une croissance élevée sans développer considérablement sa participation au commerce international et aux investissements étrangers. Le commerce international est la clé de la croissance économique, de la création d'emplois et de l'amélioration des conditions de vie dans le monde entier. Le protectionnisme n'est pas une solution pour nos économies. Il risque en effet facilement de conduire nos pays à une situation où il n'y a pas de gagnants, mais uniquement des perdants.

17. C'est pourquoi je tiens à souligner l'importance des petites et moyennes entreprises pour nos économies. Elles représentent 60 à 70 pour cent des emplois dans la majeure partie des pays de l'OCDE. Les PME sont la colonne vertébrale de nos économies; elles peuvent générer des millions d'emplois, à condition que nous leur en donnions les moyens.

18. Il est vrai que la mondialisation et la libéralisation des échanges sont porteuses de nouvelles opportunités, mais aussi de grands défis. Seule une petite partie du secteur des PME est à même d'identifier ces opportunités et d'en tirer parti, mais aussi de faire face aux difficultés. Malheureusement, seules 13 pour cent des PME européennes travaillent avec le reste du monde. Nous devons donc faire en sorte de les aider à commercialiser leurs services dans le monde entier. Il importe en l'espèce d'aider tout particulièrement les PME des pays en développement.

Mesdames, Messieurs,

19. Le Parlement européen a parfaitement conscience que la politique commerciale n'est pas une fin en soi et, comme vous le savez probablement, le Traité de Lisbonne, qui a été signé en 2009, a radicalement modifié cette politique. Grâce à ce Traité, le Parlement européen peut désormais participer vraiment à l'intégration des droits de l'homme, des droits du travail et de la protection de l'environnement dans la politique commerciale de l'Union européenne.

20. La justice salariale, les droits de l'homme et la démocratie sont des éléments essentiels qui doivent guider les décideurs à tous les niveaux.

21. Le Parlement européen est le premier à se battre pour l'amélioration des conditions de vie non seulement en Europe mais dans le monde entier. Permettez-moi de vous donner un exemple concret pour vous montrer ce que fait le Parlement européen à travers les accords commerciaux pour améliorer les conditions de vie des citoyens des pays avec lesquels l'Union européenne fait du commerce.

22. Avant de donner son aval à l'Accord de libre-échange entre l'Union européenne et la Colombie et le Pérou, le Parlement européen a exigé que ces deux pays signent une feuille de route contraignante sur les normes à respecter en matière de droits de l'homme, de conditions de travail et d'environnement. Les gouvernements souverains de ces deux pays se sont engagés à prendre des mesures concrètes pour améliorer la situation des droits de l'homme et respecter les normes relatives aux conditions de travail et aux conditions sociales. Le Parlement européen contribue donc activement, par cet accord, à l'amélioration des conditions de vie en Colombie et au Pérou.

Mesdames, Messieurs,

23. L'histoire est émaillée d'exemples de différends commerciaux qui ont conduit à la guerre. C'est pourquoi il est tellement important d'avoir une organisation telle que l'OMC et des mécanismes justes et constructifs pour régler ces différends. L'OMC a prouvé qu'elle était à même de mettre de l'ordre dans le

monde parfois chaotique des échanges commerciaux. Les règles relatives au règlement des différends ont permis d'éviter nombre de guerres commerciales catastrophiques, comme celles qui ont jadis ruiné des économies entières et anéanti la prospérité de nombreux pays. Je suis convaincu, et je pense que nous pouvons tous en convenir, que l'une des plus importantes réalisations de l'OMC est d'avoir contribué à la paix internationale.

24. Un système commercial mondial libre et équitable exige des règles strictes, efficaces, justes et transparentes. Le système commercial multilatéral qu'incarne l'OMC demeure de loin le meilleur moyen d'assurer un commerce libre et équitable à l'échelon mondial. C'est une priorité pour le Parlement européen que de préserver les réalisations de l'OMC. Les efforts déployés à travers l'Organisation mondiale du commerce pour favoriser la croissance mondiale et combattre la pauvreté sont plus nécessaires que jamais.

Je vous remercie de votre attention.

### *Document de travail présenté par M. Anurag Singh Thakur, Rapporteur Parlementaire (Inde)*

1. Les défenseurs du libre-échange estiment que les avantages du commerce ne sont pas uniquement économiques. Facteur contribuant à la coexistence pacifique des peuples et des nations, il crée entre eux une interdépendance économique. Ils considèrent aussi que le commerce ouvre de nouvelles perspectives économiques aux citoyens d'un pays en leur permettant de produire des biens et des services à l'intention d'autres nations, avec lesquelles se créent des liens commerciaux.

2. Le libre-échange entre les nations tend à réduire la probabilité d'un conflit mondial car les échanges commerciaux rapprochent les nations en leur donnant des raisons d'éviter que n'éclate une guerre avec leurs partenaires commerciaux. Les pays qui ont des activités commerciales sont moins tentés de conquérir des territoires et moins exposés aux invasions. Le libre-échange ouvre aux nations des fenêtres d'accès aux ressources et aux produits d'autres nations. Lorsque ces voies d'accès sont fermées, la seule solution pour accéder aux ressources convoitées est la conquête militaire.

3. L'échange de biens et de services ne se limite pas à l'échange de marchandises, mais s'étend à l'échange culturel. Le commerce contribue à humaniser les partenaires de l'échange. Aucune nation ne souhaite déclarer la guerre à ses partenaires commerciaux.

4. Grâce aux échanges, les consommateurs voient le prix des marchandises baisser et bénéficient donc d'un revenu réel plus élevé. Ce réseau d'interactions et d'avantages réciproques, qui



jette les fondements d'une interdépendance mondiale, contribue à la paix. Le commerce permet également aux nations de bénéficier du phénomène de la spécialisation internationale, en vertu duquel peuples, régions et nations se spécialisent dans certains domaines de production en se procurant au meilleur prix ce que d'autres font mieux qu'eux. Le commerce international facilite l'intégration des marchés et la transmission rapide des informations relatives aux marchés d'un bout à l'autre de la planète.

5. La paix est, dans une large mesure, le fruit de deux des principes fondamentaux du commerce : d'une part, les flux commerciaux ne doivent pas être entravés et les pays doivent pouvoir régler leurs différends commerciaux grâce à des mécanismes équitables et constructifs et, de l'autre, les échanges commerciaux nourrissent la confiance et la coopération à l'échelle internationale. Le protectionnisme tend à faire le lit de l'hostilité. La promotion du commerce et des investissements est un outil fondamental de la diplomatie économique, qu'il convient de mettre de façon créative au service de la paix et de la sécurité. L'Union

européenne, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), les pays BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) et l'Association sud-asiatique de coopération régionale offrent d'excellents exemples de diplomatie économique créative. L'interdépendance croissante allant de pair avec le libre-échange, ainsi que la création d'un marché, d'institutions et de valeurs partagés rendent possible l'émergence d'une identité commune. Diverses études se sont penchées sur l'incidence des relations commerciales régionales sur l'instauration de la paix entre Etats auparavant en conflit.

6. Croissance, emploi et égalité sont étroitement liés. La théorie commerciale nous apprend que l'augmentation des échanges commerciaux accroît la demande de main d'œuvre; des emplois voient le jour, ce qui stimule une croissance économique et une redistribution des revenus de nature à combattre la pauvreté et à améliorer les conditions de vie.

7. Le commerce joue également un rôle important dans la croissance de l'économie. Le monde peut prendre appui sur des échanges commerciaux libres et équitables pour surmonter le problème du chômage et réduire la pauvreté en général. L'impact de ces échanges sur l'emploi varie toutefois d'un pays à l'autre, d'autres facteurs jouant également un rôle. Les avancées technologiques, qui exercent aussi une forte influence sur l'emploi et la productivité, bénéficient par exemple à certains emplois tout en nuisant à d'autres.

8. La libéralisation du commerce est généralement considérée comme créatrice d'emplois et propice à l'amélioration des conditions de vie. Certes, la hausse de la production engendrée par les exportations enrichit le marché du travail, mais le remplacement de la production domestique par des produits d'importation exerce aussi une incidence sur l'emploi, qu'il tend à déstructurer. Réorienter professionnellement les travailleurs affectés et leur trouver une nouvelle occupation n'est pas chose aisée. La nature qualitative du marché du travail évolue aussi au fur et à mesure que se décale la place occupée par les différents pays dans la chaîne de valeur. Plusieurs éléments entrent en ligne de compte et l'incidence finale de la libéralisation varie d'un pays à un autre et d'une région à l'autre. Le rythme de la libéralisation du commerce doit être adapté aux besoins particuliers de chaque nation.

9. C'est parce qu'il en ont eu conscience que les fondateurs de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont prévu dans les règles encadrant le commerce mondial la souplesse jugée indispensable pour les pays les moins avancés (PMA) et les économies en développement. La médiocrité de l'infrastructure et les lacunes institutionnelles dont héritent les pays en développement mettent leur compétitivité à rude épreuve. Même les économies avancées ne se sont ouvertes que progressivement au commerce. Il convient donc de trouver un équilibre tenant compte de ces contraintes. Il faut offrir aux PMA et aux économies en développement la souplesse d'adaptation requise pour qu'ils réussissent à s'intégrer dans les flux mondialisés.

10. L'OMC, dont la création remonte au 1<sup>er</sup> janvier 1995, est chargée des règles présidant aux échanges commerciaux multilatéraux entre les nations en vertu des accords du Cycle d'Uruguay. Outre ses fonctions d'administrateur de ces accords commerciaux, l'OMC encadre les négociations commerciales, règle les différends commerciaux, analyse la politique commerciale de ses membres et fournit aux pays en développement une assistance technique et des programmes de formation dans le domaine commercial.

11. Le Cycle de Doha\* est le cycle de négociations commerciales auquel participent actuellement les Membres de l'OMC. Il a pour objectif de réformer en profondeur les échanges commerciaux à l'échelle internationale en abaissant les barrières commerciales et en modifiant les règles s'appliquant à ces

---

\* Le Cycle de Doha a été officiellement lancé lors de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, qui a eu lieu à Doha, au Qatar, en novembre 2001. Il couvre un vaste éventail de questions, dont l'agriculture, l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA), les services et les règles. Chaque domaine comporte un certain nombre de pommes de discorde non résolues : propositions de réduction des subventions domestiques, notamment les subventions accordées au coton, propositions relatives aux produits sensibles, plafonnement des tarifs douaniers et mécanisme spécial de sauvegarde en agriculture; réductions supplémentaires des tarifs douaniers dans certains secteurs industriels spécifiques (initiatives sectorielles) dans le cadre de l'AMNA; libéralisation du commerce des services; élaboration de disciplines concernant la réglementation domestique relative, par exemple, aux procédures en matière de qualifications et de licences; disciplines en matière de subventions à la pêche (y compris l'étendue et la portée du traitement spécial et différencié accordé aux pays en développement et les conditions dont ce dernier est assorti) et plusieurs questions relatives aux règles de l'OMC.

échanges. Le programme de travail englobe une vingtaine de domaines commerciaux qui, pris dans leur intégralité, forment un tout indivisible devant faire l'objet d'un "engagement unique", ce qui signifie que "rien n'est convenu tant que tout n'est pas convenu". L'un des objectifs fondamentaux du Cycle de Doha étant d'améliorer les perspectives commerciales des pays en développement, il est également connu sous le nom de Programme de Doha pour le développement.

12. L'objectif des pays développés étant de créer de nouveaux flux commerciaux et d'œuvrer en faveur d'une plus grande ouverture des marchés, notamment les grands marchés émergents que sont ceux du Brésil, de la Chine et de l'Inde, ils conçoivent la réglementation dans cette optique. La priorité de l'Inde et de plusieurs autres pays en développement est par contre la conclusion du Programme de Doha pour le développement. Les pays en développement sont conscients qu'ils n'obtiendront pas des conditions de concurrence équitables et devront se résigner à ne faire que rêver pendant longtemps encore de prendre une part accrue aux échanges mondiaux si de nouvelles règles ne viennent pas remplacer la réglementation tendancieuse aujourd'hui en vigueur. L'obtention de résultats équilibrés tenant compte du mandat en faveur du développement du Cycle de négociations de Doha constituerait un premier pas contribuant à l'instauration d'une concurrence équitable.

13. Il a été envisagé de mettre purement et simplement un terme au Cycle de Doha au motif que de nouveaux défis et de nouveaux problèmes ont fait leur apparition. Certains oiseaux de mauvais augure, découragés de ne pas obtenir les résultats escomptés, ont même prédit la disparition de la réglementation multilatérale et de l'OMC. Cette prise de position est motivée par la conviction que le Programme de Doha pour le développement ne sert pas leurs intérêts commerciaux, qui consistent à élargir leur accès aux marchés des pays en développement, notamment le Brésil, la Chine et l'Inde, pour leurs exportations. Ils semblent convaincus que le Cycle de Doha ne leur permettra pas d'atteindre cet objectif et craignent de devoir prendre des engagements, notamment celui de réduire leurs subventions agricoles et d'éliminer les subventions à l'exportation de produits agricoles, sans obtenir en échange de gains substantiels en matière d'accès aux marchés. Ils souhaitent donc que l'OMC adopte un nouveau programme de travail. A l'intérieur de l'OMC comme à l'extérieur, des voix s'expriment en faveur de l'adoption d'une perspective différente en matière de réglementation. La nature exclusive des arrangements autres que multilatéraux les invalide toutefois dans un grand nombre de situations. Ces initiatives, qui n'inspirent guère confiance à l'échelle mondiale, ne sauraient remplacer l'OMC, où les décisions sont prises au consensus, principe de nature à garantir qu'aucun pays membre ne se soumette contre son gré aux règles régissant le commerce mondial. Le mécanisme de règlement des différends de l'OMC permet de garantir que les contentieux commerciaux ne dégénèrent pas en leur apportant des solutions dans des délais corrects.

14. La souplesse est indispensable aux négociations commerciales. Elle est d'autant plus essentielle dans une organisation multilatérale telle que l'OMC, qui fonctionne au consensus. Les négociations sont à double sens : les concessions de certains Membres bénéficient à d'autres, qui doivent eux-mêmes céder sur d'autres points. Cent soixante pays sont Membres de l'OMC. La majeure partie d'entre eux sont des pays en développement (y compris des PMA). Toute réglementation des échanges ne tenant pas compte des inquiétudes de cette majorité de Membres ne saurait être acceptable. Le biais caractérisant la réglementation actuelle plonge d'ores et déjà bien des pays en développement dans le désarroi. Les subventions injustement élevées que les pays développés versent à leurs agriculteurs remettent en cause la subsistance et la sécurité alimentaire de milliards d'agriculteurs des pays les plus pauvres, auxquels elles ne permettent pas de vivre de l'agriculture, anéantissant dans ces pays emplois et perspectives de croissance.

15. Il est indispensable de promouvoir les échanges commerciaux, mais aussi de veiller à ce que la réglementation du commerce permette à tous les pays de la planète de coexister et se développer. Il faut donc que les règles régissant le commerce soient équitables et transparentes, et que tous les intervenants concernés en soient convaincus. Le principe de l'inclusivité est à la base de l'élaboration de la réglementation.

16. Dans le contexte des négociations en cours à l'OMC, l'Inde et d'autres pays en développement ont souligné que, à leurs yeux, il est indispensable de donner la priorité au Programme de Doha pour le développement. Ils n'ont de cesse de répéter qu'ouvrir de nouveaux dossiers sans avoir réglé les questions en suspens ne pourrait qu'édulcorer ce programme. Sur le plan agricole, l'Inde souhaite obtenir une diminution concrète des subventions provoquant des distorsions des échanges octroyées au secteur agricole par les pays développés, ainsi que des disciplines efficaces dans ce domaine. Simultanément, elle souhaite que les pays en développement bénéficient de certains aménagements, notamment une réduction moins importante des tarifs, des délais de mise en œuvre plus importants, la désignation par les pays en développement de produits spéciaux susceptibles d'être soumis à des réductions moindres des tarifs et un mécanisme spécial de sauvegarde, destinés à préserver les intérêts des agriculteurs dans l'éventualité d'une hausse importante du volume des importations ou d'une chute des prix.

17. Les échanges commerciaux ne pourront être libres et équitables tant que le marché du travail des pays développés restera fermé. La question du commerce doit être abordée dans une perspective globale, qui doit tenir compte de la question de la libre circulation des travailleurs de part et d'autre des frontières. Une telle initiative pourrait contribuer à la création d'emplois et, de ce fait, à l'amélioration des conditions de vie.

18. Voici presque vingt ans que l'Inde a commencé à libéraliser son économie, qui est aujourd'hui de plus en plus intégrée à l'échelle mondiale. De sa propre initiative, l'Inde a libéralisé ses tarifs. Les importations et les exportations ont augmenté à un rythme satisfaisant, ce qui prouve que l'économie indienne reste une économie ouverte. Notre déficit commercial, rapporté à notre produit intérieur brut, est l'un des plus élevés au monde.

19. Le commerce peut tout naturellement apporter une contribution importante à la croissance économique et la lutte contre la pauvreté, pour autant que soit préservée l'équité des échanges. Il ne doit pas se limiter à un outil au service des pays développés désireux d'accéder au marché des pays en développement. Avant de viser la parité des échanges commerciaux, il faut aider les pays en développement à mettre leur infrastructure, leur technologie et leurs compétences à niveau. En attendant, il leur faudra la marge de manœuvre politique requise pour éviter l'anéantissement de leur secteur industriel et la recrudescence de la pauvreté qui en découlerait. Le commerce est un instrument puissant devant être adapté par les nations à leur stade de développement.

20. A l'OMC, l'Inde et ses partenaires du monde en développement n'ont pas ménagé leurs efforts pour préserver les progrès accomplis dans le cadre du Cycle de Doha et faire en sorte que le développement, qui est au cœur des négociations de ce cycle, reste l'axe principal de toutes les négociations en cours à l'OMC. L'Inde a, à de nombreuses reprises, donné la preuve de son engagement en faveur de la conclusion, pondérée et axée sur le développement, du Cycle de Doha. Le commerce ne saurait se résumer à l'expansion du marché accessible aux pays développés. Les pays en développement, ainsi que les économies vulnérables et de petite taille, doivent également pouvoir tirer leur épingle du jeu.

21. Lors de la dernière Conférence ministérielle de l'OMC, qui a eu lieu en décembre 2013 à Bali, l'Inde est restée sur cette position de principe en refusant de s'associer au consensus qui s'est dégagé en faveur de l'Accord sur la facilitation des échanges tant que n'auront pas été apaisées ses inquiétudes concernant la mise en œuvre des autres décisions ministérielles prises à Bali, notamment la décision concernant la *détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire*. Cette décision prévoit que le mécanisme interdisant aux Membres de l'OMC de contester en vertu de l'Accord sur l'agriculture les programmes de détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire des pays en développement restera en vigueur tant qu'une solution permanente n'aura pas été trouvée et adoptée. D'ici là, nos programmes de sécurité alimentaire et notre politique de prix de soutien minimaux ne seront pas remis en cause. La date butoir pour accepter l'Accord sur la facilitation des échanges a été supprimée, ce qui permet aux Membres de mener à bien la procédure interne requise par une telle acceptation. Cette fin heureuse souligne l'engagement de notre pays et de tous les pays en développement à l'égard des échanges commerciaux multilatéraux et prouve que ce cadre leur offre les meilleures chances de participer sur un pied d'égalité aux échanges mondiaux, tout en constituant une enceinte permettant aux plus vulnérables de faire entendre leur voix.

22. Pour autant que les dés ne soient pas pipés et que tous les acteurs du commerce soient placés dans des conditions de concurrence équitables, le commerce peut jouer un rôle de catalyseur pour la paix et l'amélioration des conditions de vie. Pour que le système fonctionne de façon parfaitement harmonieuse, les inquiétudes exprimées par chaque Membre de l'OMC doivent être prises au sérieux.

*Remarques liminaires de Mme Arancha González, Intervenante  
Directrice exécutive, Centre du commerce international*

L'utilité du commerce ne fait aucun doute, pour la création de richesse, la prospérité et le développement. Mais le commerce en soi n'est pas suffisant; il doit s'inscrire dans un contexte social et économique plus large, comportant des infrastructures, une éducation, de l'innovation et un environnement économique stable. Le commerce ouvre des perspectives et nous devons nous assurer qu'une part plus importante de l'aide au développement serve à concrétiser ces possibilités. Vous, les parlementaires, détenez la clé de l'Aide pour le commerce et il est très utile de vous voir tous réunis ici pour débattre de la manière de faire de ces perspectives des réalités.



Le commerce, aujourd'hui, est affaire de tâches et de valeur ajoutée par le biais de tâches. Il ne s'agit pas seulement de supprimer des tarifs mais, de plus en plus, de supprimer des mesures non tarifaires pesant sur le commerce. Le commerce porte sur des biens manufacturés, mais aussi, dans une large mesure, sur l'agroalimentaire et, de plus en plus, sur les services. Aussi vous parlerai-je non d'industrialisation, mais de valeur ajoutée. Quand nous pensons industrialisation, nous n'avons à l'esprit, me semble-t-il, que la part de notre économie qui concerne les fabricants. Le commerce va bien au-delà.

Enfin, le commerce implique des relations Nord-Sud, Nord-Nord et, de plus en plus, Sud-Sud.

Pour ce qui concerne le développement, les petites et moyennes entreprises constituent 80 à 90 pour cent du tissu économique de tous les pays, mais ne contribuent qu'à hauteur de 30 à 35 pour cent du PIB; ces entreprises sont trop petites, trop fragiles et beaucoup d'entre elles sont dans le secteur informel. Nous devons les aider à grossir pour qu'elles entraînent mieux l'économie et veiller à ce que les gouvernements mettent en place un environnement propice. Nous devons aussi aider les institutions dont elles ont besoin : chambres de commerce, associations de producteurs, agences de promotion du commerce et de l'investissement.

Le Centre du commerce international que je dirige est une structure commune de l'OMC et de l'ONU. Elle aide les petites et moyennes entreprises à obtenir des informations leur permettant de repérer des débouchés sur le marché; à créer de la valeur ajoutée au commerce et à monter dans la chaîne de valeur; à accéder aux financements et à se connecter aux marchés pour générer une activité commerciale durable. Nous agissons sur trois niveaux qui se recoupent : soutien aux jeunes entrepreneurs, soutien aux femmes sur le plan économique, et soutien aux activités durables.

J'aurais quatre recommandations à vous faire. Premièrement, insister davantage sur le commerce et l'économie dans le paradigme de développement pour l'après-2015 que nous sommes en train de créer. Deuxièmement, faire une part plus grande au commerce multilatéral dans nos politiques commerciales. Troisièmement, veiller à ce qu'une part plus grande de l'aide au développement aille à la construction de capacités. Quatrièmement, promouvoir des économies plus inclusives ainsi que la participation des jeunes et des femmes.

## *Remarques liminaires de M. J. Leichtfried, Rapporteur (Parlement européen)*

Beaucoup d'entre nous se souviennent qu'à vingt ans ils avaient commencé à faire des plans fermes pour l'avenir. Nous nous demandions ce que nous voulions faire de notre vie et lesquels de nos rêves nous réussirions à concrétiser. Si on veut instaurer de meilleures conditions de vie, il faut d'abord définir ces conditions. Plus d'argent ? Plus de croissance et d'emplois ? Doit-on penser plus globalement la vie de nos citoyens pour mieux définir ces conditions ?

Nous devons nous demander comment le commerce génère de la croissance. Le commerce est généralement considéré comme un facilitateur de la croissance. D'ailleurs, les pays qui ont connu la plus forte croissance ces soixante dernières années, comme la Corée du Sud, Singapour et la Chine sont très ouverts sur le commerce. Mais faut-il quelque chose de plus, comme une croissance inclusive ?

Les preuves manquent pour affirmer que le commerce facilite la réduction de la pauvreté. La réduction de la pauvreté suppose une croissance inclusive qui, à son tour, nécessite diverses mesures d'accompagnement : éducation et formation, infrastructures et développement technologique.

A l'évidence, la richesse générée par la croissance va essentiellement aux élites urbaines. Il faut donc développer les infrastructures, de sorte que les bénéfices soient aussi recueillis par les zones rurales et isolées. Il faut aussi que l'investissement aille aux régions où les conditions et les normes de travail sont insuffisantes. Le commerce rejailit positivement sur les normes sociales, surtout lorsque les consommateurs s'intéressent aux normes de fabrication et essaient d'améliorer les normes de santé et les conditions sociales des travailleurs.

Mais qu'en est-il des accords commerciaux ? Il y a de bons exemples d'accords qui se soucient d'autres secteurs que le seul commerce. Ainsi, l'accord commercial entre l'Union européenne et la Colombie vise à améliorer la situation des droits de l'homme dans ce pays. D'autres accords commerciaux se soucient de l'environnement. Le commerce peut véritablement améliorer les choses sur les plans social, environnemental et des droits de l'homme.

Quelles conclusions peut-on tirer du débat sur la croissance comme facteur favorable à l'amélioration des conditions de vie ? Ce qui importe vraiment lorsque la croissance et le commerce se développent, c'est l'environnement général, sachant que ces facteurs peuvent conduire à de meilleures conditions de vie. Des éléments comme les lois sociales, celles relatives au travail et à l'environnement, de même que l'éducation, les infrastructures et le soutien des citoyens doivent être pris en considération. On peut espérer ce faisant que le commerce contribue enfin à l'amélioration des conditions de vie. Telle doit être l'ambition de l'OMC après son vingtième anniversaire. Rien n'interdit de discuter d'environnement et d'autres questions en même temps que de commerce. Ainsi améliorerons-nous les conditions de vie partout dans le monde.

## *Remarques liminaires de M. J.H. Owona Kono, Rapporteur (Cameroun)*

Dans beaucoup de pays, le vingtième anniversaire marque l'entrée dans l'âge adulte. Cela fait plusieurs années que l'on discute du commerce mondial, mais des conflits limitent la libre circulation des biens et des personnes, ce qui nuit aux échanges et nourrit ainsi la spirale des conflits. C'est ce que l'on voit, aujourd'hui, au Nord-Est du Nigéria près de la frontière avec le Cameroun. Dans cette région, les conflits empêchent la libre circulation des biens et la libre utilisation des infrastructures, avec des conséquences néfastes sur la vie des gens. Des populations sont déplacées en raison des violences et la perte des moyens de subsistance aggrave la crise des réfugiés.

Il incombe aux parlements de représenter et défendre les intérêts de tous. Mais les parlementaires ne discutent pas des politiques qui affectent leurs électeurs. Cette tâche revient aux représentants du Gouvernement. Il faut donc, en priorité, veiller à ce que les parlementaires soient associés aux négociations conduites par les Etats dans le cadre de l'OMC. Les gouvernements gagnent en légitimité lorsqu'ils incluent des parlementaires dans les délégations participant aux négociations sur les règles de l'OMC. Il ne s'agit pas, en l'occurrence, d'ingérence parlementaire dans le travail de l'Exécutif, mais de donner à ces

négociations – et donc à la paix – une chance de succès en joignant les forces de deux branches du Gouvernement. Les parlementaires peuvent donner une dimension plus sociale aux règles conventionnelles du commerce international. Leur participation en amont aux diverses étapes de la négociation permet de gagner du temps en aplanissant les difficultés en vue de la ratification, en évitant d'interminables batailles parlementaires qui, parfois, font perdre de vue les textes objet du débat. En second lieu, il faut tenir les parlementaires constamment au courant des négociations menées par les Etats au sein de l'OMC, de sorte que les représentants du peuple puissent, à leur tour, en informer les citoyens.

Enfin, il faut renforcer le contrôle parlementaire, à savoir "l'analyse, le suivi et le contrôle de l'action du Gouvernement et des organismes publics, y compris la mise en œuvre des politiques et des lois". Ce contrôle porte essentiellement sur l'objectif et la nature des activités concernées. Pour promouvoir la paix par le commerce international, les parlements doivent, dans l'exercice de leur contrôle, veiller à ce que les accords soient négociés dans l'intérêt du peuple et que les autorités gouvernementales appliquent effectivement et équitablement les politiques négociées.

Il est urgent de reconnaître et soutenir l'action que l'OMC peut, et doit, mener en coopération avec les autres institutions compétentes, pour lutter contre le financement des conflits par le trafic de ressources naturelles. La diplomatie parlementaire doit contribuer aux règles du commerce international en renforçant les droits de l'homme, notamment les droits économiques, et en organisant des enquêtes indépendantes sur la légitimité des règles en vigueur.

Dans tous nos Etats, les parlements sont, de toutes les institutions politiques, celles qui restent le plus proches du peuple. Par conséquent, leur contribution à l'acceptation des décisions du Gouvernement est décisive. Les règles du commerce international apparaissent souvent hors de propos, loin des réalités locales; aussi la participation des parlements permet-elle de les rendre plus claires, et donc de rendre la société plus juste. Encore faut-il, pour apporter cette contribution et accroître l'interdépendance de nos sociétés, que les parlementaires eux-mêmes soient bien informés et conscients des enjeux du commerce international.

### *Remarques liminaires de M. P. Rübiger, Rapporteur (Parlement européen)*

Le meilleur cadeau dont pouvait rêver l'OMC pour ses vingt ans est venu de l'OMC elle-même, sous la forme d'un accord portant sur l'application des principaux éléments des décisions multilatérales prises à Bali. Beaucoup d'entre vous y étaient; or, il faut savoir que les parlementaires ont contribué à une importante avancée en menant à bien cette négociation. Je pense que l'OMC est de nouveau, et fermement, sur la bonne voie et qu'il est plus important que les parlementaires participent aux décisions politiques.

L'OMC et l'UE apportent la preuve que l'intégration économique et la libéralisation du commerce sont propices à la paix et à l'amélioration des conditions de vie.

Le commerce et la démocratie se fondent sur des valeurs telles que le consentement, la construction d'une identité, le respect et la tolérance entre les peuples. L'intégration européenne a aboli les tarifs et les droits de douane, créé un marché unique assurant la libre circulation des personnes, des biens, des services, ainsi qu'une monnaie unique qui facilite et assouplit les transactions. Les 500 millions d'habitants de la zone européenne ont progressé, alors pourquoi une telle avancée ne serait-elle pas possible au niveau mondial ? Le marché européen est le plus grand marché intérieur du monde. Il contribue à la croissance, à la compétitivité et à l'emploi, et on estime qu'il a accru le revenu de l'Union européenne d'environ 1,5 pour cent et créé près de 900 000 emplois. Il devrait être possible de créer des emplois au niveau mondial si on évite les guerres entre partenaires commerciaux. Il a fallu beaucoup d'efforts pour intégrer les 28 pays de l'Union européenne et de la Zone économique européenne car grandes étaient les différences entre l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud et au sein de l'Union européenne elle-même. Par la coopération, nous avons trouvé des compromis et défini des objectifs bénéfiques pour tous.

L'économiste français Frédéric Bastiat dit que "si les marchandises ne traversent pas les frontières, les soldats le feront". J'espère bien que notre travail comme parlementaires facilitera la circulation des biens, des services et des idées à travers les frontières.

Créer de la croissance économique qui, à son tour, se transforme en des possibilités d'emplois de qualité, notamment pour les jeunes, voilà l'un des principaux défis pour tous nos pays.

Si la pauvreté est un facteur de conflits, alors la stabilité économique et l'emploi sont des conditions préalables de la paix. Je pense qu'on est en train de marquer des points dans la lutte contre la pauvreté. Les dernières statistiques de l'ONU montrent que les taux de pauvreté extrême ont baissé dans toutes les régions en développement. Environ 700 millions de personnes de moins vivaient dans une pauvreté extrême en 2010 qu'en 1990. Mais il reste beaucoup à faire puisque 1,5 milliard de personnes sont encore pauvres. Il n'y a qu'à voir le contraste offert par la péninsule de Corée où les populations d'une même région vivent sous deux systèmes différents : la Corée du Sud affiche l'un des taux de croissance les plus élevés au monde; plus de 4 pour cent de son PIB vont à la recherche et au développement, et les conditions de vie s'y sont considérablement améliorées.

La plupart des économistes estiment que, sur le long terme, les économies ouvertes créent plus d'emplois et de croissance que les économies fermées. Dans l'Union européenne, près de 30 millions d'emplois dépendent des ventes au reste du monde. A l'évidence, les petites et moyennes entreprises sont appelées à occuper une place importante dans nos économies. Cependant, 13 pour cent seulement d'entre elles exportent en dehors de l'Union européenne. Aussi le Parlement européen rappelle-t-il la nécessité d'aider les PME.

Le Parlement européen sait bien que la politique commerciale n'est pas une fin en soi. L'équité des salaires et des traitements est aussi importante; de même que la démocratie, les droits de l'homme et la sécurité sociale sont des piliers sur lesquels les décideurs doivent s'appuyer à tous les niveaux.

L'un des objectifs doit être de créer de meilleures conditions de vie dans le monde entier et il est évident que le commerce peut servir grandement cette fin, comme le montre l'accord signé par l'Union européenne avec la Colombie et le Pérou.

L'OMC est une source efficace, équitable et forte de règles au niveau mondial. Nous devons être fiers d'en faire partie, ainsi que des mesures incitant la société à prendre les bonnes mesures.

### *Remarques liminaires de M. A. Singh Thakur, Rapporteur (Inde)*

Le sujet du commerce comme facilitateur de meilleures conditions de vie est des plus pertinents dans le contexte des négociations commerciales en cours, d'autant que l'économie mondiale s'efforce de sortir d'une passe difficile au plan mondial.

Le commerce est fondamental pour la croissance économique et peut combler les écarts entre pays et régions. Les échanges libres et équitables peuvent aider le monde à surmonter les problèmes du chômage et à réduire la pauvreté. Nous savons tous qu'en soutenant un commerce équitable on stimule la croissance globale, on génère des revenus supplémentaires et mieux répartis, ce qui améliore les conditions de vie des masses. Non seulement le commerce sert la croissance et le développement, mais il favorise la paix. Les pays qui commercent les uns avec les autres entrent moins en conflit, ou dans des situations de belligérance dont nul ne sort gagnant. Les échanges et les bénéfices mutuels issus du commerce font avancer la paix en même temps qu'ils jettent les bases d'une économie mondiale.

Chacun sait que le ralentissement économique a pesé sur l'ensemble de l'économie mondiale. Si on mène à bonne fin les négociations commerciales en cours à l'OMC, on renforcerait la confiance des Membres et on stimulerait la demande par l'ouverture des marchés. La relation entre le ralentissement économique mondial et son impact sur le commerce, suite à la baisse de la demande, pose d'énormes problèmes aux pays exportateurs. En donnant des chances égales à tous, grâce à des règles équitables, l'OMC ouvrira de nouvelles perspectives et créera un environnement plus compétitif, ce qui soutiendra la demande dans les grands pays en développement et, partant, l'économie mondiale. Qui plus est, les pays en développement,

déjà en butte à des problèmes urgents, se heurtent à des barrières non conventionnelles au commerce, essentiellement sous forme de mesures non tarifaires. Le commerce ne signifie pas seulement plus de marchés pour les pays développés, mais aussi des avantages pour les pays en développement et les économies petites et vulnérables.

Nous devons accepter l'idée qu'un système commercial multilatéral, fondé sur des règles, peut accélérer le redressement économique mondial que nous appelons tous de nos vœux. Ensemble, nous devons œuvrer à une conclusion équilibrée, favorable au développement et rapide du Cycle de Doha pour le développement.



## EXTRAITS DU DEBAT

### Mme J.L. Fubbs (Afrique du Sud)



Le commerce peut, bien sûr, favoriser la paix et de meilleures conditions de vie, mais il peut aussi devenir un instrument de l'arsenal servant à déstabiliser la paix. Nous n'en sommes toujours pas

à une situation où tous les pays ont l'égalité des chances en matière commerciale. Les obligations inscrites dans l'Accord sur la facilitation des échanges, pour les pays en développement et les moins développés, ne sont pas très claires et, pourtant, ces pays sont sommés d'approuver l'accord. Ces obligations doivent être bien définies.

Autre préoccupation : les pays en développement sont invités à admettre un élément nouveau concernant les négociations sur l'accès au marché non agricole, bien que le cycle du développement ne se soit pas déroulé, pour l'instant, dans l'équité.

L'OMC est la seule institution permettant de résoudre les différends de façon multilatérale. Espérons que son ambition originelle pourra être mise en œuvre et que ses réussites seront consolidées plutôt qu'érodées par l'instabilité engendrée par la pauvreté.

### M. S. Haku (Japon)



Le Japon n'a pas beaucoup de ressources naturelles, mais cela ne l'a pas empêché de connaître une forte croissance depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, grâce au commerce. Récemment, cependant, l'écart entre les nantis et les pauvres s'est creusé et la même observation vaut au sein des pays et entre eux. En outre, les marchandises sont souvent moins chères sur l'internet, ce qui peut conduire à la disparition des magasins. Comment l'OMC envisage-t-elle de remédier à ce problème ?

### M. Z.A. Bhatti (Pakistan)



Je pense, moi aussi, que le commerce favorise la paix et de meilleures conditions de vie, aux niveaux local et mondial. Cependant, il y a des gagnants et des perdants évidents, et les dividendes du commerce ne sont jamais équitablement partagés. Le système de l'OMC, fondé sur des règles, est de loin préférable aux accords commerciaux régionaux et bilatéraux qui procèdent de relations de pouvoir et dont le nombre, malheureusement, est en hausse. Quelques progrès ont été accomplis à Bali sur la facilitation de la croissance et la sécurité alimentaire,

mais j'aimerais savoir ce qui viendra après. La fonction réglementatrice de l'OMC permettra-t-elle d'assurer que l'accord sur la facilitation du commerce et la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire soit le dénominateur commun pour tous ? Comment l'OMC compte-t-elle assurer que la sécurité alimentaire ne devienne pas une menace pour la paix et pour l'amélioration des conditions de vie ? Quelles mesures seront prises pour garantir des progrès en matière agricole ? A vingt ans, l'OMC doit être à la hauteur des attentes légitimes de ses membres, notamment les moins développés d'entre eux.

### M. V. Halasyuk (Ukraine)



Le commerce international n'est pas une source mais un indicateur de la croissance économique. Il ne produit de croissance durable que lorsqu'il s'accompagne d'un investissement adéquat et d'une politique industrielle et d'innovation. La meilleure aide aux pays en développement doit, par conséquent, être non seulement financière mais aussi sous forme d'investissement dans les moyens de production. Le nouvel Accord sur la facilitation des échanges est donc une avancée. L'Ukraine souhaite que cet accord entre en vigueur le plus tôt possible et prendra les mesures nécessaires en vue de sa ratification dans les meilleurs délais. Mais il faudra, parallèlement, prendre en considération les besoins particuliers des pays en développement.

Au nom de la délégation ukrainienne, je voudrais sincèrement remercier la communauté internationale pour son soutien incessant à l'Ukraine dans la situation difficile qu'elle traverse. Je voudrais aussi rappeler que notre pays a besoin d'une marge supplémentaire pour stimuler son redressement économique et industriel.

### M. C.M. Huber (Allemagne)



Des questions doivent être posées concernant le contrôle de la spéculation sur les produits agricoles et l'impact de la sécurité alimentaire dans les pays les moins avancés. L'absence de sécurité alimentaire est imputable au terrorisme, à l'exclusion, à la traite d'êtres humains, à l'éclatement des pays et à l'instabilité. J'aimerais savoir pourquoi nous avons tendance à considérer les pays africains et les moins développés comme des consommateurs et non comme des producteurs. Nous devons les soutenir comme des producteurs, sachant qu'il faudrait augmenter l'efficacité agricole de 70 pour cent puisque la population du continent va doubler dans 35 ans. Comment allons-nous faire face à ce problème ?

### Mme A. González (Intervenante)



Permettez-moi de remettre la facilitation des échanges en contexte : le tarif moyen appliqué au niveau du commerce mondial aujourd'hui est de 5 pour cent; le coût de la facilitation des échanges est de 10 pour cent et le coût de l'application des

mesures non tarifaires est de l'ordre de 20 à 30 pour cent. Le nouvel Accord sur la facilitation des échanges est donc l'occasion de réduire ce qui revient essentiellement à une taxe sur les petites et moyennes entreprises. En outre, pour la première fois dans l'histoire de l'OMC, cet accord lie l'adoption des engagements à une assistance technique et à un renforcement des capacités pour les pays qui sont dans l'incapacité d'honorer les engagements par leurs propres moyens. C'est pourquoi je vous invite instamment à ratifier cet accord qui donne une occasion unique d'associer une ouverture commerciale à un renforcement des capacités. Certains pays demandent déjà une assistance pour la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges parce qu'ils savent que cela aidera leurs petites et moyennes entreprises à se hisser dans la chaîne de valeur et à accéder aux marchés d'autres pays.

Les inégalités entre pays se sont beaucoup réduites depuis 20 ans, mais elles n'ont fait que se creuser à l'intérieur des pays. Il ne faut pas, pour autant, tenir les politiques commerciales pour seules responsables de tous les maux de nos sociétés. Ainsi, les 28 membres de l'Union européenne suivent, tous, les mêmes politiques commerciales, mais il y a d'énormes différences au sein de ces pays. Innovation, éducation, investissement dans la protection sociale, infrastructures et politiques fiscales, voilà ce qui importe dans la lutte contre les inégalités à l'intérieur des pays.

La communauté internationale déploie une action considérable en faveur d'une production agricole améliorée, notamment dans le continent africain. Nous essayons d'aider les pays à accroître leur productivité, diversifier leur production agricole et améliorer sa qualité et nous aidons les agriculteurs à s'adapter aux changements climatiques. Bien sûr qu'il reste beaucoup à faire, et c'est pourquoi je vous invite à veiller à ce qu'une bonne partie de votre aide au développement serve à construire des capacités pour le commerce, en commençant par le secteur agricole – un secteur qui emploie 70 pour cent des populations africaines.

### M. J. Leichtfried (Rapporteur)

On estime que l'Union européenne perd, chaque année, 1 000 milliards d'euros de recettes fiscales parce que les entreprises sont en mesure d'éviter l'impôt. Cela creuse l'écart entre riches et pauvres,

car l'impôt permet de financer les infrastructures, l'éducation, la santé, la sécurité et la sûreté sans lesquelles il n'est pas possible de réduire les inégalités.

Certes, les politiques commerciales ne sont pas entièrement responsables du fossé entre riches et pauvres puisque plusieurs autres éléments entrent en ligne de compte. La spéculation sur les denrées alimentaires provoque la faim et la famine, et elle est donc absolument intolérable. Les programmes nationaux de sécurité alimentaire sont acceptables dans la mesure où ils ne pèsent pas sur la sécurité alimentaire d'autres pays.

L'accord de Bali n'est pas parfait mais, il faut l'admettre, à défaut d'un accord commercial multilatéral, nous aurions un système plurilatéral ou bilatéral excluant les pays qui connaissent le plus de difficultés. Ce n'est pas ce que nous voulons..

#### M. P. Rübiger (Rapporteur)



L'impôt est important, mais l'emploi aussi car il génère des recettes fiscales. C'est pourquoi nous devons privilégier l'esprit d'entreprise, la création d'entreprises et le développement de PME qui, tous, ont un effet multiplicateur. Il faut un équilibre entre producteurs et consommateurs.

Le commerce international revêt la plus haute importance pour la stabilité, et un comité du Parlement européen chargé des options scientifiques et technologiques a récemment effectué une étude sur le thème : comment nourrir 10 milliards de personnes. Cette étude montre clairement les avantages du commerce mondial pour le secteur agricole.

#### M. O. Al-Rowaie (Koweït)



Je pense, moi aussi, que la sensibilisation culturelle et l'instauration de bonnes relations sont essentielles si on veut faire progresser le commerce mondial. Mais il faut aussi s'occuper des inégalités afin d'améliorer la qualité de vie de tous les peuples.

J'aimerais demander à M. Leichtfried comment définir des expressions comme "croissance" et "meilleures conditions de vie". J'aimerais aussi, respectueusement, suggérer que les documents produits par les intervenants soient référencés de manière scientifique.

#### M. D. Van Der Maelen (Belgique)

J'aimerais savoir si le Congrès des Etats-Unis a l'intention d'opter pour la voie multilatérale dans les négociations commerciales.

#### M. W. Pirklhuber (Autriche)



A l'évidence, la stabilité économique et l'emploi sont des conditions nécessaires à la paix, mais j'ajouterais que la souveraineté alimentaire et la

sécurité sont le socle du libre-échange. Ces questions doivent être plus reconnues, notamment par l'OMC. Que peut faire l'OMC pour mieux prendre en compte les accords multilatéraux sur l'environnement et les normes sociales dans le débat ? Nous devons également reconnaître que le développement des marchés intérieurs, surtout dans le secteur alimentaire des pays les moins avancés, doit être une priorité, y compris au niveau de l'OMC.

#### **Mme A. González (Intervenante)**

Je ne peux répondre à la question sur les Etats-Unis. Je pense qu'il serait plus juste que vous l'adressiez à Washington D.C.

La fragmentation de la production offre des possibilités immenses aux pays incapables de fabriquer un produit dans son ensemble ou de fournir un service complet; des possibilités leur permettant de s'intégrer à l'économie mondiale. Je considère que c'est une chance, mais qui implique une interconnexion et des relations commerciales entre pays.

Sur la question de la sécurité et de la souveraineté alimentaires, je rappelle que les accords de l'OMC laissent aux Membres une grande marge pour définir leurs politiques commerciales agricoles, sous réserve qu'elles n'aboutissent pas à des pratiques commerciales inéquitables. Il est vrai, cependant, que les Membres de l'OMC ne voient pas de la même façon la souveraineté alimentaire. Le consensus actuel remonte à 1985 et il serait temps de l'améliorer. La question est donc de savoir si les Membres sont capables de s'accorder sur un nouveau consensus, à un moment où les protagonistes sont plus nombreux autour de la table et où le monde a connu trois crises alimentaires successives. Si vous, parlementaires, êtes capables de trouver un consensus au niveau parlementaire, il serait bien plus facile pour vos gouvernements de négocier à l'OMC.

#### **M. J. Leichtfried (Rapporteur)**

Comme je ne suis pas des Etats-Unis, je ne peux répondre à la question du représentant de la Belgique. Cependant, ce serait une bonne chose si des collègues du Congrès des Etats-Unis participaient à nos réunions. Il semblerait que les Etats-Unis ne voient pas d'un mauvais œil les accords commerciaux plurilatéraux et bilatéraux,

alors que nous, nous devons nous battre pour un système ouvert et multilatéral. Il faudra, sans doute, que les participants acceptent plus de compromis qu'auparavant s'ils veulent un système multilatéral mûr et qui fonctionne bien.

Il serait très difficile de définir de "meilleures conditions de vie". Le commerce est un facilitateur, mais des éléments tels que l'emploi, un revenu stable, la santé, la sécurité alimentaire et la sécurité en général, la liberté, l'état de droit et les droits de l'homme sont tout aussi essentiels à de meilleures conditions de vie.

#### **M. P. Rübiger (Rapporteur)**

Le commerce international peut contribuer à l'accroissement du pouvoir d'achat de nos peuples. Il faut trouver, entre importations et exportations, un équilibre profitable aux deux parties : les importations permettent d'accroître le pouvoir d'achat et les exportations de créer des emplois.

Je pense que nous devons faire davantage en faveur des entrepreneurs agricoles, de la recherche et de l'innovation agricoles, et développer de nouveaux modèles d'entreprises, de sorte que les auto-entrepreneurs et les PME aient la possibilité d'accéder au commerce international et d'en tirer profit.

#### **M. A. Singh Takur (Rapporteur)**



Des questions très intéressantes ont été posées. Le commerce et les échanges sont des facilitateurs en ce sens qu'ils contribuent à la réduction des écarts entre pays et régions. Nous devons humaniser le commerce et reconnaître l'importance des échanges culturels à cet égard.

### Mme M.-A. Rose (Seychelles)



Mon pays sera bientôt la plus petite économie ayant accédé à l'OMC. Nous ne possédons pas d'industrie manufacturière notable, mais nous avons un secteur de services exportateur, avec le tourisme et les services financiers. Au cours des 20 dernières années, l'OMC s'est beaucoup occupée de l'industrie manufacturière et nous aimerions savoir ce qu'elle entend faire pour favoriser l'instauration d'un environnement propice à l'équité commerciale dans les services. Peut-on parler d'égalité des chances dans le secteur des services ? En quoi cela affecte-t-il le programme du développement et le renforcement des capacités commerciales ?

### M. T. Juwarno (Indonésie)



L'Indonésie, malgré un taux de croissance annuelle de six pour cent, a du mal à utiliser au mieux le commerce pour lutter contre la pauvreté et servir le développement, notamment en raison de la concurrence sévère des importations, de barrières non tarifaires et des chaînes de valeur mondiales. Etant donné que 60 pour cent de notre population

dépendent du secteur agricole pour leur subsistance, l'amélioration du niveau de vie des agriculteurs est, pour nous, une priorité. Or, le manque de progrès et d'ambition dans les négociations agricoles de l'OMC, surtout concernant les traitements spéciaux et différentiels, entraîne un coût énorme pour notre secteur agricole et nous empêche d'améliorer les conditions de vie des agriculteurs pauvres. C'est pourquoi nous demandons une solution permanente concernant la détention de réserves publiques à des fins de sécurité alimentaire.

Pour tirer pleinement profit du commerce international, il faut que les pays en développement aient une marge de liberté leur permettant de décider de leurs politiques et de développer leurs capacités de production. Or, les dispositions actuelles de l'OMC ne laissent pas assez de marge, à cet égard, aux pays en développement. Il faut, en priorité, rectifier ce déséquilibre dans le cadre du programme pour l'après-Bali et nous, parlementaires, devons veiller à ce que les résultats répondent aux besoins urgents des pays en développement.

Il faut une politique respectueuse de l'environnement si on veut un développement durable. Cependant, pour que les biens respectueux de l'environnement deviennent accessibles aux pays en développement et les aident à lutter contre les changements climatiques, il faudrait commencer par supprimer la composante la plus forte du coût de production, à savoir les droits de propriété intellectuelle, et non abaisser les tarifs pour gagner plus de parts de marché au détriment des pays en développement.

### M. C.O. Camera (Mali)

Nous nous félicitons des récents progrès concernant l'Accord sur la facilitation des échanges et nous avons maintenant l'occasion d'en apprendre plus sur ce texte afin d'en hâter l'adoption par nos parlements. Le secteur du coton du Mali a été affaibli par des distorsions commerciales, notamment des subventions, et les moyens de subsistance de plus de trois millions de personnes qui dépendent de ce secteur sont en danger. Il faut tenir compte du rôle des statistiques commerciales lors de la définition des politiques des Etats, ainsi que de la place du secteur informel.

### M. C. Matznetter (Autriche)



L'OMC a l'obligation de rendre le commerce mondial plus juste. Des éléments importants permettent de faciliter la paix et de meilleures conditions de vie, notamment les systèmes de santé et d'éducation, la sécurité sociale et alimentaire. Or, on ne peut les assurer que si les deniers publics y suffisent. Les accords de l'OMC précisent quelles sont les subventions interdites et qui exposent à des sanctions. Il faudrait qu'il en soit de même pour les subventions fiscales.

### Mme O. Zrihen (Belgique)



Les négociations relatives au Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement conduisent à envisager de nouvelles règles, notamment en matière de règlement des différends. Puisque nous cherchons à améliorer la vie de nos citoyens par le commerce, comment les décisions prises au niveau bilatéral trouveront-elles leur traduction au niveau de l'OMC ?

### M. M.A. Razzaque (Bangladesh)

Le commerce devient un outil important pour accélérer la croissance et lutter contre la pauvreté, amener des changements structurels et de meilleures conditions de vie. Le Bangladesh, en tête des pays les moins avancés, a pu tirer profit du commerce grâce à l'ouverture et à l'intégration commerciales. Nous espérons que l'OMC fera beaucoup plus pour instaurer une intégration mondiale équilibrée des pays les moins avancés et nous aider à sortir de la pauvreté par le commerce. La décision de la Réunion ministérielle de Hong Kong, qui stipule que les pays membres développés et les pays en développement qui le peuvent, doivent offrir un accès sans droits de douane ni contingents aux produits venant des pays les moins avancés, devrait s'appliquer non dans 97, mais dans 100 pour cent des cas.

### M. M. Kagwe (Kenya)



Nous nous réjouissons à l'idée de recevoir les parlements participant à la Conférence ministérielle de Nairobi. Cependant, si les questions concernant l'agriculture ne sont pas traitées, les résultats de cette conférence seront bien maigres. Quels progrès ont été accomplis sur la progressivité des droits de douane et peut-on véritablement espérer un accord sur ces questions ? De même, y a-t-il véritablement flexibilité en termes de subventions agricoles ?

### M. G. Castelen (Suriname)

Mon pays approuve l'idée de soutenir les PME afin de lutter contre la pauvreté et tendre vers une répartition plus équitable des richesses. Il faut aider les créateurs de petites entreprises à lancer leurs projets et à protéger leur capital, et nous nous

félicitons de la notion de sociétés par actions simplifiées telles qu'il en existe déjà dans certains pays comme la Colombie et la France. Je pense qu'il incombe aux parlementaires de soutenir les créateurs de petites entreprises en réduisant les formalités et en facilitant la création de sociétés à responsabilité limitée. A cet égard, nous avons pris des mesures au Suriname visant à ouvrir des perspectives commerciales et à encourager la création de richesse. Alors comment joindre nos forces aux niveaux national et international afin d'améliorer l'accès aux marchés et intégrer les PME ?

#### **M. P. Rübiger (Rapporteur)**

Il est, en effet, important d'aider les entrepreneurs. A cette fin, il serait utile de mettre en place un guichet unique et rapide pour les formalités de création d'entreprises. L'OMC doit soutenir ceux qui sont "en première ligne" faisant le travail. Ce serait également un geste appréciable en direction des petites et moyennes entreprises si l'OMC créait une page web dédiée où tous les Membres trouveraient les conditions applicables aux exportations et aux importations, clairement présentées. Il faut de la transparence pour contrôler les destinées de l'argent public.

Certes, l'OMC est à la tête du système multilatéral, mais les accords et négociations bilatéraux et plurilatéraux peuvent aussi nous être utiles. Nous pouvons nous inspirer de leurs réussites. Jusqu'ici, nous avons un système plutôt pyramidal où les consignes viennent d'en haut; il serait grand temps d'écouter aussi la base. Cela montrerait que nous, parlementaires, savons acquérir les connaissances et la sagesse nécessaires aux bonnes décisions.

#### **M. A. Singh Takur (Rapporteur)**

La Déclaration ministérielle de Hong Kong portait, entre autres, sur l'ouverture d'un accès libre, sans droits de douane ni contingents, aux pays les moins avancés. Comme elle s'y était engagée, l'Inde a montré l'exemple en devenant le premier pays en développement à accorder cette facilité aux pays les moins avancés. Elle a accordé un accès sans droits de douane sur environ 85 pour cent de ses lignes tarifaires et un accès préférentiel sur près de 9 pour cent. Actuellement, 31 des 48 pays les moins avancés bénéficient de cette disposition, dont 21 pays africains.

#### **M. J. Djanogly (Royaume-Uni)**



Il est très rassurant d'entendre que la volonté est forte, et partagée, d'avancer rapidement après Bali. Pour continuer sur notre lancée, il faut que les parlementaires soient tenus régulièrement informés entre les Conférences de l'UIP. Les gouvernements et les ministres n'ont pas toujours les questions de l'OMC en tête de leurs communications avec les parlements, même quand ils travaillent activement sur ces sujets. Des parlementaires bien informés sont plus à même d'inciter l'Exécutif à agir.

Je pense aussi que la communication laisse à désirer. Bali, sans doute le plus important accord sur le commerce que le monde ait vu depuis 20 ans, a à peine été mentionné par les médias du Royaume-Uni. Et encore, s'ils évoquaient l'OMC c'était essentiellement pour rappeler que les négociations étaient au point mort et émettre des doutes hors de propos sur la survie de l'Organisation. Le message de l'OMC est trop technique et bureaucratique. Nous devons simplifier ces questions pour les médias et utiliser des exemples de la vie réelle pour illustrer les avantages des accords commerciaux multilatéraux.

#### **M. O. Al-Rowaie (Koweït)**

Depuis quelque temps, beaucoup de gens perdent leur emploi, certaines économies s'effondrent et des denrées de base deviennent chères et rares. L'OMC doit nous convaincre de sa valeur ajoutée et que les règles qui régissent actuellement le commerce international contribuent à améliorer la qualité de la vie. Nous ne pouvons convaincre les autres de la valeur ajoutée de l'OMC que si nous avons des informations claires et précises soutenues par des analyses.

**M. P. Rübiger (Rapporteur)**

J'ai appris que le soutien aux petites et moyennes entreprises dans des pays comme l'Arabie saoudite et le Koweït est relativement fort. Ces entreprises

ont besoin du marché mondial. La création de production et d'emplois supplémentaires dépend donc fortement de la facilitation des échanges. Or, l'OMC fournit le cadre multilatéral nécessaire.



# DIALOGUE

## AVEC DES NEGOCIATEURS DE PREMIER PLAN ET DE HAUTS RESPONSABLES DE L'OMC

La politique, le politique et le commerce :  
maintenir les négociations de l'OMC sur la bonne voie

### REMARQUES LIMINAIRES

**M. Angelos Pangratis, Ambassadeur**

*Représentant permanent de l'Union européenne auprès de l'OMC à Genève*

Je limiterai mon propos introductif à trois remarques. D'abord, comment maintenir les négociations sur la bonne voie ? Nous savons tous, pour l'essentiel, où nous en sommes. Bali est le premier accord multilatéral depuis une vingtaine d'années. Après Bali, nous avons affronté un premier moment de vérité pour la mise en œuvre en juillet 2014, un premier obstacle dangereux à franchir pour l'Organisation. Nous avons trouvé une solution en novembre 2014 et avons pu reprendre le chemin de Bali à la fin de l'année dernière. Le Forum économique mondial de Davos s'est déroulé dans un très bon esprit. Il a transmis un message très rassurant et donné aux négociateurs à Genève une orientation claire et pertinente.



Il nous faut maintenant être réalistes et procéder au recalibrage qui s'impose. L'objectif évident est de définir un programme de travail d'ici juillet. Un programme suffisamment détaillé pour permettre une négociation rapide avec, pour but, d'achever le Programme de Doha pour le développement. Reste à définir ce qui est réaliste et faisable et ce qu'il faut entendre par recalibrage. Le monde a changé depuis 2001 et certaines parties du travail accompli voici plusieurs années ne sont plus acceptables tant pour les pays développés que pour ceux en développement. Il nous faut donc trouver, parmi tous les éléments dont nous sommes saisis, ceux qui sont faisables, tout en veillant au bon équilibre, de sorte que l'orientation développement du mandat soit pleinement respectée et que le résultat de nos négociations soit acceptable pour tous.

Vous le savez, la tâche n'est pas aisée dans une organisation aussi complexe qui compte plus de 160 Membres. Cependant, même si elle est difficile, cette tâche n'est pas impossible.

Ensuite, quels sont véritablement les enjeux ? Je pense qu'il est très important, en l'espèce, de distinguer le particulier du plus général. Nous savons tous que nous vivons dans un monde où l'attention du politique est dominée par les négociations bilatérales et plurilatérales hors de l'OMC. On peut le comprendre, dans la mesure où cette Organisation n'avait pas de succès à son actif depuis une vingtaine d'années. Pour autant, il ne faut pas la sous-estimer. Grâce au résultat de la Réunion ministérielle de Bali, nous avons une chance de montrer que l'OMC est à la hauteur de la tâche.

Deux décennies d'échecs ont fini par lasser et l'OMC est sortie du feu des projecteurs pour ce qui concerne les négociations commerciales. On peut espérer, désormais, changer cette perception et que l'OMC est en mesure de regagner en crédibilité, surtout si les efforts en cours sont couronnés de succès. On peut espérer

aussi que l'image de l'Organisation va changer. Nous avons besoin d'une fondation multilatérale solide permettant de construire les négociations plurilatérales et bilatérales. Ce qui est en jeu aujourd'hui, c'est la fondation multilatérale, puis sa consolidation et son expansion. Cela dit, nous devons aboutir à un résultat commercialement significatif.

Enfin, quel rôle pour les parlementaires ? Naguère, leur contribution se limitait à la ratification des accords négociés. Désormais, il ne suffit plus d'expliquer un accord après sa négociation; il faut de plus consulter l'ensemble de la société parallèlement aux négociations. Les parlementaires eux-mêmes doivent être associés au débat politique. En outre, il faut tenir compte des contradictions entre les actions aux plans politique et local et les réalités des questions et opinions au niveau mondial. Les négociations commerciales internationales doivent prendre en compte ces différents points de départ, ce qui ne peut être fait par différentes administrations. Il y a un élément très important si on veut accompagner l'OMC dans la reconquête de sa crédibilité et de sa capacité de tenir ses promesses : les parlementaires. Ils doivent accompagner et soutenir ce processus.

### **M. Remigi Winzap, Ambassadeur**

*Représentant permanent de la Suisse auprès de l'OMC, Président du Groupe de négociation de l'OMC sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles*

Votre présence à Genève montre toute l'importance que vous attachez à l'OMC et je m'en félicite. Permettez-moi de vous faire part de mon sentiment personnel sur la situation très délicate à laquelle l'OMC est confrontée, sur la manière dont nous essayons de faire avancer le processus de négociation et pourquoi, à mon avis, il y a lieu d'investir du capital politique dans les négociations de l'OMC. J'espère que ce dernier point vous encouragera à continuer de suivre les travaux ici, à Genève, et à investir un peu de capital politique dans ces négociations commerciales mondiales.



D'abord, s'agissant du cap difficile que traversent les négociations de l'OMC, j'aimerais rappeler que ces négociations n'ont pas lieu dans une tour d'ivoire. Elles dépendent du monde qui entoure l'OMC et du monde intérieur de l'OMC elle-même. Pour ce qui est du monde extérieur à l'OMC, je ne suis pas sûr que le travail de cette organisation soit suffisamment soutenu par les parlements et les capitales. Le monde devient multipolaire et les questions commerciales aussi. Désormais, des "poids lourds" régionaux fixent les règles du commerce dans des contextes régionaux, plutôt que dans des forums multilatéraux comme l'OMC.

J'en viens maintenant aux difficultés internes à l'OMC. Cette Organisation compte quelque 160 Membres avec des réalités nationales qui les conduisent à prendre des positions différentes dans les négociations. Ces Membres peuvent être des blocs commerciaux majeurs comme l'UE, de grands Etats commerciaux comme les Etats-Unis ou la Chine, de grands pays qui exportent peu comme l'Inde, de petits Etats qui exportent beaucoup comme Singapour, des pays pauvres et peu développés avec des capacités d'exportation et des intérêts très limités. Certains Membres sont des exportateurs agricoles très compétitifs et d'autres de nets importateurs de produits alimentaires. Certains Membres ont des intérêts offensifs dans les produits non agricoles, les produits industriels et les services, d'autres sont sur la défensive dans ces mêmes secteurs.

Les Membres et les schémas commerciaux de l'OMC sont non seulement différents, mais aussi en pleine mutation. Dans les années 1950, l'agriculture représentait environ 50 pour cent des marchandises et des échanges mondiaux, aujourd'hui seulement 10 pour cent environ. En conséquence, la part des échanges non agricoles s'élève désormais à 90 pour cent. En outre, le poids relatif des Membres dans les échanges

mondiaux est lui-même en évolution. La part de la Chine dans les exportations de produits industriels était d'environ 6 pour cent en 2001; elle est passée à plus de 17 pour cent en 2013. En 2012, la Chine a dépassé les Etats-Unis, devenant le premier exportateur de produits non agricoles.

Maintenant, comment faire avancer le processus de négociations ? Nous agissons sur instructions des capitales et je suppose que les parlements participent à la définition des mandats des négociateurs à Genève. Nous négocions sur trois voies différentes. La première voie est celle du Comité des négociations commerciales, une structure de tutelle placée sous l'autorité du Directeur général. La seconde est celle des groupes de négociateurs, dirigés par les ambassadeurs. Le Directeur général tient des consultations avec les Membres dans différentes configurations, et sur toutes les questions en cours d'examen, dans un processus horizontal. Les Présidents des groupes de négociation tiennent aussi des consultations dans leurs domaines de compétence. Ils sont en contact étroit avec le Directeur général et échangent des informations. La troisième voie, enfin, est celle des Membres qui discutent directement entre eux. Cette voie est la plus importante car elle permet aux principaux partenaires commerciaux de se parler directement. Rien ne peut se faire à l'OMC sans les principaux partenaires commerciaux, à savoir le Brésil, la Chine, l'Inde, l'UE et les Etats-Unis.

Nous avons avancé à Bali et de nouveaux engagements ont été annoncés au Forum économique mondial de Davos. Mais il faudra encore des efforts si on veut obtenir des résultats. Il faut plus de mobilisation pour obtenir une traction. S'il y a traction, il faudra aussi du capital politique et de la volonté politique pour avoir des résultats.

Les Membres doivent indiquer clairement ce qu'ils veulent s'ils veulent négocier à l'OMC, et ce qu'ils veulent négocier ailleurs, dans le cadre d'accords commerciaux régionaux. Il n'est pas facile, bien entendu, de délimiter clairement les concessions pouvant être faites à l'OMC, surtout quand des concessions plus importantes peuvent être obtenues au plan régional. Par ailleurs, les Membres sont plus obnubilés par ce qu'ils peuvent avoir à payer que par ce qu'ils peuvent recevoir. Il est également difficile de mener une négociation quand toutes les parties prenantes veulent conserver une marge de manœuvre propre. Les principaux Membres de l'OMC veulent être sûrs de ne rien accorder de plus que leurs partenaires de taille comparable, et les petits Membres entendent préserver autant d'exceptions que possible en leur faveur. La troisième difficulté vient des points de départ et des profils tarifaires, très différents selon les Membres. Certains Membres ont consolidé leurs tarifs à 100 pour cent, d'autres non, et certains de ceux qui les ont consolidés les appliquent rigoureusement, tandis que d'autres ne le font pas. La quatrième difficulté vient du fait que certains Membres négocient à Doha sur l'accès au marché non agricole, tout en menant parallèlement des négociations relatives à des accords plurilatéraux.

Troisièmement, pourquoi investir du capital politique dans les négociations ? Je pense qu'il est important que des parlementaires qui représentent leurs électeurs soient en contact et dialoguent, et que vous soyez informés des négociations qui peuvent avoir une forte influence sur vos pays, comme sur vos électeurs. Il y a au moins trois raisons pour investir du capital politique dans l'OMC. D'abord, il faut maintenir en vie la fonction négociatrice de l'OMC. Ensuite, les résultats obtenus à l'OMC présentent des avantages comparatifs par rapport aux accords commerciaux régionaux. Enfin, nous avons besoin d'une OMC agissante pour des raisons systémiques.

Pour ce qui est du besoin de garder une OMC agissante pour des raisons systémiques, l'Organisation et son système commercial multilatéral ne sont pas seulement l'épine dorsale de tout accord commercial régional et bilatéral, mais ils sont aussi très importants pour les petits partenaires commerciaux qui s'engagent dans des initiatives commerciales régionales; or, ces pays constituent la majorité des Membres de l'OMC.

En conclusion, l'OMC n'est pas sortie d'affaire. Reconnaître l'importance de l'OMC, c'est montrer son attachement au système commercial multilatéral. Il faut donc prendre les devants et investir le capital politique nécessaire pour mener à bonne fin le Cycle de Doha. Cette tâche n'incombe pas aux seuls représentants commerciaux à Genève, mais aussi aux gouvernements et aux parlements des Etats membres de l'OMC.

## **M. Gabriel Duque, Ambassadeur**

*Représentant Permanent de la Colombie auprès de l'OMC, Président de la Session extraordinaire du Conseil du commerce des services de l'OMC*

Nos sociétés, gouvernements et parlements reconnaissent, désormais, l'importance des services. Les services, entre autres les transports, les télécommunications, l'éducation et la santé, représentent les deux tiers du PIB mondial, deux tiers des emplois mondiaux, et sont essentiels pour la compétitivité de nos économies. Ils donnent de la croissance à nos pays et de la qualité de vie à nos peuples. Les services représentent environ 20 pour cent de toutes les exportations et des informations récentes de l'OCDE montrent que l'exportation de services constitue à peu près 50 pour cent de la valeur ajoutée. Mais, malgré l'importance croissante des services dans les pays en développement, l'information y afférente reste limitée et on semble compter davantage sur l'agriculture et l'industrie pour obtenir de la croissance.

Les services peuvent être exportés de quatre manières : par l'internet, par des prestations à notre population, par la création d'un prestataire desservant un autre pays et par l'envoi temporaire de personnes.

Pour ce qui est du processus de négociation, la première négociation multilatérale a eu lieu dans le cadre du Cycle de l'Uruguay. C'est là que les principes directeurs des services ont été définis. Les barrières qui existent dans ce secteur sont différentes de celles qui affectent les marchandises. Elles prennent la forme de lois et de réglementations plutôt que de tarifs. Le Cycle de Doha a suivi en 2000 et, en 2005, des propositions initiales ont été avancées, mais les progrès ont été insignifiants. La raison de cet échec tient à la nature même des services : ils sont immatériels et soumis à des barrières législatives et réglementaires. Les pays ont des cadres très différents – et bien justifiés - de réglementation des services. De plus, la multitude d'organismes de tutelle, très différents d'un pays à l'autre, complique la recherche d'accords. Enfin, des pays veulent bien qu'on avance sur les services à condition qu'on avance sur des secteurs extrêmement importants, notamment l'agriculture.



L'importance croissante que l'on accorde aux services comme moteurs de compétitivité et de croissance, entre autres, peut favoriser la progression. Beaucoup de pays entreprennent des réformes unilatérales et les systèmes actuellement en place sont beaucoup plus flexibles, ce qui est de bon augure pour les négociations multilatérales.

Il faut absolument avancer sur les négociations multilatérales à l'OMC, car il n'y a pas d'autre forum permettant à tous les pays de négocier un accord commercial multilatéral. De plus, un seul ensemble de règles permet d'éviter les redondances et un accord à l'OMC est davantage que la somme des engagements qu'il recèle. Cela renforcerait l'Organisation. Désormais, il est urgent d'avancer.

Il est bien entendu que la fonction des parlementaires ne se limite pas à adopter des accords, mais il est important qu'ils comprennent ce que l'OMC essaye d'accomplir et qu'ils soient pénétrés de l'importance du secteur des services. Il leur incombe aussi d'aider les gouvernements à identifier les secteurs prioritaires afin de faire avancer les négociations.

## EXTRAITS DU DEBAT

### M. Y. Nakahara (Japon)

Depuis 2002, le Japon a conclu des accords de partenariat économique avec 14 pays et régions dans le but de compléter le cadre de l'OMC, avec des niveaux de libéralisation commerciale supérieurs à ceux de l'OMC.

Notre but cette année à l'OMC est de mettre en place un programme de travail permettant d'achever le Cycle de Doha. Beaucoup d'obstacles subsistent si on veut respecter la date butoir de juillet. L'expérience acquise grâce à cet Accord sur la facilitation des échanges peut – et doit – être mise à profit pour faire avancer les négociations sur le Cycle de Doha. La progression sur le secteur de l'agriculture – l'un des huit domaines de négociation – s'avère très difficile et il faut absolument trouver une solution à cette impasse.



Des efforts doivent être faits pour assurer la sécurité alimentaire et reconnaître la coexistence d'agricultures plus diverses. Les préoccupations des Etats membres doivent être prises en compte pendant ce processus et il faudra également tenir compte des progrès accomplis par des pays membres sur la voie des réformes agricoles et commerciales ces dernières années. L'adoption d'interdictions et autres mesures restrictives sur les produits agricoles ne facilite pas la mise en place d'un système mondial de sécurité alimentaire. Je pense qu'il est nécessaire de réfléchir à la mise en place d'une discipline plus stricte pour empêcher l'adoption de mesures de cette nature. Dans la définition du programme pour l'après-Bali, quelle voie devons-nous prendre pour accélérer les progrès sur les négociations agricoles ?

### M. D. Van Rooyen (Afrique du Sud)



Nous nous félicitons de l'Accord sur la facilitation des échanges, mais nous avons quelques réserves quant à l'équilibre. Alors que certaines questions importantes pour la plupart des pays en développement et les PMA restent en suspens, à savoir l'élimination des subventions aux exportations agricoles, l'accès sans droits de douane ni contingents pour les PMA et le mécanisme relatif au traitement spécial et différentiel en faveur des pays en développement, la principale demande des pays développés pour la conclusion de l'Accord sur la facilitation des échanges a été satisfaite, leur ouvrant plus facilement l'accès aux marchés en croissance rapide, notamment en Afrique.

Nous avons également des préoccupations quant à l'équilibre de l'Accord lui-même, puisque le fardeau de sa mise en œuvre ne sera pas équitablement partagé. Si nous avons bien compris, les pays développés n'auront pas grand-chose à faire, alors que beaucoup de pays en développement, y compris en Afrique, devront consentir de gros investissements, modifier leur législations et leurs règlements pour répondre aux exigences de l'Accord. Certes, des promesses de soutien ont été faites, mais aucun engagement contraignant n'a été pris. En tant que parlementaires, nous souhaitons plus d'équilibre dans le processus global de négociation. Nous soutenons la demande de soutien technique et financier pour que les pays africains puissent remplir leurs obligations aux termes de l'Accord.

### M. X. Wang (Chine)



Le système de commerce multilatéral a permis l'instauration d'un environnement juridique stable, transparent et prévisible, propice à l'économie et au commerce mondiaux, mais il rencontre beaucoup de difficultés depuis quelques années. Le retard considérable pris pour la conclusion du Cycle de Doha a terni la réputation de l'OMC et nous nous félicitons de constater que ce cycle est de nouveau sur la bonne voie, suite à la Conférence ministérielle de Bali. La délégation chinoise souhaite inviter tous les parlements des Membres de l'OMC à soutenir pleinement le Cycle de Doha, en vue de mettre en œuvre le paquet d'accords de Bali. Comment les intervenants entendent-ils faciliter le processus de négociation et trouver rapidement une solution pérenne pour la question de la sécurité alimentaire ?

### M. B. Mahtab (Inde)

L'OMC est le premier forum de négociation d'accords commerciaux et elle joue un rôle de premier plan dans les relations économiques internationales. Cependant, sa principale force, à savoir un remarquable processus de décision par consensus, apparaît parfois comme un talon d'Achille.



Le fossé actuel entre pays développés et en développement remonte au Cycle de l'Uruguay dont le résultat fut extrêmement déséquilibré au détriment des pays en développement. Le temps est venu de répondre aux préoccupations de ces derniers de manière plus efficace et de rééquilibrer quelque peu les règles commerciales, surtout dans l'agriculture et les secteurs y afférents. On n'insistera jamais assez sur la nécessité d'un traitement différentiel pour surmonter le handicap du sous-développement. Je prie donc les Membres de ne pas nuire aux besoins spéciaux du monde en développement en remettant en cause la partie développement du mandat du Programme de Doha pour le développement. Nous devons conjuguer nos efforts pour mettre en œuvre le programme de travail de Bali et mener à bonne fin le Cycle de Doha dans les meilleurs délais.

### M. S. Pillay (Seychelles)



Mon pays qui deviendra Membre de l'OMC au premier semestre 2015, estime que cette organisation doit examiner l'impact de ses actions et celui de la protection du commerce non seulement sur les grands pays enclavés en développement, mais aussi sur les petites économies vulnérables et les petits Etats insulaires en développement. Je pense notamment aux subventions du secteur de la pêche et à leurs conséquences sur les économies locales.

### M. S. Ali Baloch (Pakistan)

Les parlementaires ont des fonctions vitales à remplir, notamment en matière législative. Les pays en développement font face à des difficultés très différentes. Etant donné le lien entre commerce mondial et paix mondiale, l'OMC doit soutenir moralement et financièrement des pays, comme le mien, qui combattent le fléau du terrorisme.

**M. H. Nejabat (République islamique d'Iran)**



Mon pays a posé sa candidature à l'OMC en 1996; or aucun groupe de travail n'a encore été réuni pour examiner cette candidature. L'OMC est une Organisation internationale, ouverte et universelle qui prétend ne pas pratiquer la discrimination; alors pourquoi ce groupe de travail n'a pas été réuni ? Les pays en charge doivent accélérer cette procédure pour que l'Iran puisse adhérer, ce qui servirait la paix, le développement et la création d'emplois dans la région.

**M. T. Juwarno (Indonésie)**



L'une des questions essentielles faisant l'objet des négociations est celle du Mode 4, à savoir le mouvement des personnes physiques, qui est très important pour les travailleurs des pays en développement et leur permettrait d'accéder aux pays développés. A votre avis, quelles sont les principales difficultés pour les négociations relatives au Mode 4 ?

**Mme I. Rodríguez-Piñero Fernández (Parlement européen)**



Nous sommes ici en tant que représentants de nombreux Membres de l'OMC et il est important, pour nous, de défendre les intérêts de nos citoyens. Il nous incombe aussi de les informer et de les former à ce que nous faisons. A cette fin, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour promouvoir la mise en place d'un système fondé sur l'information et la transparence. Sur un autre registre, j'aimerais voir plus de femmes parmi les intervenants lors de la prochaine session de la Conférence parlementaire sur l'OMC.

**M. Duque, Ambassadeur**

Nous savons tous que l'agriculture occupe une place centrale dans notre travail. La plupart des Membres ne trouvent pas que l'Accord sur la facilitation des échanges est déséquilibré et le considèrent comme un bon accord, y compris pour la solution qu'il propose concernant le traitement spécial et différentiel. Certes, il doit être mis en œuvre intégralement, mais il laisse une marge suffisante aux pays en développement pour qu'ils fassent des progrès.

Nous estimons tous que la question de la sécurité alimentaire est prioritaire et qu'elle doit être résolue, mais aucune proposition nouvelle n'a encore été formulée.

Les petites économies vulnérables et les Etats enclavés ont souvent des intérêts communs. Dans une certaine mesure, le traitement spécial et différentiel permet à ces pays de répondre à leurs difficultés particulières.

La progression sur la question des subventions à la pêche est souhaitable, mais il faut être pragmatique si on veut un résultat acceptable pour tous.

Les objectifs du Cycle de Doha privilégient le développement mais il faut des résultats profitables à tous les pays.

L'OMC prend ses décisions par consensus et c'est la raison pour laquelle nous rencontrons encore des difficultés concernant la demande de l'Iran.

Sur la question posée par le représentant de l'Indonésie, le Mode 4 ne représente même pas, selon les estimations, 10 pour cent du commerce des services. L'un des plus gros problèmes est l'écart entre les attentes des divers pays et les concessions à faire pour l'attribution de visas, la durée des séjours et la qualification. Dans certains pays, les restrictions sont inscrites dans les lois et réglementations.

Nous avons, certes, l'obligation d'informer nos citoyens, mais il faudrait, peut-être, que nous soyons plus volontaristes à cet égard.

#### M. Pangratis, Ambassadeur



L'agriculture apparaît comme un élément central de tout le débat; un élément qui déterminera le niveau d'ambition pour l'ensemble de la négociation. La question de la restriction des exportations figure en tête de l'ordre du jour. Je ne pense pas, comme le dit le représentant de l'Afrique du Sud, que l'Accord sur la facilitation des échanges soit déséquilibré. Les études montrent que les pays en développement en seront les principaux bénéficiaires quand il sera mis en œuvre. L'idée, dans cet accord, de lier la capacité à la mise en œuvre est une grande avancée pour l'Organisation. L'Union européenne

s'est engagée à fournir 400 millions d'euros au cours des cinq prochaines années pour renforcer les capacités des pays en développement. La situation des petites économies vulnérables est régulièrement examinée et de nouvelles discussions sont prévues à propos des subventions à la pêche. L'Union européenne est très optimiste sur tous les aspects du programme de développement. La sécurité alimentaire est, certes, une question de la plus haute importance.

Mais il faut rappeler que, lorsque certains d'entre nous ont proposé un débat approfondi sur ce sujet, de nombreux pays s'y sont opposés, dont quelques-uns qui prônent un débat sur une solution permanente pour la détention publique de stocks. L'Union européenne est favorable à l'accession à l'OMC par principe, à condition que les conditions de l'Organisation soient remplies. Le politique doit rester en dehors de l'OMC autant que possible.

#### M. Winzap, Ambassadeur

Les questions sur l'agriculture et la sécurité alimentaire posées par les représentants du Japon et de la Chine font partie du débat en cours, mais elles sont complexes. Bien que la sécurité alimentaire en soi ne relève pas du programme de travail, elle a une grande influence sur ce dont nous pouvons convenir dans d'autres domaines de la négociation.

Sur le point évoqué par l'Afrique du Sud, l'Accord sur la facilitation des échanges comporte deux parties : les mesures techniques et des dispositions spéciales pour les pays en développement et les moins avancés visant à accorder à ces pays plus de flexibilité. Dans les négociations, nous examinons l'impact des accords de l'OMC sur les petites économies vulnérables. La plupart des Membres de l'OMC, sinon tous, attachent une grande importance à l'aspect développement des négociations, mais on ne sait pas encore exactement quel traitement différent sera accordé aux divers groupes de pays en développement.

Pour ce qui concerne la République islamique d'Iran, l'universalité de l'OMC est un objectif commun à la plupart des pays. Cependant, les décisions, à l'OMC, sont prises par consensus et nous n'avons pas encore obtenu de consensus concernant la demande de l'Iran.

Je pense, moi aussi, que nous sommes tenus d'informer nos concitoyens sur notre travail

# REUNION-DEBAT

## FAIRE PROFITER LE GRAND PUBLIC DES BIENFAITS DE L'OMC : LES CONSOMMATEURS ET LES JEUNES, UN CAS D'ECOLE

### REMARQUES LIMINAIRES

*Mme Emma McClarkin, Intervenante  
Membre du Parlement européen*

Au moment où l'OMC a été fondée, en 1995, le jeune consommateur vivait dans un monde bien différent. Beaucoup de secteurs ont changé du tout au tout pour les consommateurs et les jeunes au cours des 20 dernières années. Le jeune d'aujourd'hui est, véritablement, un négociant international, puisqu'il peut commander n'importe quoi, ou presque, et se faire livrer à domicile, à partir de n'importe où, ou quasiment, en quelques jours. Il peut aussi vendre n'importe quoi à un public mondial sans quitter le confort de son fauteuil. Par ailleurs, il n'est plus confiné à ses frontières nationales s'il souhaite partager une passion pour un projet donné. Le jeune consommateur d'aujourd'hui peut communiquer avec des millions de personnes dans le monde en quelques secondes et échanger des biens, des services et des idées avec le monde entier pour horizon. Cela a créé un marché de niches pour des produits qui, jadis, n'auraient pas trouvé de place sur les étagères du commerçant.



A eux deux, l'internet et le commerce mondial ont transformé le paysage pour les jeunes et les consommateurs à un point que très peu de personnes auraient crû possible il y a 20 ans. Le consommateur dispose maintenant d'une liberté et d'un choix quasiment illimités. Les producteurs, les entrepreneurs et les inventeurs ont, eux aussi, la possibilité sans limite de vendre leurs produits à des milliards de personnes dans le monde.

Pourtant, bien que le monde n'ait jamais été aussi ouvert et connecté, la plupart des gens sont complètement déconnectés du commerce international et n'ont aucune idée de sa complexité et ses imbrications; on ne sait pas que c'est le commerce international qui a engendré cette nouvelle réalité. Depuis quelques années, nous voyons apparaître une opposition virulente au libre-échange, on fait du commerce un bouc émissaire et le protectionnisme semble reprendre du poil de la bête. Mais ce sentiment est souvent fondé sur un manque d'information et une mauvaise compréhension de la libéralisation du commerce.

Rares sont ceux qui prennent le contrepied de cette argumentation et mettent en avant les avantages du commerce, notamment pour les jeunes. Quand on le fait, c'est souvent de façon discrète, dans les coulisses et en des termes technocratiques qui ne trouvent pas grâce aux yeux des jeunes. Or, il faut le savoir, les jeunes sont généralement bien disposés envers le libre-échange. Un sondage récent de l'Union européenne montre que les 15-24 ans sont bien plus favorables au commerce que n'importe quelle autre tranche d'âge.

Bien que la libéralisation du commerce recèle d'énormes avantages, notamment en termes de réduction de la pauvreté et de création d'emplois pour tous les pays, elle est souvent décriée dans le monde développé et regardée comme une menace pour certains secteurs ou pour notre prospérité actuelle.

Le chômage des jeunes est monté à des niveaux quasiment inacceptables partout dans le monde. Or, l'un des plus importants moteurs de la création d'emplois et de la croissance est le commerce. C'est cet argument qu'il faut présenter avec plus de force si on veut que l'OMC communique vraiment, comme l'ONU le fait si

bien depuis une dizaine d'années. La cause du commerce a besoin de jeunes champions qui donneraient un visage humain aux arguments relatifs à la création d'emplois et à l'augmentation du PIB. Il nous faudrait de jeunes ambassadeurs ayant une grande notoriété, capables de propager ce message : le commerce crée de la prospérité et des chances.

En outre, l'OMC doit revoir sa communication. Elle ne doit pas se contenter de méthodes surannées à un moment où des campagnes bien conçues sur les médias sociaux peuvent toucher des milliards de personnes quasiment sans bourse délier. Il faut utiliser les plateformes des médias sociaux pour faire connaître les avantages du commerce.

L'OMC doit aussi relever les défis de l'heure. Elle a besoin d'un consensus mondial qui transformerait certains des éléments les plus rébarbatifs du système commercial mondial en ouvertures pour les jeunes et les consommateurs. Les règles du commerce sont encore d'un autre âge et rebutent bien des jeunes. Ainsi, les perspectives de travail à l'étranger sont souvent limitées simplement parce que les qualifications ne sont pas reconnues par d'autres pays. Ces restrictions sur les équivalences sont parfois justifiées, mais le plus souvent elles n'ont pas lieu d'être et ne font que limiter l'horizon des jeunes.

Le processus de commandes à l'étranger doit être simplifié pour les consommateurs. S'ils essaient de commander un article de plus de 170 euros, ils peuvent être intempestivement contactés par les services fiscaux et contraints à payer un droit supplémentaire. Les achats deviennent ainsi plus chers et bureaucratiques, et les consommateurs finissent par penser que les achats à l'étranger sont source de tracas.

Le commerce est un facilitateur, mais il faudrait une campagne expliquant simplement les règles commerciales en vigueur. L'OMC ne peut la faire seule; elle doit se faire aider des gouvernements nationaux et de leur parlement. Il faudrait aussi mettre en place des réseaux de jeunes parlementaires dans le monde entier à cette fin, ainsi que pour avancer sur d'autres questions d'importance pour les jeunes. Par ailleurs, si nous voulons que le commerce international soit mieux compris, il faut mieux l'enseigner aux jeunes.

Pour conclure, il faut que nous communiquions mieux en direction de nos jeunes; que nous les éduquions mieux et que nous leur ouvrons des perspectives. L'OMC est dans la même position que beaucoup de jeunes entrepreneurs du monde. Elle a une idée qu'elle aimerait vendre sur une place de marché mondiale où elle risque d'être en butte à la concurrence. Or, elle a la possibilité extraordinaire de tirer profit des technologies et médias qu'elle a contribué à mettre en place. Il lui reste à être confiante dans son message et de se convaincre qu'elle détient des idées permettant d'améliorer le monde.

Le commerce aide les jeunes à réaliser leurs aspirations, qu'ils souhaitent innover, créer, éduquer, éradiquer la pauvreté, lutter contre les changements climatiques, briser les barrières culturelles ou devenir entrepreneur. Soyons à la hauteur de la tâche.

### *M. Faisal Al-Tenaiji, Intervenant, Parlementaire (Emirats arabes unis) Président du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP*

Les jeunes d'aujourd'hui méconnaissent les avantages du commerce. Peu d'informations sont disponibles sur le libre-échange et sur les négociations commerciales internationales. Le chômage est un problème de taille pour les jeunes actuels; il empêche la réalisation des Objectifs de développement durable.



L'Organisation internationale du travail estime qu'environ 300 millions de jeunes de 15 à 24 ans sont sans emploi. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, le chômage touche plus les jeunes femmes que les jeunes hommes. D'après les rapports de l'ONU, il faudrait 10 millions d'emplois supplémentaires par an, au niveau mondial, pour résoudre ce problème.

L'internet a bouleversé les manières de faire du commerce. Cependant, beaucoup de jeunes ont du mal à pratiquer l'e-commerce. Aucune procédure claire ne permet de connaître les droits de douane exigibles.

Il faut prendre des mesures supplémentaires pour sensibiliser les jeunes et les associer aux décisions relatives au commerce international. Malgré les efforts de l'OMC pour promouvoir la participation des jeunes dans le cadre du programme Jeunes ambassadeurs, ces derniers ne sont toujours pas suffisamment informés du rôle de l'Organisation et des avantages du libre-échange. Il faut lancer des programmes de sensibilisation à leur intention sur les règles du libre-échange.

Aussi, voici nos suggestions : promulgation des pratiques et lois nationales portant sur l'application équitable des règles commerciales internationales et permettant aux jeunes de participer davantage au commerce international; renforcement du lien entre jeunes et parlements par l'organisation de visites et de programmes d'information sur le travail de l'OMC et faisant connaître les avantages du libre-échange; utilisation du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP comme plateforme permettant d'associer les jeunes au débat sur le libre-échange; réaffirmation de la nécessité de créer une assemblée parlementaire de l'OMC, pour conférer une dimension parlementaire à cette organisation.

### *Mme Amanda Long, Intervenante Directrice générale, Consumers International*

Quand on parle des avantages du commerce, il faut inclure les consommateurs, et ce, pour deux raisons évidentes : d'abord le point faible ultime est la consommation; ensuite, les consommateurs sont le groupe le plus important de l'économie et sont essentiels au commerce.

Le commerce et l'investissement internationaux contribuent grandement à l'amélioration du choix et de la valeur pour les consommateurs. Cependant, les bénéfices du commerce international ne rejaillissent sur les consommateurs que s'il y a concurrence sur le marché intérieur, et pas de corruption. C'est pourquoi nous devons continuer à promouvoir l'accès au marché, à lutter contre la corruption et remédier à la situation s'il n'y a pas de concurrence.



Les consommateurs ont des intérêts et des préoccupations légitimes et qui sont essentiels pour la consommation, notamment la sécurité, l'information et les voies de recours. Du point de vue du consommateur, le commerce n'est pas simplement affaire de choix et de valeur, il est aussi – et peut-être d'abord - affaire de confiance. Nous devons donc comprendre le rôle de la confiance lorsque nous nous proposons de construire un système commercial solide. Nous devons aussi trouver le moyen de promouvoir le commerce en respectant les préoccupations des consommateurs. Alors seulement aurons-nous une chance de convaincre en masse des avantages de l'OMC.

Les consommateurs pensent parfois que les négociations commerciales portent sur des mesures réglementaires et les barrières non tarifaires. Ils en viennent à redouter que les accords commerciaux ne servent à réduire les protections et à un nivellement par le bas. Or, l'un des moyens d'équilibrer entre libre-

échange et protection des consommateurs consiste à harmoniser par le haut et non par le bas; par exemple en mettant en place une garantie de meilleure pratique au niveau mondial pour les produits, ce qui donnerait de la prévisibilité dans les divers marchés tout en améliorant la protection des consommateurs. Une action de cette nature corrigerait l'image fautive du commerce international; encore faut-il pour cela que les consommateurs puissent faire entendre leurs voix dans les négociations.

Il faut aussi réfléchir aux mutations induites par les nouvelles technologies en matière de commerce et de consommation. Les marchés évoluent rapidement, contrairement aux négociations commerciales. L'immédiateté et la pertinence sont importantes pour les jeunes et nous devons réfléchir au rôle des technologies numériques pour que le commerce revienne en grâce aux yeux des jeunes. Les nouvelles technologies sont un moteur de l'expansion commerciale et en font profiter de nouveaux groupes. L'internet et l'e-commerce pourraient devenir l'une des formes les plus démocratiques du commerce, avec des consommateurs qui développent eux-mêmes ce mouvement. Cependant, ils comportent aussi des problèmes à régler, notamment les lacunes les plus évidentes dans la réglementation.

Les entreprises qui cherchent véritablement à satisfaire le consommateur sont celles qui obtiennent de la croissance à moyen et long termes. Les entreprises qui réussissent mettent les consommateurs, jeunes et vieux, au centre de leur réflexion. Nous devons nous adresser aux consommateurs et obtenir leur confiance. Il faut donc que nous soyons à leur écoute et que nous les regardions comme une des parties prenantes majeures des négociations, notamment en sollicitant leur avis. Cela est de la plus grande importance dans les négociations relatives aux barrières non tarifaires. Il ne suffit pas de respecter les préoccupations des consommateurs en matière de sécurité, de santé publique et d'environnement. Il faut véritablement dialoguer avec eux et tenir compte de leurs demandes pour obtenir leur confiance qui est vitale. Il faut continuer à lutter contre la corruption et le manque de concurrence, rendre les négociations commerciales pertinentes, peut-être en commençant par l'utilisation de la technologie numérique.

Il nous faut une action positive en direction des consommateurs, de sorte qu'ils deviennent un élément central du commerce. En conséquence, nous devons commencer en ayant la fin en vue, à savoir la confiance et la mobilisation des consommateurs. Je ne doute pas un instant qu'à l'âge de 20 ans, l'OMC soit suffisamment mûre pour relever ce défi : mettre les consommateurs, jeunes et vieux, au centre de sa réflexion.

### *M. Shinkun Haku, Intervenant, Parlementaire (Japon)*

L'année dernière, quand l'iPhone 5 fut lancé, d'innombrables personnes sont venues de l'étranger au Japon pour l'acheter, malgré le coût élevé pour se rendre dans ce pays insulaire. Cela montre qu'aujourd'hui, à l'heure de la mondialisation, il est très difficile de restreindre la pénétration des produits et services.

Avec le développement des TIC, l'e-commerce s'est étendu et on peut, désormais, acheter des marchandises provenant de n'importe où, au meilleur prix.

Cependant, il est important de s'assurer de la qualité et de la sécurité des biens achetés sur une plateforme virtuelle. Il faut donc établir des normes et des règles spécifiques, adaptées aux progrès du commerce mondial en ligne, afin de protéger les intérêts des consommateurs. Les entreprises peuvent avoir à faire face à des coûts de fabrication plus élevés pour garantir la qualité et la sécurité de leurs biens et services. Mais cette rigueur renforcera la confiance des consommateurs et la rentabilité à long terme.



Par ailleurs, des règles et normes uniformes et excessives risquent d'entraver la fabrication, la distribution et le commerce international, entraînant des pertes économiques et un préjudice pour les consommateurs. Au Japon, le consommateur est roi et les normes exigeantes qu'il a imposées ont permis à ce pays de commercialiser les produits d'excellente qualité d'aujourd'hui. Les règles, quelles qu'elles soient, peuvent être raisonnables ou déraisonnables, en fonction du point de vue qu'on a. Cependant, les règles internationales ne tiennent pas compte, le plus souvent, des besoins du consommateur. A nous, donc, de veiller à l'équité du commerce tout en maximisant les avantages pour le consommateur.

Il y a 160 ans, le Japon abandonnait sa politique d'isolationnisme national et commençait à se hisser jusqu'au niveau des puissances occidentales qu'il a atteint il y a seulement quelques dizaines d'années. Sa reconstruction et sa croissance économique remarquables après la Seconde Guerre mondiale ne peuvent s'expliquer sans le commerce. Mais malgré l'abondance de biens et de services par le commerce, malgré le développement sans précédent des échanges mondiaux grâce à la technologie de l'information, les Japonais se demandent s'ils sont heureux. Le chômage des jeunes est, en effet, en hausse et les écarts sociaux se creusent.

Nous jouissons aujourd'hui d'avantages énormes grâce au commerce international. Mais les jeunes accèdent si facilement à ces avantages qu'ils ne perçoivent plus clairement l'importance sociale et économique du commerce. Réalisent-ils seulement que le téléchargement de musique et autres services similaires sont une activité commerciale ?

Pour que le commerce bénéficie à tous, il faut que les jeunes comprennent bien ce dont il s'agit. Il faut qu'ils reconnaissent le rapport entre le commerce et leur vie quotidienne; qu'ils comprennent l'importance du système de l'OMC fondé sur des règles, ainsi que les objectifs du système de libre-échange multilatéral. Or, les jeunes deviennent de plus en plus introvertis; il faut donc les encourager à participer à des échanges et des ateliers multiculturels et sociaux. Pour mieux leur expliquer le commerce, l'OMC devrait, en coopération avec des institutions de recherche et autres, concevoir et lancer des programmes d'éducation sur le commerce international; sur l'importance et la pertinence du système de l'OMC.

### ***M. Desmond Van Rooyen, Intervenant, Parlementaire (Afrique du Sud)***

Le sujet dont nous débattons n'est pas facile, essentiellement en raison de la complexité des processus de l'OMC qui opère à des niveaux bien éloignés du commun des gens, surtout en Afrique. L'OMC opère dans un contexte multilatéral qui tient compte de relations bilatérales entre pays et de cadres internationaux tels que les conventions contraignantes et le droit international. Il n'est pas simple d'inscrire les intérêts nationaux dans un tel paysage. Certains des compromis et arbitrages que les pays font à la table des négociations obéissent parfois à des détails techniques complexes et à un jeu déséquilibré de forces, obligeant les pays les moins puissants à concéder plus qu'ils ne peuvent justifier aux yeux de leur opinion publique.



Une publication récente sur la réalité du commerce, l'OMC et les pays en développement montre qu'il faut certains ajustements pour que les avantages des processus de l'OMC rejaillissent sur les pays en développement et les moins développés. Les nouvelles technologies pourraient bénéficier aux jeunes consommateurs et, moyennant un effort d'éducation, la libéralisation du commerce dans le secteur de l'information, de la communication et de la technologie pourrait ouvrir un gisement d'emplois et favoriser la

création d'entreprises novatrices dans les pays en développement et les PMA. Le programme Jeunes ambassadeurs de l'OMC peut aider les jeunes à comprendre le commerce, notamment en tant que facilitateur de la prospérité humaine.

Si les accords commerciaux ne sont pas correctement ajustés en fonction des réalités des pays, ils peuvent avoir des résultats malheureux. Ainsi, l'Afrique du Sud a baissé ses droits de douane conformément aux accords du Cycle de l'Uruguay, mais l'ouverture de l'économie a entraîné une désindustrialisation et des pertes d'emplois, surtout chez les jeunes.

Il est regrettable que les questions en suspens et qui retardent la conclusion du Cycle de Doha portent précisément sur les secteurs où les pays en développement et les PMA pourraient soutenir quelque peu la concurrence et créer des emplois pour leurs jeunes. Les parlementaires d'Afrique du Sud souhaitent un réexamen de la Formule suisse. Certes mon pays s'est vu proposer une petite marge de flexibilité eu égard à sa situation spéciale, mais ces flexibilités restent trop restrictives et, par conséquent, freinent la croissance, surtout dans l'industrie. Tout cela n'est pas conforme au principe de développement qui devrait régir le processus du Cycle de Doha.

Pour instaurer les conditions permettant aux consommateurs, notamment les jeunes, de bénéficier des processus de l'OMC, il faut améliorer les programmes d'éducation et augmenter les niveaux d'alphabétisation. Il faut prendre des mesures pour que les avantages profitent au plus grand nombre, par exemple grâce à des programmes visant à accroître la valeur ajoutée.

Le Cycle du développement de Doha est de la plus haute importance si on veut améliorer la vie des pauvres et nous demandons qu'il soit mené à bonne fin, ce qui permettrait de faire avancer l'agenda du développement.

## EXTRAITS DU DEBAT

### M. C.T. Arias Schreiber (Pérou)



Je voudrais illustrer les avantages du libre-échange pour mon pays. Depuis que le Pérou a modifié sa Constitution pour instaurer une économie fondée sur le libre-échange, en 1993, sa croissance a été multipliée par 14. Il a signé 18 accords de libre-échange, y compris avec les Etats-Unis, l'Union européenne et la Chine. La pauvreté a baissé de 30 pour cent.

### M. J.J. Londt (Afrique du Sud)



Il est intéressant de noter que les jeunes ne sont pas beaucoup représentés ici. L'Afrique est un continent très jeune par sa moyenne d'âge; or, il ne profite pas des possibilités et de la puissance immense dont il dispose en raison de ses circonstances socioéconomiques. Nous savons tous, je crois, que le plus grand gisement de croissance pour l'avenir se trouve en Afrique, tant elle dispose de ressources non exploitées. Que

comptent faire les pays développés pour mettre en valeur toutes ces possibilités africaines, pas seulement pour des gains à court terme mais pour améliorer aussi, sincèrement, la situation des peuples africains dans l'intérêt de tous ?

#### **M. S. Dor (Maroc)**

Il est très important de sensibiliser les jeunes au processus de l'OMC, d'autant qu'ils sont durement frappés par le chômage. Nous devons tenir compte des suggestions faites à cet égard, notamment par le Directeur général.

#### **Mme S. Ros (Espagne)**



Les jeunes sont les novateurs et entrepreneurs de demain et nous devons les convaincre des avantages du commerce et des services pour eux-mêmes, afin de favoriser la prospérité. La révolution technologique du 21<sup>ème</sup> siècle ouvre des possibilités immenses pour que les jeunes accèdent au commerce et aux nouveaux marchés, à condition que l'OMC et les parlements assument de nouvelles responsabilités. Nous nous félicitons du Prix du meilleur article 2015 décerné aux jeunes économistes par l'OMC.

L'emploi est une grande préoccupation pour les jeunes d'aujourd'hui et j'aimerais savoir ce qu'il y a lieu de faire pour que ces jeunes novateurs et entrepreneurs voient en l'OMC leur allié pour l'avenir ?

#### **M. M. Kagwe (Kenya)**

Il faut certainement améliorer l'image de l'OMC en Afrique car les jeunes la voient probablement comme une organisation oppressive qui cherche à empêcher les Africains de vendre des biens en Europe.

Serait-il possible que les négociations de l'OMC soient une réaction aux mutations, notamment dans le secteur des services, qui ont induit les changements technologiques ?

Ne pensez-vous pas que les pays les moins susceptibles de vendre quelque chose sont classés comme PMA et ceux qui parviennent à vendre quelque chose comme "pays en développement" pour, finalement, ne vendre que très peu ?

#### **M. H. Scholz (Parlement européen)**



Les jeunes pensent, en général, à leur réalité et à leurs rêves. Mais réfléchissent-ils aux conditions dans lesquelles les biens qu'ils consomment sont produits ? Si nous voulons qu'ils le fassent, il faut les éduquer davantage. Nous devons aussi nous demander si l'OMC est capable de répondre aux préoccupations des jeunes lorsqu'elle définit les règles du commerce international.

#### **M. J.-W. Kil (République de Corée)**



Sait-on, ici, s'il existe une étude analytique des manuels scolaires et universitaires; si ces ouvrages indiquent les avantages de l'OMC ou du système commercial multilatéral ?

### Mme E. McClarkin (Intervenante)



Je remercie le représentant du Pérou d'avoir décrit les succès du libre-échange et les possibilités qu'il ouvre aux jeunes. Il est important de faire connaître les réussites et les cas où les négociations ont tenu leurs promesses. Je pense que nous pouvons simplifier les règles, mieux informer et obtenir des résultats. L'Accord sur la facilitation des échanges est un premier pas important.

Je pense, moi aussi, qu'il faut ouvrir les marchés pour soutenir l'Afrique et que l'aide n'est pas la seule solution. Les TIC sont également importantes, mais il faut reconnaître les difficultés inhérentes à leur utilisation, notamment le manque de gouvernance sur le marché numérique mondial.

L'OMC doit continuer à résoudre les problèmes jour après jour, sur le terrain, et corriger l'idée qu'elle serait incapable d'être réactive. Pour autant, il faut aussi être conscient des limites de l'OMC et de nos responsabilités respectives.

Les aspirations des jeunes sont universelles. Les jeunes représentent le contingent le plus important de consommateurs, notamment sur l'internet. Nous devons donc leur apprendre comment utiliser cette ressource correctement. Le partage des connaissances et des savoir-faire permettra à l'Afrique de rattraper son retard et ouvrira des perspectives aux jeunes.

### M. F. Al-Tenaiji (Intervenant)

Si notre intention n'avait pas été d'améliorer l'image de l'OMC, nous n'aurions pas choisi pour thème "les jeunes". Nous devons associer les jeunes à notre action et je pense que le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP est une bonne enceinte de discussion sur le rôle des jeunes dans le commerce. Je pense aussi que la législation doit être modifiée

de façon à prendre en compte les besoins des jeunes et à renforcer les liens entre eux et les parlements.

### Mme A. Long (Intervenante)

Il y a de très nombreux exemples montrant que le libre-échange améliore la vie des gens. Ce qui importe c'est d'être connecté et mobilisé non seulement au niveau individuel, mais aussi aux niveaux national et mondial. Notre mobilisation doit être axée sur le consommateur, avec un message positif. Nous devons être à l'écoute du consommateur et des jeunes, attentifs aux questions importantes pour eux.

### M. S. Haku (Intervenant)

Le Japon fournit de l'aide publique au développement aux pays en développement pour leur permettre de construire leurs infrastructures. Nous faisons également de la coopération technique et des transferts de technologie pour soutenir le développement de l'Afrique.

L'éducation dans les écoles est, bien sûr, essentielle, mais il faut que les enseignants soient bien conscients de l'importance du commerce pour être à même d'informer les enfants de ces questions.

### M. D. Van Rooyen (Intervenant)

La plupart des jeunes ne connaissent rien des structures de l'OMC et des avantages que cette organisation apporte. Pour mieux informer les jeunes, l'OMC pourrait participer aux débats organisés par diverses institutions dans le monde.

Sur la question de classification soulevée par le Kenya, je voudrais rappeler qu'aux termes de la Formule suisse, l'Afrique du Sud a été placée dans la catégorie des pays développés. Les parlementaires de mon pays voient dans cette décision une injustice historique : l'Afrique du Sud vient à peine d'accéder à la démocratie et elle est confrontée à des difficultés évidentes pour tous. Cette classification pourrait nous empêcher de bénéficier de certains des accords conclus avec l'OMC. Nous souhaitons donc une révision de la Formule suisse car nous pensons qu'elle est désavantageuse pour notre pays et qu'elle nous empêche de réaliser nos objectifs de développement.

# SEANCE D'INFORMATION

## ENTREE EN VIGUEUR DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ECHANGES

*Mme Sheri Rosenow (Secrétariat de l'OMC)*

L'Accord sur la facilitation des échanges est le premier accord nouveau depuis la création de l'OMC il y a vingt ans. Il a fallu aux Membres de l'OMC 10 ans pour le négocier. Le dernier obstacle qui reste est celui de son entrée en vigueur et nous vous savons gré du soutien que vous nous apportez à cette fin.



Le commerce a beaucoup évolué depuis quelques années et certains gouvernements peinent à suivre la cadence. Ce décalage s'explique parfois par le fait qu'ils craignent, en facilitant le commerce, de renoncer au contrôle sur la santé, la sécurité et la collecte de l'impôt. Or, la facilitation du commerce est affaire d'équilibre et de mise en œuvre de procédures et processus permettant un commerce sans heurts, mais dans le respect réel des lois.

L'Accord sur la facilitation des échanges comporte environ 35 mesures techniques de facilitation, énoncées en 12 articles dans la Section 1 de l'Accord. La Section II de l'Accord comporte des dispositions spéciales permettant aux pays en développement et les moins développés une mise en œuvre en fonction de leurs capacités. La Section III porte sur la création d'un comité de surveillance de la mise en œuvre du nouvel Accord. Ce texte engage également chaque Membre de l'OMC à mettre en place un tel comité national de surveillance dans son pays. Dans la plupart des pays, un comité quelconque a soutenu les négociations et plusieurs pays ont eu du mal à le maintenir en fonction en raison d'un manque de soutien politique ou de ressources budgétaires.

Les mesures techniques objet de la Section I de l'Accord se subdivisent en trois catégories : transparence et droit de recours; redevances et formalités concernant les importations, les exportations et le transit; et la liberté de transit. Un article sur la coopération douanière vise à améliorer l'échange d'informations entre les autorités douanières afin de lutter contre les fraudes.

Aucune des mesures de facilitation des échanges n'est nouvelle. Toutes ont été mises en œuvre avec succès dans divers pays. Près de la moitié des mesures ne concernent que les administrations douanières; les autres s'appliquent aux autorités des frontières chargées des produits importés, y compris les douanes. Beaucoup de mesures s'inspirent de directives et de normes définies par des responsables des douanes dans le cadre de leur participation à l'Organisation mondiale des douanes. Ces mesures douanières portent sur : la gestion du risque en mettant l'accent sur les biens et les négociants présentant un risque élevé; la création d'une catégorie d'opérateurs agréés bénéficiant d'un traitement rapide et simplifié; et séparation de la mainlevée et du dédouanement sous caution couvrant les droits de douane dus, permettant la mainlevée immédiate sur les biens en cas de désaccord sur le taux du droit de douane déclaré par l'importateur.

L'Accord sur la facilitation des échanges comporte beaucoup de mesures visant à supprimer les barrières communes au commerce. Ainsi, il comporte une obligation de publier des informations sur les importations, les exportations et le transit; et de publication sur internet de descriptions, étape par étape, des procédures d'importation, d'exportation et de transit, ainsi que des documents nécessaires. Les mesures énoncées par l'Accord profitent aux petites et moyennes entreprises, mais aussi aux administrations puisqu'elles permettront d'augmenter le nombre des négociants qui respectent la réglementation.

Pendant la négociation, les Membres ont reconnu que la facilitation des échanges est un processus gagnant-gagnant pour tous les pays. Mais ils ont aussi estimé que les pays en développement et les moins développés doivent être soutenus pour la mise en œuvre et que les points de départ diffèrent selon les pays. C'est pourquoi la Section II de l'Accord comporte des dispositions relatives à un traitement spécial et différencié plus importantes que jamais auparavant. L'Accord sur la facilitation des échanges permet à chaque pays en développement, ou moins avancé, de spécifier la date à laquelle il entend appliquer telle ou telle mesure technique, et quelles mesures il ne peut appliquer qu'avec une assistance technique et un soutien pour le renforcement de ses capacités. Ces avantages sont prévus par l'Accord, plus que dans tout autre texte de l'OMC.

Pour bénéficier du traitement spécial et différencié, un pays doit placer chacune des mesures techniques dans l'une des trois catégories, et l'approbation du parlement peut être demandée. La catégorie A comporte les mesures qu'un pays peut mettre en œuvre à l'horizon de l'entrée en vigueur de l'Accord; la catégorie B les dispositions que le pays peut appliquer après une période de transition suivant l'entrée en vigueur de l'Accord; et la catégorie C les dispositions que le pays ne peut appliquer qu'avec une assistance technique et un soutien pour le renforcement de ses capacités. Les notifications relatives aux catégories sont exigibles à l'entrée en vigueur de l'Accord, mais les pays les moins avancés auront un délai supplémentaire d'un an pour opérer leur sélection. Dès qu'un pays a identifié ses mesures relevant de la catégorie C, il peut immédiatement commencer à solliciter des donateurs. Beaucoup de soutiens sont d'ores et déjà disponibles : la Banque mondiale propose une facilité de 30 millions de dollars pour aider à la mise en œuvre du présent Accord. L'OMC a, elle aussi, lancé une nouvelle facilité visant à favoriser la mise en œuvre de l'Accord. Cette facilité offre une assistance technique et des programmes de renforcement des capacités, notamment des ateliers étendus pour les parlementaires, des informations sur les programmes d'assistance et d'aide à la mise en œuvre sous forme d'études de cas et de matériels de formation, ainsi que des aides financières à concurrence de 30 000 dollars pour la préparation de projets et de 200 000 dollars pour la mise en œuvre de projets en faveur des pays qui n'auront pu obtenir une aide auprès des donateurs. Ces financements seront disponibles une fois que l'Accord sera en vigueur et pour les pays qui auront déjà notifié leurs mesures de catégorie C. Nous sommes en train de mettre en place un site web dédié à cette facilité.

Pour ce qui concerne l'entrée en vigueur de l'Accord, un protocole modifiant l'Accord de Marrakech de l'OMC a été ouvert à l'acceptation des Membres le 27 novembre 2014.

Le processus de ratification est national et il dépend des dispositions constitutionnelles de chaque Membre. Il n'y a pas de délai pour l'acceptation, mais de nombreux Membres souhaitent que l'Accord entre en vigueur avant la Conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi, en décembre 2015. Les documents d'acceptation devront être déposés auprès de la Division des affaires juridiques de l'OMC. L'Accord sur la facilitation des échanges entrera en vigueur quand lesdits documents auront été reçus de la part de deux tiers des Membres. Pour l'instant, les documents d'acceptation ont été déposés par Hong Kong, la Chine, Singapour et les Etats-Unis d'Amérique.

Pour aider les pays en développement et les moins avancés à participer aux négociations, une assistance technique a été fournie, prévoyant l'intervention d'experts des principales capitales aux réunions les plus importantes. Deux programmes d'évaluation des besoins ont été mis en œuvre afin de déterminer les besoins en traitement spécial et différencié des pays en développement et les moins avancés. Grâce à ces mesures, je suis sûre que tous les pays ont participé aux négociations relatives à l'Accord sur la facilitation des échanges, sur le même pied d'égalité.

# SESSION DE CLOTURE

## ADOPTION DU DOCUMENT FINAL

### *M. Kil Jeong-woo, Rapporteur, Parlementaire (République de Corée)*

En résumé, le document final porte sur les questions suivantes : la déception par rapport au Cycle de Doha; l'avancée réalisée lors de la Conférence ministérielle de Bali; la nécessité d'accorder plus d'attention aux problèmes des pays les moins avancés dans les discussions sur l'instauration d'un système commercial multilatéral ouvert à tous et pérenne; les nouveaux défis à relever pour ce système, comme les changements climatiques et l'environnement; et les problèmes institutionnels auxquels l'OMC est confrontée, comme les accords commerciaux plurilatéraux, bilatéraux et régionaux. Nous rappelons aussi le rôle et la responsabilité des parlementaires par rapport au travail de l'OMC.

La version initiale du projet de document final avait été distribuée à la fin de l'année dernière et les amendements pouvaient être soumis jusqu'au 31 janvier 2015. Quatorze amendements ont été proposés par l'Inde, le Japon, les Emirats arabes unis et le Parlement européen. Tous ont été pris en compte par le Comité de pilotage lors de sa réunion d'hier et un certain nombre d'entre eux ont été acceptés.

Les Emirats arabes unis ont soumis un amendement portant sur la création d'une association parlementaire de l'OMC. Une suggestion similaire avait été faite auparavant et le Comité de pilotage avait, alors, pensé qu'il ne serait pas sage de créer une entité nouvelle ayant sa propre structure et constituant un fardeau financier supplémentaire pour les parlements. Il avait plutôt suggéré la création de la Conférence parlementaire sur l'OMC. La logique de ce choix est toujours valable et c'est la raison pour laquelle l'amendement des Emirats arabes unis n'a pas été soutenu.

Le rapporteur appelle l'attention sur deux modifications qu'il convient d'apporter au texte. Au paragraphe 3, il convient de remplacer "augmentation généralisée" par "adoption généralisée" et au paragraphe 13, il convient de modifier le début de l'avant-dernière phrase comme suit : "En conséquence, au vu de la 10<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'OMC qui doit se tenir à Nairobi ainsi que des grands sommets de l'ONU...".

Le projet de document final, tel qu'amendé, a été adopté par consensus.



# REGLES DE PROCEDURE DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

*Adoptées le 26 novembre 2004, modifiées le 12 septembre 2008*

L'époque où la politique étrangère et, plus précisément, la politique en matière de commerce était l'apanage du pouvoir exécutif est révolue. L'OMC est désormais bien plus qu'une organisation chargée du commerce, et son impact sur les politiques intérieures et sur la vie quotidienne des citoyens s'amplifie.

C'est pourquoi l'Union interparlementaire et le Parlement européen organisent conjointement une Conférence parlementaire sur l'OMC (ci-après dénommée la Conférence), qui se réunit au moins une fois par an et à l'occasion des conférences ministérielles de l'OMC. La Conférence est un événement parlementaire officiel ouvert au public.

## ARTICLE PREMIER - Objectifs

- 1.1 La Conférence est un forum propice à l'échange d'opinions et d'informations et à la comparaison des expériences, ainsi qu'à la promotion d'une action conjointe sur les sujets liés au rôle des parlements et à l'organisation des fonctions parlementaires en matière de commerce international.
- 1.2 La Conférence vise à promouvoir un commerce libre et équitable qui profite aux populations à travers le monde, accélère le développement et atténue la pauvreté.
- 1.3 La Conférence donnera une dimension parlementaire à l'OMC, en :
  - a) suivant de près les activités de l'OMC et en accroissant leur efficacité et leur équité – tout en ayant présents à l'esprit les objectifs originels de l'OMC fixés à Marrakech;
  - b) en promouvant la transparence des procédures de l'OMC et en approfondissant le dialogue entre gouvernements, parlements et société civile;
  - c) en renforçant les compétences des parlements sur les questions de commerce international et en influant sur le cours des discussions à l'OMC.

## ARTICLE 2 - Composition

- 2.1 Les participants à la Conférence sont :
  - les délégations désignées par les parlements d'Etats souverains qui sont membres de l'OMC;
  - les délégations désignées par des parlements membres de l'UIP dont le pays n'est pas représenté à l'OMC;
  - les délégations désignées par le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire du Commonwealth et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.
- 2.2 Les observateurs à la Conférence sont :
  - les représentants des organisations internationales et autres s'intéressant aux dossiers du commerce international et spécifiquement invitées par le comité de pilotage à partir d'une liste approuvée conjointement par les co-organisateur;
  - les représentants de gouvernements des Etats souverains membres de l'OMC.
- 2.3 La Conférence sera aussi ouverte à d'autres personnes portant un intérêt particulier aux questions commerciales internationales. Ces personnes pourront suivre les travaux de la Conférence sans intervenir dans les débats et n'auront pas de droit de parole. Elles recevront un badge portant uniquement leur nom. Elles ne recevront pas d'invitation officielle et ne seront pas accréditées à la Conférence.

### ARTICLE 3 - Présidence

3.1 La Conférence est présidée conjointement par le Président de l'Union interparlementaire et le Président du Parlement européen ou leurs remplaçants.

3.2 Les Présidents ouvrent, suspendent et closent les séances, conduisent les travaux de la Conférence, veillent au respect des Règles, donnent la parole, soumettent les questions à décision, font connaître le résultat des décisions et déclarent close la Conférence. Leurs décisions en la matière sont définitives et sont acceptées sans débat.

3.3 Les Présidents tranchent toutes questions non couvertes par les présentes Règles, si besoin est, après avoir pris l'avis du comité de pilotage.

### ARTICLE 4 - Comité de pilotage et Secrétariat

4.1 Le comité de pilotage est constitué conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen et est composé de représentants de parlements d'Etats souverains, de l'UIP et du Parlement européen en leur qualité de co-organisateur de la Conférence, d'autres Assemblées et structures parlementaires internationales et régionales sélectionnées, et du Secrétariat de l'OMC.

4.2 Le comité de pilotage est responsable de toutes les questions relatives à l'organisation de la Conférence et statue sur la base du consensus. Toute décision prise par le comité de pilotage est, s'il y a lieu, distribuée par écrit et approuvée avant la fin de chaque réunion.

4.3 La composition du Comité de pilotage est institutionnelle, chaque parlement ou organisation jouissant du droit de choisir son ou ses représentants. Dans l'intérêt de la continuité des travaux du Comité de pilotage, les parlements et les organisations veillent, dans toute la mesure du possible, à ce que la ou les personnes qui les représentaient aux précédentes sessions du Comité continuent à prendre part aux sessions suivantes.

4.4 Lorsque plus d'un représentant d'un parlement national prend part à une session du Comité de pilotage, seul un parlementaire par délégation prend part à la prise de décisions.

4.5 Tout changement dans la composition du Comité de pilotage est proposé conjointement par l'UIP et le Parlement européen, co-organisateur de la Conférence, sous réserve de l'approbation du Comité de pilotage dans son ensemble. Dans la mesure du possible, on applique une répartition géographique équitable.

4.6 Les parlements nationaux occupent un siège au Comité de pilotage pendant un mandat de quatre ans. Toutefois, le Comité de pilotage peut inviter un parlement à conserver son siège au Comité de pilotage pendant un autre mandat. La rotation s'opère de manière à ne pas remplacer en une seule fois plus de la moitié des parlements représentant une région géographique donnée.

4.7 La définition des régions géographiques aux fins de rotation est arrêtée par le Comité de pilotage.

4.8. La Conférence et le comité de pilotage sont assistés dans leurs activités par les Secrétariats de l'Union interparlementaire et du Parlement européen.

### ARTICLE 5 - Ordre du jour

5.1 La Conférence arrête son ordre du jour sur proposition du comité de pilotage et cet ordre du jour est communiqué aux participants un mois au moins avant l'ouverture de chaque session plénière.

## ARTICLE 6 - Droits de parole et décisions

6.1 Participants et observateurs ont les mêmes droits de parole.

6.2 En matière de droits de parole, la priorité est donnée aux participants souhaitant proposer une motion de procédure qui aura la priorité sur les questions de fond.

6.3 La Conférence prend toutes ses décisions par consensus des délégations de participants. Les décisions de la Conférence sont prises après que le Président en a dûment donné avis.

## ARTICLE 7 - Résultat de la Conférence

7.1 Le projet de document de résultat de la Conférence est établi par le comité de pilotage avec le concours d'un ou plusieurs rapporteurs et est communiqué aux participants suffisamment longtemps à l'avance.

7.2 Les amendements au projet de document de résultat sont présentés par les délégations telles que définies à l'article 2.1 ou par les rapporteurs en anglais ou en français et les parties amendées y sont clairement indiquées. Les amendements portent directement sur le texte qu'ils visent à modifier. Ils ne peuvent avoir pour objet que d'apporter une addition, une suppression ou une modification au projet initial sans que cela ait pour effet d'en changer le cadre ou la nature. Les amendements sont présentés avant la date limite fixée par le comité de pilotage. Ce dernier statue sur la recevabilité des amendements.

## ARTICLE 8 – Adoption et modification des Règles de procédure

8.1 La Conférence adopte et modifie les Règles de procédure.

8.2 Les amendements aux Règles sont formulés par écrit et communiqués au Secrétariat de la Conférence trois mois au moins avant la réunion suivante de la Conférence. Le Secrétariat communique immédiatement ces amendements aux membres du Comité de pilotage ainsi qu'aux délégations de la Conférence. Il communique aussi les sous-amendements un mois au moins avant la réunion suivante de la Conférence.

8.3 La Conférence statue sur tout amendement aux Règles après avoir pris l'avis du comité de pilotage, y compris sur leur recevabilité.



# PARTICIPATION

## PARTICIPANTS

### Délégations parlementaires

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Cameroun, Chine, Chypre, Colombie, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Emirats arabes unis, Espagne, Ethiopie, Fédération de Russie, France, Gabon, Ghana, Guinée-Bissau, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Pakistan, Panama, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Seychelles, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Suriname, Ukraine, Zambie et Zimbabwe.

Parlement européen, Assemblée parlementaire de la Francophonie, Association parlementaire du Commonwealth, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

## OBSERVATEURS

### Associations et Assemblées parlementaires

Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Comité parlementaire de l'AELE.

### Représentants des Gouvernements

Afghanistan, Albanie, Belgique, Bénin, Bulgarie, Chine, Chypre, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Espagne, Fédération de Russie, France, Ghana, Grèce, Haïti, Inde, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Lesotho, Lettonie, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Namibie, Niger, Oman, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Roumanie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Union européenne et Venezuela.

### Organisations intergouvernementales

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale du travail (OIT), Organisation mondiale du commerce (OMC).

### Autres organisations

Consumers International.



## COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage de la Conférence est composé de représentants des parlements et organisations internationales suivants :

Afrique du Sud, Arabie saoudite, Bénin, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chine, Colombie, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Japon, Jordanie, Ouganda, Panama, Pologne, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni, Suède, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Association parlementaire du Commonwealth, Organisation mondiale du commerce, Parlement européen et Union interparlementaire.



Copyright © Union interparlementaire, 2015

Photos : Giancarlo Fortunato